

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

Ministère du Développement Rural et de l'Environnement

Stratégie de Développement du Secteur Rural
Horizon 2015

Décembre 2001

SIGLES UTILISES

BCI	Budget Consolidé d' Investissement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
CACE	Coopérative Agricole de Crédit et d'Epargne
CCC	Convention Internationale sur le Changement Climatique
CCD	Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification
CDB	Convention Internationale de la Diversité Biologique
CNED	Conseil National de l'Environnement et du Développement
CNERV	Centre National d'Elevage et de Recherche Vétérinaire
CNRA	Conseil National de la Recherche Agricole
CNRADA	Centre National de la Recherche Agricole pour le Développement Agricole
CNREV	Centre National d'Etude et de Recherche Vétérinaire
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DEAR	Direction de l'Environnement et des Aménagements Ruraux (MDRE)
DRFV	Direction Recherche, Formation, Vulgarisation (MDRE)
GIRNEM	Gestion des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien
LPDAI	Lettre de Politique de Développement de l' Agriculture Irriguée
MDRE	Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMVS	Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONS	Office National des Statistiques
OSP	Organisation Socio-Professionnelle
PAN	Plan d' Action National
PANE	Plan d' Action National Environnement
PASA	Programme d'Ajustement Structurel de Secteur Agricole
PDAIM	Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie
PDLCD	Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification
PGRNP	Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale
PMLCD	Programme Multi Sectoriel de Lutte Contre la Désertification
PNLCP	Programme National de Lutte contre la Pauvreté
PNRA	Plan National de Recherche Agricole
PIP	Programme d'Investissements Publics
PMLCD	Plan Mauritanien de Lutte Contre la Désertification
RIM	République Islamique de Mauritanie
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SONELEC	Société Nationale d'Eau et d'Electricité
SONIMEX	Société Nationale d'Import Export
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UM	Ouguiya Mauritanienne (unité monétaire)
UNCACEM	Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne

SOMMAIRE

PARTIE I : CADRE GENERAL D'ELABORATION DE LA SDSR.....	4
A. EVOLUTION DU CADRE STRATEGIQUE	4
1. CSLP et secteur rural.....	4
2. Stratégie environnementale et secteur rural	5
3. Cadre juridique et institutionnel du développement rural	6
B. POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE	9
1. Endettement externe et gestion du surendettement.....	9
2. Performances au cours de la période 1998-2001	10
3. Orientations économiques pour la période 2002-2004.....	11
C. POLITIQUES SECTORIELLES	12
1. Politiques sociales.....	12
2. Infrastructures.....	14
3. Implications sur la SDSR	15
PARTIE II : DIAGNOSTIC DU SECTEUR.....	16
A. PRESENTATION GENERALE DU SECTEUR.....	16
1. Milieu	16
2. Population.....	17
3. Place du secteur rural dans l'économie	18
B. ANALYSE DES PERFORMANCES	27
1. Performances globales.....	27
2. Diagnostic de l'élevage.....	28
3. Diagnostic de l'agriculture en zone irriguée	33
4. Diagnostic de l'agriculture en zone pluviale	44
5. Diagnostic de l'agriculture oasienne.....	47
6. Diagnostic des espaces forestiers et naturels.....	49
C. SOURCES DE CROISSANCE	52
1. Sources de croissance en élevage	52
2. Sources de croissance en agriculture irriguée	56
3. Sources de croissance en zone pluviale.....	58
4. Sources de croissance en zone oasienne	59
5. Sources de croissance de l'exploitation des espaces forestiers et naturels.....	60
PARTIE III : OBJECTIFS, AXES D'INTERVENTION ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT.....	62
A. OBJECTIF GLOBAL ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	62
B. POLITIQUES SOUS-SECTORIELLES : COMPETITIVITE ET REPARTITION.....	64
1. Considérations générales.....	64
2. Elevage.....	65
3. Agriculture irriguée	75
4. Agriculture oasienne	84
5. Agriculture en zone pluviale	86
6. Gestion des espaces forestiers et naturels.....	87
C. POLITIQUES A CARACTERE TRANSVERSAL : REGULATION ET GESTION DU DEVELOPPEMENT RURAL	90
1. Considérations générales.....	90
2. Régulation économique du secteur.....	90
3. Production et protection des biens publics	99
4. Gestion des dépenses publiques et de l'aide	105

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : INITIATIVES EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE.....	6
TABLEAU 2 : RENOUELEMENT DU CADRE JURIDIQUE	7
TABLEAU 3 : EVOLUTION DU P.I.B. AU PRIX DU MARCHE AU PRIX DE 1985 (EN MILLIONS D'UM).....	10
TABLEAU 4 : POPULATION DES WILAYA	17
TABLEAU 5 : DECOMPOSITION DU P.I.B. PAR GENRE D'ACTIVITE ECONOMIQUE	20
TABLEAU 6 : TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN DES SECTEURS D'ACTIVITE (1996-2000)	20
TABLEAU 7 : EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR DE 1992 A 1996 (EN MILLIONS D'UM	23
TABLEAU 8 : IMPORTATIONS DE PRODUITS ALIMENTAIRES (1998 - 1999) (<u>Y COMPRIS AIDES ET DONNS</u>) - VALEURS EN MILLIONS D'UM, QUANTITES EN MILLIERS DE TONNES -	23
TABLEAU 9 : AIDE ALIMENTAIRE	26
TABLEAU 10 : PART DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE DANS LE PIB DE LA RIM.....	28
TABLEAU 11 : EVOLUTION RECENTE DES PRIX A LA PRODUCTION.....	28
TABLEAU 12 : DONNEES DE BASE SUR LE SOUS-SECTEUR DE L'ELEVAGE	29
TABLEAU 13 : REPARTITION DU CHEPTEL PAR TYPE D'ELEVAGE.....	31
TABLEAU 14 : REPARTITION PAR TYPE ET PAR REGION DES PERIMETRES AMENAGES	34
TABLEAU 15 : EVOLUTION DE LA MISE EN VALEUR EN IRRIGUE	35
TABLEAU 16 : COUTS DE PRODUCTION DU RIZ	42
TABLEAU 17 : INDICATEURS DE PAUVRETE PAR REGION	44
TABLEAU 18 : NOMBRE ET SUPERFICIE DES OASIS	48
TABLEAU 19 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC EN ELEVAGE.....	71
TABLEAU 20 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC EN IRRIGUE.....	81
TABLEAU 21 : CALCUL DE LA VALEUR ECONOMIQUE DU PADDY BORD CHAMPS, SUR LA BASE D'UN PRIX FOB DE \$200/TONNE	83
TABLEAU 22 : EVOLUTION DES INDICES DE PRIX.....	93
TABLEAU 23 : TAXES A L'IMPORTATION DES INTRANTS.....	94
TABLEAU 24 : PROTECTION TARIFAIRE DES PRODUITS AGRICOLES	95
TABLEAU 25 : PROGRAMMATION ET REALISATION DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC 1998-2001	108

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : PRODUCTION ET AUTO-APPROVISIONNEMENT EN CEREALES	27
FIGURE 2 : EVOLUTION MENSUELLE DES PRIX MONDIAUX DU RIZ.....	43
FIGURE 3 : PRODUCTION ET RENDEMENTS DES CEREALES TRADITIONNELLES.....	47
FIGURE 4 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DE GAZ BUTANE	50
FIGURE 5 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE MAURITANIENNE EN TONNES	58
FIGURE 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DATTES (EN TONNES).....	59

Avant-propos

Le présent document intitulé Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) répond à une demande d'actualisation du rapport de 1998, portant sur le même thème.

L'actualisation de la SDSR vise deux objectifs. Un premier objectif est celui de l'articulation avec les orientations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté d'une part, les autres stratégies sectorielles impliquées dans le développement humain et la mise à niveau du monde rural d'autre part. Un deuxième objectif est celui de la traduction des orientations de la SDSR en un plan d'action à court et à moyen termes.

Le rapport est organisé en trois parties :

- La première présente le cadre général d'élaboration de la SDSR, avec un rappel du CSLP, qui sert de référence globale aux stratégies sectorielles du Gouvernement.
- La deuxième partie est consacrée à l'actualisation du diagnostic du secteur, par sous-secteur et pour les principales filières de production.
- La dernière expose la SDSR à proprement dit, en précisant ses objectifs, ses principes d'intervention ainsi que les politiques sous-sectorielles et transversales qui la supportent.

Le rapport a été élaboré au cours des mois d'Octobre et Novembre 2001.

PARTIE I : CADRE GENERAL D'ELABORATION DE LA SDSR

Le cadre général d'élaboration de la SDSR est formé d'un ensemble de dispositions qui relèvent du cadre stratégique global, de la politique macro-économique et des autres politiques sectorielles qui interviennent en priorité en milieu rural.

Evolution du cadre stratégique

Dans les pays bénéficiaires de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette (Initiative PPTE), la vision stratégique du développement est centrée sur l'objectif de réduction de la pauvreté, ancrée dans le long terme, et mise en œuvre selon des principes de bonne gouvernance.

En Mauritanie, le CSLP définit les grandes orientations et s'appuie sur des stratégies sectorielles interdépendantes, décentralisées et intégrant l'ensemble des acteurs de l'économie nationale qui visent à assurer une croissance économique soutenue et partagée, à même de réduire l'incidence de la pauvreté de moitié d'ici 2015. La stratégie de développement du secteur rural est donc interpellée à contribuer à la réalisation de l'objectif global de réduction de la pauvreté par la mise en œuvre de politiques appropriées en milieu rural.

En guise d'introduction, nous allons résumer ci-après les implications de l'adoption du CSLP, de la stratégie sectorielle en matière d'environnement en cours d'élaboration et du renouvellement du cadre juridique et institutionnel sur la stratégie de développement rural, qui constituent les principaux éléments de renouvellement du contexte d'élaboration de la SDSR.

CSLP et secteur rural

Les Pouvoirs Publics ont lancé un processus de réflexion et de consultation qui a abouti en Juillet 2001 à la finalisation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui constitue désormais le document de référence de la politique de développement économique et social du pays. L'ambition de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté est de réduire l'incidence de la pauvreté de 50% à 39% d'ici 2004, à 27% d'ici 2010, pour atteindre 17% en 2015. Sur le plan du développement humain, les objectifs quantifiés du CSLP concernent (i) la généralisation de la scolarisation primaire à l'horizon 2004 et l'élimination de l'analphabétisme en 2015, (ii) la réduction de la mortalité infantile de 118 pour mille à 30 pour mille en 2015, (iii) l'amélioration substantielle de l'accès à l'eau potable et aux services de santé.

Cette stratégie bénéficie du support des organismes de financement multi-latéraux et bi-latéraux, compte tenu du niveau d'endettement atteint par la RIM, de sa forte dépendance à l'égard des recettes d'exportation volatiles et de la bonne conduite des politiques d'ajustement structurel et sectoriels. Quoique bâtie sur les acquis de la politique d'ajustement structurel, le CSLP se distingue par la priorité donnée à la réduction de la pauvreté, à l'appropriation du processus par les institutions nationales et à la participation de la société civile.

La stratégie mauritanienne repose sur la reconnaissance du fait que la croissance économique ne suffit pas à elle seule à réduire la pauvreté et s'appuie sur quatre axes :

- L'accélération de la croissance économique fondée sur une amélioration de la compétitivité,
- La valorisation du potentiel de croissance et de productivité des populations pauvres en encourageant, notamment, les secteurs qui profitent le plus aux pauvres et les zones où se concentrent les poches de pauvreté,
- Le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures sociales essentielles,
- Le développement institutionnel soutenu par une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs concernés.

Alors que les ruraux ne constituent que 56% de la population sédentaire, ils représentent 76,3% des pauvres. Le secteur rural, malgré des investissements importants, ne contribue, encore, que pour une part relativement faible au PIB estimée à 20% environ. Compte tenu de son rôle déterminant dans l'emploi et les revenus de la population, une réduction de la pauvreté et une sécurité alimentaire accrue passent nécessairement par son développement. Comme le confirme l'expérience internationale, ce développement conditionne fortement l'existence, au niveau national, d'une croissance soutenable et partagée. Il implique des mutations structurelles et équilibrées au niveau des différents sous-secteurs qui composent le secteur rural.

Stratégie environnementale et secteur rural

La croissance durable du secteur agricole implique une prise en compte des effets sur la conservation des ressources naturelles et des mesures de réduction de son coût environnemental, particulièrement dans la vallée du fleuve Sénégal.

Dès lors, il devient prioritaire de trouver des chemins de croissance durable fondés sur la valorisation plus que sur l'exploitation minière des ressources naturelles. C'est ainsi que la mise en œuvre progressive de la SDRS dans le cadre du CSLP exige le recours à un cadre global en matière de politique environnementale. Ce cadre est en cours de préparation¹ par le MDRE qui est, sur le plan institutionnel, chargé de l'ensemble des questions relatives à l'agriculture et à l'élevage, à la protection de la nature, de l'environnement ainsi qu'à l'aménagement rural.

Les acquis en matière de politique environnementale ne sont pas pour autant négligeables. Le tableau ci-après résume les initiatives et documents élaborés depuis le lancement de la période d'ajustement.

¹ Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).

Tableau 1 : Initiatives en matière environnementale

Année	Stratégie/programme
1987	Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD)
1987	Stratégie Nationale de Conservation de la Nature (SNC), complémentaire au PDLCD
1992	Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification (PMLCD)
1995	Stratégie nationale d'aménagement des forêts classées
1998	« Politiques et Stratégies Générales pour le Développement du Secteur Rural – Horizon 2010 », présenté au groupe consultatif à Paris avec l'appui de la Banque Mondiale
1999	Adoption du CSLP comme cadre stratégique de développement économique et social pour le pays.
1999	Stratégie et Plan d'Action National sur la Diversité Biologique
1999	Stratégie pour le secteur rural. MDRE.
En cours	Programme d'Action National (PAN) pour la mise en œuvre de la CCD, appuyé par l'UNSO / PNUD. (3 ^{ème} et 4 ^{ème} phase du processus non achevée encore).
En cours	Elaboration d'un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) avec l'appui du PNUD/GTZ.
En cours	Programmes régionaux de lutte contre la pauvreté articulés avec ceux de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.
En cours	Stratégie du secteur des énergies traditionnelles et renouvelables
En cours	Plans d'action pour la biodiversité et les changements climatiques.

Concernant le cadre institutionnel, avec la ratification de la Convention sur la couche d'ozone (protocole de Montréal), de la Convention Contre la Désertification (CCD), de la Convention de la Bio-Diversité (CBD), de la Convention sur le Changement Climatique (CCC), il a été décidé dès 1995 de mettre en place le CNED dans l'objectif d'assurer la concertation inter-ministérielle et avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Cadre juridique et institutionnel du développement rural

Les politiques de développement rural doivent prendre en compte le renouvellement du cadre juridique, les obligations découlant des engagements internationaux de la RIM et les compétences reconnues aux collectivités locales. Les initiatives prises dans ces trois domaines donnent aux acteurs du développement rural un environnement stable qui devrait faciliter l'identification et la mise en œuvre de projets plus cohérents avec l'évolution générale de l'économie et des institutions de la RIM.

Cadre juridique

Les efforts en matière législative ont été intenses au cours des dernières années, comme le résume le tableau 2 ci-dessous. Toutes les ressources de base nécessaires au développement du secteur rural disposent maintenant d'un ensemble de dispositions qui clarifient leur statut et leur mode de gestion. Le nouveau cadre juridique opte sur le modèle associatif pour la

gestion des ressources collectives et sur un modèle d'appropriation privée pour les terres agricoles.

Tableau 2 : Renouvellement du cadre juridique

Année	Lois, codes et décrets
En cours	Préparation des Décrets d'application du Code Forestier
En cours	Préparation des Décrets d'application du Code de la Chasse et de la protection de la Nature
En cours	Préparation des Décrets d'application du Code Pastoral
En cours	Préparation des procédures réglementant l'Etude d'Impact sur l'Environnement
2000	Décret foncier
2000	Loi-cadre sur l'Environnement
2000	Loi portant code des Pêches
2000	Recueil des règlements de l'Urbanisme
1999	Loi portant Code minier
1999	Décret de restructuration du MDRE (028-99 du 20 Juillet 1999)
1999	Code Pastoral
1998	Loi sur la gestion participative des oasis et son décret d'application
1998	Loi sur le crédit mutualiste en Mauritanie
1997	Code Forestier, Code de la Chasse et de la Protection de la Nature

Intégration globale, adhésion à l'OMC et accords de coopération régionaux

L'économie agricole de la RIM est de plus en plus ouverte sur les échanges avec le reste du monde. Cette intégration globale de l'économie mauritanienne est vitale pour élargir les possibilités de croissance car les possibilités de diversification de l'économie mauritanienne sont les mêmes que bon nombre de pays d'Afrique subsaharienne (le maraîchage de contre-saison, les produits issus de l'élevage, le tourisme...). Elle est également complémentaire avec les accords de coopération à caractère régional qui permette de tirer un meilleur profit des effets de proximité.

En devenant membre de l'OMC, la Mauritanie a fait le choix d'une part d'adhérer à un mécanisme multilatéral qui offre un cadre favorable à une meilleure intégration de son économie aux marchés internationaux, et d'autre part, de s'imposer une discipline dans la conduite des politiques commerciales et économiques. Ce faisant, l'économie mauritanienne gagne en visibilité et en attractivité aux yeux des investisseurs locaux et étrangers. Les opérateurs locaux gagnent également en information et en droit de recours sur les mécanismes tarifaires et surtout non tarifaires de protection et de soutien à utilisés par les pays du Nord².

En ce sens, et dans le cadre de la réforme du régime du commerce extérieur, le Gouvernement a poursuivi le processus de rationalisation de la structure tarifaire engagée en 1997 pour une période de quatre ans, avec comme objectif de simplifier le régime des taxes à l'importation. Ainsi, depuis janvier 2001, le nombre de régimes tarifaires a été ramené de 4 à 3 et les deux taux les plus élevés sont respectivement de 20% et 10% (taxe statistique non comprise). De ce fait, la structure tarifaire de la Mauritanie se rapproche de celles des pays de la sous-région.

² cf. les dispositions de l'accord de Marrakech portant sur les barrières non tarifaires (Technical Barriers to Trade, TBT) et sur les restrictions portant sur l'utilisation des produits sanitaires et phytosanitaires (SPS).

A la charnière du monde arabe et de l'Afrique au sud du Sahara, la Mauritanie a longtemps fait partie de deux blocs régionaux, l'UMA (Union du Maghreb arabe) et la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest). Elle a choisi de se retirer de la CEDEAO en raison notamment des projets d'intégration monétaire de cette institution régionale. Son retrait de la CEDEAO est effectif depuis le 1^{er} janvier 2001. Elle continue néanmoins à faire partie d'organisations sous régionales à vocation plus spécifique comme l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal), le CILSS (Comité inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel).

La coopération entre la Mauritanie et l'Union Européenne³ s'inscrit dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou en juin 2000 qui place la réduction de la pauvreté au premier rang de ses objectifs. Dans ce contexte, l'accord met un accent particulier sur l'appropriation locale des réformes économiques et sociales et l'intégration des acteurs du secteur privé et de la société civile.

Prise en compte de la décentralisation

Les communes ont été créées et installées dans le pays en 1986. Elles ont été consolidées par les dispositions de la constitution de 1991. Les communes sont régies par l'ordonnance 87-289 du 2 octobre 1987. Des progrès ont été réalisés depuis l'installation des communes, notamment : (i) la création d'une commission interministérielle de la décentralisation et d'un comité technique d'appui, (ii) la mise en place d'un programme de formation des élus et du personnel communal, l'amélioration de l'environnement institutionnel, (iii) le progrès réalisés dans le foncier (vallée du fleuve), (iv) la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire propice au développement local, des études et des propositions de réformes.

Le maillage du territoire qu'apportent les communes sera en effet crucial dans la pérennisation des efforts de développement. Ainsi, l'expérience montre que l'approche micro-locale (projets multi-sectoriels et projets de "gestion des terroirs villageois") doit nécessairement être complétée par une approche communale, qui permet d'assurer à la fois la proximité et la continuité dans les décisions d'aménagement et d'équipement publics. En ce sens, le projet PGRNP est, grâce à son appui à l'élaboration de "Schémas d'Aménagements Communaux", en train de jouer un rôle précurseur dans la mise en œuvre de la décentralisation.

³ cf. le cadre de coopération RIM/UE préparé en 2001.

Politique macro-économique

La politique macro-économique affecte le secteur rural à travers son impact sur l'évolution de la demande globale, ses effets sur les prix relatifs des produits agricoles et sur le coût et la qualité des services publics.

De ce point de vue, il est crucial pour le développement du secteur rural que les objectifs en termes de croissance du PIB (6 à 7% par an) et en termes de stabilité macro-économique (inflation maintenue à 4%) soient maintenues.

La production agricole est particulièrement sensible à la politique des taux de change et de taux d'intérêt, compte tenu de la concurrence des importations et de l'importance des frais financiers⁴. Il est donc important, pour le secteur rural, de maintenir une politique de change réaliste, afin de favoriser la diversification des débouchés et de réduire le coût de couverture des risques de change.

Gestion du surendettement

Le degré de liberté de la politique macro-économique dépend en large partie du niveau d'endettement et de sa gestion. Compte tenu des évolutions dans la gestion de la dette, des acquis enregistrés au cours de la période 1998-2001, les conditions macro-économiques de la croissance du secteur rural sont réunies pour la période à venir, en particulier en termes de croissance de la demande interne et de maintien de la compétitivité.

L'encours total nominal de la dette extérieure est passé de 714 Millions USD en 1980 à 1 962 Millions en 1998, correspondant à un accroissement de 5,5% par an et à une progression de l'endettement par tête (en dollars) de 2,7%. Il s'agit essentiellement d'une dette de long terme, publique ou garantie par l'Etat. En 1998, la dette représentait 202% de la valeur du PIB. Les grands facteurs explicatifs de cet endettement structurel pourraient se résumer comme suit :

- les chocs exogènes de la conjoncture internationale : hausse des taux d'intérêt au début des années 80 couplée avec celle du cours du dollar;
- la baisse de la demande mondiale des produits exportés par la Mauritanie;
- la gestion des politiques économiques, avant la mise en place du programme de redressement économique et financier de 1985 : gestion de la dette inexistante, choix inadaptés des investissements publics, faible développement de l'agriculture irriguée, maintien pour les produits agricoles de prix administratifs bas peu incitatifs.

L'éligibilité de la Mauritanie à l'Initiative PPTE, intervenue le 27 Janvier 2000, offre des perspectives nouvelles : Elle permet la réduction de la dette pour un montant de 1.120 Millions de USD, soit 40% des obligations annuelles du pays. Les décaissements seront liés cependant à la poursuite des réformes dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP. Cet allègement de la dette permet de desserrer la contrainte budgétaire et contribue substantiellement à limiter la contrainte extérieure. L'utilisation efficace des ressources PPTE,

⁴ Les délais qui séparent l'engagement des premières dépenses du recouvrement des ventes (de quelques mois à quelques années).

de par les points d'application retenus (secteur sociaux, lutte contre la pauvreté et infrastructures, ..) devrait contribuer à une réduction significative de la pauvreté.

Performances au cours de la période 1998-2001

Au cours de la période 1998-2001, le Gouvernement a poursuivi sa politique d'ajustement macro-économique et structurel, à travers : (i) l'application de politiques budgétaire et monétaire appropriées pour améliorer la compétitivité de l'économie et (ii) l'accélération des réformes à caractère structurel.

Le succès de la stratégie entreprise au cours de cette période a permis à la Mauritanie d'être déclarée éligible à l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des Pays pauvres très endettés, et à l'allègement substantiel de la dette extérieure que cette éligibilité suppose.

Croissance économique

La croissance économique en termes réels a été en moyenne de 4,3% entre 1998 et 2000, niveau obtenu grâce aux résultats enregistrés dans certains secteurs clés de l'économie, notamment l'agriculture, l'élevage, les mines et le commerce.

Tableau 3 : Evolution du P.I.B. au prix du marché au prix de 1985 (en millions d'UM)

Année	1998	1999	2000	2001 ⁵	2002	2003	2004
P.I.B.	81705	85047	89489	94413	100074	106571	114068
Taux Croissance	3,7%	4,1%	5,2%	5,5%	6,0%	6,5%	7,0%

Source : Document CSLP, 2001

Inflation

La combinaison des politiques monétaire et budgétaire rigoureuses ont permis de contenir l'évolution des prix à un niveau acceptable. Malgré l'ajustement monétaire intervenu en Juillet 1998, le taux d'inflation, sur la période 1998-2000, a été ramené en moyenne à 5,1%.

Finances publiques

Durant la période 1998-2001, la politique de *mobilisation des ressources* a consisté à élargir et à diversifier l'assiette imposable. A cet égard, le Gouvernement a engagé un programme de réforme de la fiscalité (indirecte et directe) avec pour objectif de mettre en place une fiscalité équilibrée et plus équitable. La politique d'assainissement a permis de dégager des excédents budgétaires de l'ordre de 3,2 Milliards d'UM en moyenne sur les trois (3) dernières années. Pour l'année 2001, le solde budgétaire connaîtrait un déficit de près de 3,7 Milliards d'Ouguiya (1,5% du PIB) du fait de la budgétisation des dépenses d'investissements publics financées sur ressources PPTE.

Paiements extérieurs et marché des changes

⁵ Chiffres prévisionnels pour 2000 - 2004

La politique de change a visé le renforcement de la compétitivité de l'économie, afin d'en promouvoir la diversification et partant de réduire sa vulnérabilité aux chocs extérieurs. Pour ce faire, la libéralisation du système s'est poursuivie à travers l'application d'une politique de taux de change souple, l'abolition de l'obligation de rapatriement des recettes d'exportation, l'élimination de toutes les restrictions applicables aux transactions extérieures et l'unification du taux de change.

Au plan extérieur, on a enregistré des progrès du solde des transactions courantes (transferts officiels inclus), qui a enregistré un excédent de 0,8% du PIB en 2000. Grâce aux entrées de capitaux liées à l'octroi de la première licence cellulaire, l'excédent global de la balance des paiements a atteint 13 Millions de dollars US en 2000.

Orientations économiques pour la période 2002-2004

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), adopté par le Parlement en Juillet 2001, se subdivise en objectifs de court et de moyen termes :

Dans le court terme (2001-2004), la Mauritanie se propose d'assurer un taux annuel de croissance supérieur à 6%, de limiter le déficit budgétaire à 3% et celui des transactions courantes à 14,7%; de porter les réserves brutes à 6 mois d'importation et de ramener l'incidence de la pauvreté⁶ à moins de 39% et celle de l'extrême pauvreté à moins de 22%.

Pour ce faire, elle entend agir prioritairement dans cinq domaines :

- le développement rural pour ramener l'incidence de la pauvreté rurale à 53 %;
- le développement urbain des quartiers périurbains des grandes cités et des principales cités secondaires;
- l'éducation pour laquelle la scolarisation universelle devrait être atteinte en 2004 et le taux de rétention⁷ porté à plus de 65 %;
- la santé pour laquelle les objectifs visés sont de ramener le taux de mortalité infanto - juvénile à moins de 130 pour mille et d'ajuster le taux de couverture sanitaire à 80 % dans un rayon de 5 km;
- l'hydraulique avec notamment l'accès à l'eau potable de toutes les localités de plus de 500 habitants.

A moyen terme, le CSLP vise à :

- ramener en 2010 à moins de 27% le nombre de mauritaniens vivant en dessous du seuil de pauvreté, et à moins de 17 % en 2015;
- diminuer de moitié l'incidence de la pauvreté en milieu rural à ce même horizon;
- réduire les disparités sociales et spatiales;
- éradiquer l'analphabétisme.

⁶ Revenu inférieur à 1\$ par jour et par personne.

⁷ Taux des élèves effectuant un cursus scolaire complet de dix ans

Partant de ces objectifs, le cadrage macro-économique repose notamment sur les hypothèses suivantes :

- un relèvement significatif du taux d'investissement public à partir de 2002 sous l'effet d'une mobilisation accrue de ressources au titre de l'initiative PPTE et de ressources extérieures importantes pour le financement des dépenses de développement et de lutte contre la pauvreté;
- une amélioration des performances des principaux secteurs moteurs et notamment le minerais de fer dont la production devrait être accrue de 17,5% sur la période, le secteur rural dont les performances doivent se maintenir et même s'améliorer en fin de période grâce à un plus grand dynamisme de l'investissement et de l'impact des programmes d'investissement en cours, la pêche dont le taux de croissance doit se maintenir en moyenne à 3% pour la pêche industrielle et à 10% pour la pêche artisanale, le BTP (bâtiments et travaux publics) dont la croissance doit se maintenir autour de 3% en raison des investissements projetés dans le secteur et le secteur des services dont le dynamisme devrait se poursuivre du fait du maintien d'un investissement privé important dans le tourisme, les télécommunications et le commerce.

Politiques sectorielles

La faible densité de l'occupation humaine en milieu rural et la dépendance vis-à-vis de l'exploitation des ressources naturelles expliquent l'importance que revêt la bonne synergie entre investissements privés, aménagements publics et services sociaux, dans la lutte contre la pauvreté. Sans infrastructures collectives, il est impensable de valoriser par le seul jeu du marché les opportunités d'investissement privé (cas des routes, des marchés). A l'inverse, sans les revenus engendrés par le commerce des produits agricoles, il est impossible d'entretenir les services et équipements collectifs réalisés à l'initiative de l'Etat.

Les politiques de développement humain en matière de santé et d'éducation vont dorénavant privilégier les zones les moins bien couvertes, ce qui va se traduire par une amélioration des capacités des populations pauvres en milieu rural. Les secteurs du transport, de l'eau et des services de base prévoient des projets et des réformes qui vont dans le sens du rattrapage du retard qui pénalise le développement de l'économie rurale.

Pour tirer le meilleur profit de cet effort d'allocation budgétaire en faveur du monde rural, il est recommandé de doter la Mauritanie des outils institutionnels pour assurer : (i) une programmation intégrée des investissements publics en milieu rural aux diverses échelles d'intervention reconnues et, (ii) une adaptation des programmes d'investissement aux évolutions de l'occupation humaine de l'espace.

Politiques sociales

Les politiques de développement humain en matière de santé et d'éducation vont dorénavant privilégier les zones les moins bien couvertes, ce qui va se traduire par une amélioration des capacités des populations pauvres en milieu rural.

Santé

Dans le cadre de son programme de réformes économiques, le Gouvernement s'est engagé à élaborer des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) portant sur les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement urbain, du développement rural et des infrastructures. Ces instruments ont pour objectif de déterminer le niveau et le type de dépenses d'investissement et de fonctionnement qui doivent être réalisées dans ces secteurs, au cours des prochaines années, en vue d'améliorer leurs performances, conformément aux objectifs de lutte contre la pauvreté.

S'agissant de la santé, le secteur souffre d'un sous - financement de son fonctionnement du fait, notamment, de la forte présence des financements extérieurs (qui crée un déséquilibre entre le fonctionnement et l'investissement), de la faiblesse de la capacité d'absorption du secteur et de la faible performance. Le cadrage budgétaire s'articule autour de trois principaux points :

- la mise à niveau des dépenses de fonctionnement;
- la réorientation des dépenses d'investissements vers les zones à faible accès et les niveaux primaire et secondaire;
- ainsi que l'allocation des ressources budgétaires aux activités contribuant à améliorer les performances du système de santé (réduction de la mortalité infanto - juvénile, réduction des dépenses de santé dans les revenus des ménages, participation des usagers, etc.).

Pour chaque programme, les objectifs en terme de couverture équitable de la population, la répartition des financements par activités entre le Gouvernement et les bailleurs de fond ainsi que les domaines d'intervention ont été identifiés.

Education

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du système éducatif instituée par la loi 99-012 du 26 Avril 1999 et en vue de pallier les dysfonctionnements constatés au niveau du secteur, le Gouvernement a mis en place un programme décennal de développement du secteur de l'éducation, lequel constitue le cadre des dépenses du secteur pour les dix prochaines années :

- Dans le domaine de l'alphabétisation, une politique nationale visant à éliminer l'analphabétisme sera définie et des moyens réguliers suffisants seront dégagés en vue de permettre aux populations concernées de faire face au cycle de la pauvreté. Quant à l'enseignement originel, le gouvernement renforcera la complémentarité de l'enseignement formel et des mahadras, afin de permettre à ces derniers de mieux jouer leur rôle dans l'effort national de scolarisation universelle.
- Dans le domaine de l'enseignement fondamental, la politique envisagée visera, à atteindre rapidement un accès universel à l'enseignement fondamental en 2005 et à améliorer le rendement et la qualité de l'offre éducative.
- Pour ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, l'orientation politique pour la prochaine décennie se caractérisera par le passage d'une logique de pilotage par l'offre vers une politique de pilotage par la demande. La recherche de la qualité de la formation et son adéquation avec les besoins de l'emploi constitueront un objectif stratégique pour la décennie.

- La politique de l'enseignement supérieur sera essentiellement orientée vers : (i) une réduction progressive du ratio étudiants/enseignements; (ii) une augmentation de la proportion d'étudiants dans les filières scientifiques et techniques.

Infrastructures

Les secteurs du transport, de l'eau et des services de base prévoient des projets et des réformes qui vont dans le sens du rattrapage du retard qui pénalise le développement de l'économie rurale.

Transport

Le développement des infrastructures, dans le respect de l'environnement, apparaît comme une condition du développement durable basé sur l'exploitation de l'ensemble des ressources du pays. Dans ce contexte, la Mauritanie a mis en place une stratégie en matière de transports matérialisée par le Plan de transports (1998) qui comprend 3 composantes : un programme d'investissement et d'entretien des infrastructures, des réformes institutionnelles des services publics et le développement opérationnel des organisations professionnelles.

Dans le domaine routier, le programme d'investissement envisagé comprend, entre autres, la réalisation des axes suivants, qui offrent autant d'opportunités pour désenclaver les régions notamment agricoles :

- Route Rosso - Boghé,
- Route Kaedi - Mbout - Sélibaby,
- Etude route Diama - Rosso,
- Route Boutilimit - Aleg.

Au plan institutionnel, les actions prioritaires concernent :

- la suppression de toutes les entraves à la concurrence,
- la définition de normes de sécurité pour le transport des personnes,
- le renforcement des capacités de planification et de programmation de l'administration en charge des transports.

Dans le domaine du transport aérien, la stratégie poursuivie reposera essentiellement sur la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'investissement, avec la construction d'un aéroport de classe internationale à Nouakchott, l'extension et la mise aux normes de l'aéroport de Nouadhibou, la poursuite du programme d'aménagement des aérodromes secondaires. Au plan institutionnel, l'objectif est d'impliquer le secteur privé dans le financement des infrastructures.

Dans le domaine du transport maritime, l'objectif sera d'améliorer la compétitivité des ports de Nouakchott et de Nouadhibou par lesquels transite l'essentiel des échanges du pays. La priorité consistera à : (i) améliorer la qualité et le niveau des prestations, (ii) poursuivre les programmes d'investissements de capacité et de modernisation, (iii) renforcer et moderniser la gestion, (iv) associer le secteur privé dans le capital et la gestion de ces institutions.

Hydraulique rurale

La Mauritanie est un pays saharien et sahélien, donc confronté à de sérieux problèmes d'eau souterraine et de surface; ce qui rend les conditions de vie difficiles, particulièrement pour les couches les plus vulnérables de la population. L'accessibilité et la gestion des eaux constituent un handicap majeur à leur mobilisation.

La stratégie sectorielle vise l'amélioration rapide de l'accès de l'ensemble de la population à l'eau potable, en accordant la priorité aux couches les plus défavorisées. L'objectif visé à long terme sera de doter tous les villages de plus de 500 habitants d'un réseau d'adduction d'eau potable et de porter le taux de desserte par branchements à 85% en milieu urbain.

Accès universel aux services de base

Le gouvernement entend mettre en place dès 2002, une Agence chargée de la promotion de l'accès universel aux services de base suivant une vision intégrée (télécommunications, électricité, eau et assainissement), de manière à tirer pleinement profit de la convergence des technologies et des services d'infrastructures ainsi que des solutions hors réseaux classiques. Déjà une Agence de développement de l'électrification rurale a été mise en place.

Implications sur la SDSR

L'intégration entre les diverses composantes sectorielles du développement humain est une condition primordiale de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Les caractéristiques économiques de l'économie rurale font largement dépendre la rentabilité et la durabilité des investissements privés de la qualité des services collectifs offerts disponibles.

Or, le nouveau contexte institutionnel, ne parie plus uniquement sur ce que l'on dénomme couramment les projets multi-sectoriels pour assurer cette intégration. En effet, les stratégies sectorielles, en matière de santé d'éducation et de transport par exemple, sont par souci d'efficacité en termes de lutte contre la pauvreté, articulés selon des approches spécifiques pour atteindre leur objectif de couverture du territoire. Ainsi certains secteurs optent logiquement pour une approche en réseau (transport, électrification par exemple) alors que d'autres optent pour une logique démographique (école, santé).

Dès lors, il y a nécessité de coordonner les programmes d'investissement publics à divers échelons, depuis le national, jusqu'au local. La mise en place d'un comité inter-ministériel chargé du développement rural pourrait remplir cette fonction à l'échelle nationale et en déléguer le suivi à l'échelle régionale.

PARTIE II : DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Le diagnostic global du secteur rural est articulé, ci-après, en trois chapitres. Le premier présente le secteur dans ses composantes physiques et humaines. Le second traite des performances globales et par sous-secteur. Le dernier identifie pour les principales filières par sous-secteur, le potentiel de croissance.

Présentation générale du secteur

La présentation générale du secteur se décompose en celle du milieu, de la population, avant d'aborder les indications relatives à la part du secteur rural dans l'économie (y compris les aspects de pauvreté).

Les problèmes de pauvreté dans le secteur semblent, à la suite de cette présentation, avoir comme raison fondamentale, la faiblesse des gains de productivité à un rythme équivalent à celui du reste de l'économie.

Avec le processus de libéralisation qui rapproche les prix internes des prix mondiaux, la seule issue au cercle de la pauvreté rurale est celle de l'amélioration des performances économiques par la réallocation des ressources vers les productions les plus compétitives. La réorientation des dépenses publiques vers les activités qui contribuent à cette réallocation est au cœur de la SDSR.

Milieu

La République Islamique de Mauritanie est située entre le 15^{ème} et le 27^{ème} parallèle Nord et couvre une superficie de 1.030.700 km². Elle est limitée au Nord par l'ex-Sahara Occidental et l'Algérie, à l'Est par le Mali, au Sud par le Mali et le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Plus de la moitié du territoire national, au Nord, est désertique et faiblement peuplée. La zone sahélienne s'étend d'Ouest en Est sur une bande de 200 km traversant le pays sur sa partie sud. Au Centre et au Nord, le relief est constitué de massifs montagneux tels ceux de l'Adrar et du Tagant qui culminent de 400 à 800 mètres. A l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal, au Sud, appelée Chemama, le reste du pays est constitué, en grande partie, d'alignements dunaires qui, lorsqu'il pleut, se couvrent de pâturages et où se pratiquent les cultures pluviales.

Le climat, saharien au Nord et sahélien au Sud, est généralement chaud et sec. Les maxima dépassent 44° C en mai-juin, pour des minima pouvant descendre à 10° C en janvier et février. Les vents, à dominante Nord-Est, sont très fréquents et favorisent la progression de l'ensablement. La saison des pluies, qui conditionne en grande partie la production agropastorale, est très hétérogène dans le temps et dans l'espace. Elle s'étend en général sur une période de quatre mois, de juin à septembre (hivernage), selon un gradient Nord-Sud de quelques millimètres à 450 mm/an dans la région du Guidimakha. La majeure partie du pays reçoit une pluviométrie inférieure à 300 mm/an. Durant les quinze dernières années, deux

grandes sécheresses ont été enregistrées, en 1984-85 et en 1991-92. Durant ces années, la pluviométrie était inférieure de 35 à 70% par rapport à la moyenne.

Administrativement, la Mauritanie est divisée en (i) 13 Wilaya (Régions) placées sous l'autorité d'un Wali (Gouverneur) assisté de deux ou trois Wali mouçaïd (Adjoints Gouverneurs), (ii) 53 Moughataa (Départements) dirigés par un Hakem (Préfet) et (iii) 205 communes dont 163 sont rurales. La mission et les attributions de l'administration territoriale sont définies par l'Ordonnance N° 90.002 du 31 janvier 1990. L'ensemble de cette structure relève du Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications. La commune bénéficie néanmoins d'un statut de collectivité territoriale décentralisée dans son administration et sa gestion sous la responsabilité d'un maire élu par ses administrés. Ce mode de gestion implique une fiscalité locale placée sous le contrôle du Ministère des Finances.

Population

Au terme des résultats provisoires du dernier recensement général de la population et de l'habitat, la population se chiffre à 2.548.157 habitants soit une croissance de 2,6% par an, en comparaison avec les résultats issus du recensement de 1988 qui affichait un effectif de 1.864.236 habitants. Sa répartition par Wilaya figure dans le tableau ci-après. Les quatre Wilaya de la Vallée (Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimakha) représentent, à elles seules, 36,44% de la population en 2.000. Abstraction faite des Moughataa hors Vallée (Boutilimit, Méderdra, Ouad Naga, Aleg, Magta-Lahjar, Monguel et Ould Yengé), ce pourcentage est de 24,7%.

Tableau 4 : Population des Wilaya⁸

Wilaya	1988	1994	1995	2000
Hodh El Charghi	212.203	247.556	254.237	275.288
Hodh El Gharbi	159.296	184.207	189.032	219.167
Assaba	167.123	191.255	195.916	249.596
Gorgol	184.359	203.446	207.482	248.980
Brakna	192.157	215.523	220.345	240.167
Trarza	202.596	204.756	205.597	252.664
Adrar	61.043	66.937	68.133	60.847
D. Nouadhibou	63.030	88.371	92.990	75.976
Tagant	64.908	71.197	72.369	61.984
Guidimakha	116.436	134.143	137.646	186.697
Tiris-Zemmour	33.147	39.985	41.280	53.586
Inchiri	14.613	13.728	13.609	11.322
Nouakchott	393.325	550.369	579.130	611.883
Mauritanie	1.864.236	2.211.473	2.277.766	2.548.157

La population mauritanienne se caractérise par une croissance démographique relativement forte. On estime, selon un rapport⁹ récent publié par la Direction de l'Emploi, avec le concours du PNUD/BIT, qu'entre 1977 et 1999 la population a évolué au rythme de 3% par an environ. Ce rythme se maintient en gros bien que les statistiques disponibles montrent que la Mauritanie aurait connu un rythme supérieur à 3% entre 1977 et 1988, que ce rythme aurait baissé à 2,95% entre 1988 et 1993 et qu'il serait légèrement remonté à 2,96% depuis.

⁸ Résultats provisoires, recensement 2000.

⁹ Rapport sur la situation de l'emploi réalisé dans le cadre du programme d'appui du PNUD à la lutte contre la pauvreté.

Le fait le plus significatif concernant l'évolution de la population est le changement profond des conditions socio-économiques et la répartition spatiale suivant le milieu. En effet pendant cette période, le pays s'est à la fois fortement éloigné des conditions de vie nomade et s'est urbanisé de façon accélérée. La croissance de la population urbaine se serait effectuée au rythme de 7,2% depuis 1977. Elle aurait été proche de 9% entre 1977 et 1988, puis de 6% entre 1988 et 1993 et on l'estime à près de 5,5% entre 1993 et 1999. Entre temps les populations nomades ne sont qu'une proportion réduite de la population; elles ne représenteraient actuellement qu'environ 4,8% de la population.

Du point de vue des indicateurs sociaux, on retiendra que entre 1990 et 1998, l'espérance de vie à la naissance est passée de 47 à 54 ans, tandis que l'alphabétisation a connu des progrès notables. En effet, le taux d'analphabétisme chez les adultes est passé de 61,1% en 1990 à 42% en 1998. Les taux de mortalité infantile et infanto - juvénile ont baissé respectivement de 117⁰/₀₀ et 170⁰/₀₀ à 105 et 140⁰/₀₀. L'indice de fécondité est passé, quant à lui, de 6,1 à 5,4 tandis que le taux de prévalence du VIH/Sida est resté relativement stable, aux alentours de 0,5%.

Au plan éducatif, l'évolution du secteur s'est traduite ces dernières années par une progression rapide du taux brut de scolarisation primaire (Enseignement fondamental); celui-ci est passé de 45% en 1989/90 à 86% en 1999/2000. Les données indiquent un rattrapage spectaculaire vis à vis des pays de la sous-région et mettent en évidence l'alignement des taux de scolarisation des filles (81%) sur celui des garçons (87 %). La disparité entre sexes reste par contre très prononcée dans les autres ordres d'enseignement où les filles ne représentent que 41% des élèves du Secondaire, à peine 3% de l'Enseignement technique et professionnel et 15% de l'Enseignement supérieur.

En matière d'accès à l'eau potable, le taux de raccordement a connu une évolution modeste, passant de 15,4% en 1990 à 19,1% en 1996. Dans huit régions, le taux est inférieur à 10% et dans cinq, il n'atteint pas 5%. La situation est plus favorable si l'on se réfère à l'indicateur "point d'eau par village" qui a atteint en 1998 un taux moyen de 60% (hors Nouakchott). Cette moyenne cache cependant d'importants écarts entre les régions.

Place du secteur rural dans l'économie

La structure du PIB du pays montre l'importance des ressources naturelles. La contribution du secteur rural (hors pêche artisanale) à la formation du PIB (à prix constants de 1985) a été de 20% durant la période 1991-1996. En moyenne, sur cette période, la croissance du secteur rural était de 4,2% par an. Même si sa contribution au PIB demeure limitée, l'agriculture connaît, sur la période, un taux de croissance annuel moyen (10,3%) supérieur à l'ensemble des autres secteurs excepté celui de la pêche artisanale. Les tableaux suivants (5 et 6) présentent l'évolution du PIB par genre d'activité économique (à prix constants de 1985) et les taux de croissance annuels moyens de ces activités.

La croissance du secteur primaire (agriculture, pêche artisanale et élevage) connaît, comme le montre le tableau 5 des fluctuations très brusques, liées en particulier aux variations climatiques. Elle a été d'une manière globale négative dans les années 80, positive dans les années 90. Les stratégies en matière de culture irriguée et de pêche artisanale notamment devraient à terme, sans doute, diminuer ces fluctuations. Les sources potentielles de croissance de l'agriculture irriguée sont réelles et nombreuses. Une forte demande intérieure

potentielle peut être envisagée sur la base des facteurs déterminants suivants : croissance démographique rapide (2.5%), croissance anticipée des revenus (croissance annuelle de 5.6% du PIB) ; élasticité de la demande significative pour les produits de l'agriculture irriguée (riz, fruits et légumes, pêche et bois) ; et inflation anticipée maîtrisée (cible fixée à 4%). La demande intérieure de riz, par exemple, a augmenté de 5.4% en moyenne entre 1988 et 1996 selon les données de l'ONS, au rythme de la croissance urbaine (5.6%). La sédentarisation rapide et l'urbanisation croissante (54% de la population est urbaine) s'accompagnent de changements d'habitudes alimentaires portées sur les fruits et légumes. La consommation intérieure des légumes est estimée à environ 60 kg/tête/an à Nouakchott et à 20 kg dans les zones rurales. Pour le bois, les estimations font état d'une consommation intérieure huit fois plus élevée que le potentiel de production durable. Quant à la demande internationale, la part infime de la Mauritanie sur le marché européen de fruits et légumes indique le potentiel énorme à réaliser

La part du secteur rural dans la formation du PIB a été en moyenne de l'ordre de 21% sur la période 1990-1999. Sur cette période, la progression a été relativement faible : 19.8 % en 1990 et 22.6% en 1999. La contribution de l'élevage a été déterminante (15,2% en moyenne) en dépit du faible niveau d'investissements accordés ; l'agriculture ne représentant que 5,1 % en dépit des importants investissements qui y ont été réalisés

L'évolution du secteur secondaire est plus contrastée. Le poids des secteurs d'activité varie considérablement d'une année à l'autre. Il en va ainsi par exemple pour le secteur des mines, en stagnation de 1995 à 1999 après de fortes années de croissance, du fait de la fluctuation des prix de vente de la tonne de fer en dollars et du taux de change entre le dollar et l'ouguiya¹⁰, ainsi que des aléas de production. C'est également le cas de la pêche industrielle, qui connaît un déclin en termes de contribution au PIB depuis le début de la décennie 90, après avoir connu une très forte croissance dans les années 80.

¹⁰ Monnaie nationale mauritanienne

Tableau 5 : Décomposition du P.I.B. par genre d'activité économique¹¹

Millions UM - Prix constants 1985	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
1. Secteur primaire	17.254	18.211	18.707	19.575	20.361	21.302	22.373
1.1 Agriculture	4.570	4.972	4.957	5.255	5.570	5.932	6.347
1.2 Elevage	12.036	12.557	13.047	13.582	13.997	14.487	14.994
1.3 Pêche artisanale	648	682	703	738	794	883	1.032
2. Industrie extractive	10.717	9.801	10.742	10.796	11.336	11.903	12.498
3. Industries manufacturières	5.008	5.627	5.812	6.042	6.339	6.704	7.134
3.1 Industrie de pêche	2.162	2.636	2.660	2.686	2727	2.781	2.851
3.2 Autres industries manufacturières et artisanat	2.846	2.991	3.152	3.356	3.612	3.923	4.283
4. Bâtiment et travaux publics	4.959	5.108	5.373	5.834	6.359	6.988	7.783
5. Transport télécommunications	6.526	7.254	7.645	8.584	9.222	10.017	10.692
6. Commerce, restaurants, hôtels	13.546	14.367	15.256	16.418	17.385	18.584	19.949
7. Autres services	3.699	3.955	4.163	4.406	4.652	4.946	5.269
8. Total branches actives marchandes	61.709	64.323	67.698	71.655	75.654	80.444	85.698
9. Branches non marchandes des administrations publiques	12.500	13.154	14.054	14.922	15.923	16.990	18.129
10. P.I.B. au coût des facteurs	74.209	77.477	81.752	86.577	91.577	97.434	103.827
11. Taxes indirects nets de subventions	7.496	7.570	7.738	7.836	8.499	9.137	10.241
12. P.I.B. au prix du marché	81.705	85.047	89.490	94.413	100.076	106.571	114.068

Tableau 6 : Taux de croissance annuel moyen des secteurs d'activité (1996-2000)¹²

Secteurs d'activité	Taux de croissance annuel des activités
Agriculture	2,6 %
Elevage	3,6 %
Pêche artisanale	-0,9 %
Industrie extractive	-1,2 %
Industrie de pêche	-2,4 %
Autres industries artisanat	5,3 %
Bâtiment et Travaux publics	2,1 %
Transport et Télécommunications	11,3 %
Commerce, Restaurants, Hôtels	9,1 %
Autres Services	2,7 %

¹¹ CSLP, 2001.¹² MAED, 2001.

Emploi

Évaluée sur la base du recensement de 1988, la population active était estimée à 581.000 personnes dont 60% de ruraux. Entre les recensements de 1977 et 1988, cette population a connu une progression de 35%, largement imputable à la dynamique démographique de la population et à une plus grande activité des femmes ; celle-ci ayant progressé de 78% sur la période. Il ressort des travaux d'extrapolation que cette population était de 678.000 personnes en 1995 et qu'elle serait passée à 788.000 personnes en l'an 2000, soit un taux moyen de croissance de 3% par an¹³. En dépit de la croissance très rapide de l'urbanisation dans le pays, le milieu rural sédentaire et nomade continue donc d'abriter la majorité de la population active. Pour l'essentiel, l'emploi rural concerne l'activité agricole, mais aussi l'élevage, la pêche, le commerce, les activités de service et l'artisanat. S'il n'est pas réductible à l'emploi agricole, celui-ci reste, cependant, largement dominant (56,6% en milieu sédentaire) et ce sous sa forme traditionnelle, l'agriculture de type moderne n'existant que dans le cadre du secteur irrigué localisé dans la Vallée et essentiellement au Trarza. Sur la base des temps normatifs de travaux dans l'agriculture et de la taille du troupeau dans l'élevage, l'évaluation des emplois directs permet d'estimer les emplois à plein temps à 79.000 soit 11,6% de la population active. Cette évaluation rend peu compte de la pluriactivité, du sous-emploi saisonnier et du caractère familial de l'activité agricole. L'évaluation des emplois induits n'est pas réalisable en l'absence de données et d'enquêtes spécifiques.

Entre 1977 et 1999 la population active est passée de 360.000 à 620.000 soit un taux de croissance moyen de 2,5%.

Ce qu'il faut retenir c'est que le défi d'emploi en Mauritanie est aujourd'hui de 620.000 postes d'occupation et que selon les projections des démographes, cette population active ne va pas cesser de croître en valeur absolue.

Par rapport au sexe, on constate que la population active féminine, qui n'était que de 27% de la masculine en 1977 représente en 1999, 58% environ de la masculine. De sorte que la population active totale se partage entre 66% pour les hommes et 34% pour les femmes. Globalement sur la période 1977 - 1999 la population active féminine a évolué au rythme de 4,7% avec un taux proche de 5% entre 1993 et 1999. Ce phénomène tendanciel a une grande incidence sur la problématique de l'emploi dans la mesure où il implique une pression à la hausse de la demande globale d'emploi.

La répartition de la force de travail occupée est très équilibrée entre les secteurs d'emploi. L'emploi en milieu rural représente encore plus de la moitié de la population occupée (il est estimé à 53% en 1999 contre 59% en 1988).

Sans qu'on la connaisse exactement, on peut penser que la population active rurale reste certainement dominante. Au sein de ce bassin d'emploi, les occupés non agricoles, y compris un contingent d'employés publics, sont estimés à 36.000 en 1999 soit un peu plus de 13% de la population rurale totale occupée, chiffrée à 268.000. Le fait le plus marquant est que cette proportion a tendance à baisser puisqu'elle était de 28% lors du recensement de 1988. C'est le signe d'une diversification insuffisante et peu évolutive de la structure du marché de l'emploi rural, et le signe d'une agriculture encore dominée par l'agriculture de subsistance.

¹³ L'emploi en Mauritanie : un état des lieux, Direction de l'Emploi/MFPTJS, janvier 1996.

En milieu rural, sans qu'on puisse faire état de résultats d'enquêtes ou d'études approfondies, les calculs grossiers effectués sur la base de la force de travail censée être occupée et le temps de travail exigé par les activités rurales agricoles, d'élevage et non agricoles permettent de penser qu'il y a un taux de sous emploi probablement supérieur à 50%. C'est à dire que les occupés ont en moyenne une réserve de temps de travail au moins égale à la durée effective de leur occupation.

L'importance de ce mode d'insertion signifie surtout que les efforts de développement en milieu agricole, et rural en général, risquent d'améliorer surtout la qualité de l'insertion et les revenus, mais qu'ils n'auraient qu'un effet limité sur l'élargissement de l'emploi à de nouveaux venus sur le marché.

Le premier fait marquant qui caractérise la problématique de l'emploi rural est la quasi-stagnation de la population active, comme résultante d'un faible taux de croissance de la population rurale (0,5% par an en moyenne).

Dans ce contexte les effectifs d'emploi rural ont évolué de 230.000 environ en 1998 à 268.000 en 1999, soit un rythme de croissance de l'ordre de 1,4% qui a suffi pour faire chuter le taux de chômage. Cela cache quelques évolutions moins favorables :

- un recul des ruraux occupés de sexe masculin dont l'effectif a chuté d'environ 15.000 entre 1998 et 1999. Cette évolution indique que le phénomène migratoire a été fort et qu'il a touché principalement les hommes ;
- seul l'emploi agricole a augmenté alors que les autres formes d'emploi rural en particulier dans l'élevage et les activités commerciales ont régressé plus ou moins fortement, ce qui n'est pas le signe d'une dynamique de l'économie rurale, prise globalement.

Par contre deux faits positifs sont à noter :

- le quasi doublement de l'emploi féminin rural qui aurait augmenté au rythme très élevé de 6% par an passant de 60.000 à 112.000 en une décennie ;
- l'élargissement du salariat qui se serait accru de plus de 1% par an, mais avec une régression presque aussi forte des indépendants, ce qui indique des changements dans les modes de faire valoir des activités agro-pastorales.

Il faut enfin noter que l'évolution globalement positive de l'emploi rural dans la décennie joint à la quasi-stagnation de l'emploi chez les populations nomades, significative que l'augmentation d'emploi est en totalité imputable aux populations sédentaires.

Echanges agricoles

Une des clefs des progrès de l'économie mauritanienne a été le choix de la libéralisation, de l'ouverture et de l'adaptation à la mondialisation. L'indicateur d'ouverture de l'économie, mesuré à travers le rapport des exportations plus importations sur le PIB, était de 76,8% en 1994, 94% en 1995 et 88,5% en 1996.

En ce qui concerne les flux commerciaux, les importations mauritaniennes proviennent à 65% de pays industrialisés (Union européenne 56%), et à 26% des pays en développement (11% des pays asiatiques, 10% des pays d'Afrique et du Moyen-Orient), le solde n'étant pas affecté.

Les exportations mauritaniennes sont destinées principalement à l'Union européenne (61%) et au Japon (18%), l'Afrique et le Moyen-Orient comptent pour 10%.

En ce qui concerne les échanges commerciaux avec l'Afrique, 80% des exportations et 93% des importations se font avec l'UMA et la CEDEAO. Le commerce avec la CEDEAO est plus équilibré, la Mauritanie exportant relativement peu vers les pays de l'UMA d'où elle importe essentiellement des hydrocarbures. Cependant le flux d'investissement en provenance des pays de l'UMA et des pays arabes n'est pas négligeable et s'est manifesté récemment dans le secteur des télécommunications (cellulaires et filaires).

Les exportations FOB, en valeur, ont plus que doublé de 1992 à 1999. Les importations (CAF), quant à elles, ont cru à un rythme inférieur. La croissance des échanges commerciaux pour la période 1992-99 et l'évolution de la balance commerciale ressortent du tableau ci-après :

Tableau 7 : Evolution du commerce extérieur de 1992 à 1999 (en millions d'UM¹⁴)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Exportations	37.019	51.109	50.710	64.815	67.431	61.649	65.948	78.233
Importations	35.362	53.749	44.694	64.144	63.485	66.461	67.574	63.983
Solde	1.657	- 2.640	6.016	671	3.946	-4.812	-1626	14.250
Taux de couverture	104,7	95,1	113,5	101,0	106,2	92,7	97,6	122,3

Il y a à signaler qu'au cours des dix dernières années, les termes de l'échange du pays ont baissé d'environ 12% correspondant à une diminution de 0,6% du PIB par an¹⁵.

Les importations (CAF) de produits alimentaires, y compris les aides et dons, ont progressé de plus de 12,9% en quantité entre 1998 et 1999 (voir tableau ci-après). Les produits qui ont connu la plus forte hausse en valeur sont le thé (84%), le riz (96%) et le blé (30,2%). Par contre, une baisse significative a été enregistrée pour les huiles et le lait, respectivement 10% et 31% en valeur¹⁶.

Tableau 8 : Importations de produits alimentaires (1998 - 1999)¹⁷ (y compris aides et dons) - valeurs en millions d'UM, quantités en milliers de tonnes -

Produits	1998		1999		variation (en %)	
	valeur	quantité	valeur	quantité	valeur	quantité
Riz	3.300	98	<u>1886</u>	<u>31,8</u>		
Blé	4.021	118,7	<u>3.418</u>	<u>107,8</u>		
Farine	4.564	84,6	<u>3.032</u>	<u>73,4</u>		
Lait	2.122	10,3	<u>1.543</u>	<u>8,2</u>		
Huiles	3.163	26,5	<u>3.969</u>	<u>35,4</u>		
Sucre	5.338	102,2	<u>6.316</u>	<u>140,7</u>		
Thé	333	1,6	<u>606</u>	<u>2,3</u>		
Total	22.841	353,8	20.070	399,6	-10,7	12,9

¹⁴ Statistiques du commerce extérieur, ONS.

¹⁵ Mémoire du Président de l'IDA aux Administrateurs concernant la stratégie d'aide du Groupe de la Banque Mondiale à la République Islamique de Mauritanie, 21 mai 1997.

¹⁶ Statistiques du commerce extérieur, ONS.

¹⁷ Statistiques du commerce extérieur, ONS.

Les exportations (FOB) des produits agricoles, quant à elles, sont essentiellement constituées d'animaux sur pied (pour lesquels aucune donnée statistique n'est disponible) et de quantités modestes, depuis 1995, de produits de l'agriculture irriguée (gombo, haricot vert) pour une valeur de 65 millions d'UM.

Pauvreté

La dernière enquête sur les conditions de vie des ménages (1996) a montré que l'étendue de la pauvreté mesurée par le pourcentage des individus vivant au-dessus du seuil de pauvreté, concernait en 1996 plus de la moitié de la population (50,5%). L'incidence de la pauvreté a toutefois reculé, par rapport au début de la décennie (56,6% en 1990).

Le recul de la pauvreté est encore plus marqué pour les indicateurs d'écart : l'extrême pauvreté a connu une diminution de 12 points sur la période 1990-1996, tandis que la profondeur et la sévérité de la pauvreté ont enregistré une diminution de 10 et 9 points passant respectivement de 28,3% à 18,3% et de 18,1% en 1990 à 9,2%.

La pauvreté monétaire est, d'abord, un phénomène rural (76,4%). Elle est en grande partie due à la zone rurale aride qui regroupe plus de 57% des pauvres. Les zones les plus touchées sont la zone de l'Aftout (zone aride, à cheval entre les Wilaya de l'Assaba, du Brakna et du Gorgol), certaines zones des deux Hodh et du Guidimakha, qui affichent des taux de prévalence de la pauvreté voisins de 80%, voire supérieurs.

Au sein de la zone rurale, de nettes disparités sont mises en évidence entre le "Rural Fleuve" (vallée du Sénégal) où l'étendue de la pauvreté est de 60,2% et le "Rural Autre" (zone aride) où elle atteint 71,1%. Cette dernière zone regroupant à elle seule plus de 57% des pauvres.

L'analyse en terme d'extrême pauvreté confirme l'importance de ces disparités : la zone rurale compte, cette fois, pour près des 9/10^e de la population (82,7%) dans l'extrême pauvreté, à raison de 64,8% dans la zone aride et 17,9% dans la zone du Fleuve. D'importants écarts sont également observés au niveau de la population urbaine. L'incidence de la pauvreté est moins élevée à Nouakchott (20,6% des personnes) que dans les autres villes (37,8%). Un écart de 1 à 4 existe entre le groupe constitué des villes Centre-Nord et de Nouakchott d'une part, et les villes du fleuve ou du Sud-Sud-Est, d'autre part où l'incidence de la pauvreté dépasse 43%.

Les données relatives à la pauvreté des conditions de vie, quant à elles, témoignent d'une amélioration globale des indicateurs sociaux. Ainsi, le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental est passé de 46% en 1989-1990 à près de 86% en 1999-2000. Le taux d'accessibilité des structures sanitaires dans un rayon de 10 km est passé de 30% en 1990 à 80% en 1998, tandis que le taux de mortalité infantile a reculé de 124 pour mille en 1990 à 105 pour mille en 1998. De même, l'accès à l'eau potable a connu, lui aussi, d'importants progrès, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Cependant, les niveaux et la qualité de ces indicateurs, restent en deçà des normes souhaitables et ils s'accompagnent de disparités encore très marquées dans le pays.

De l'analyse de la situation de la pauvreté, il ressort trois conclusions fortes :

- Environ un ménage sur deux vit dans la pauvreté. Une telle proportion impose des choix de politiques publiques volontaristes pour s'orienter vers une réduction rapide

de la pauvreté. Elle signifie, également, qu'à l'échelle du pays, un tel objectif représente un défi considérable.

- La pauvreté et les inégalités ont reculé quoique le phénomène reste préoccupant. Le dernier profil de pauvreté atteste d'une diminution sensible de la pauvreté entre 1990 et 1996. La croissance enregistrée au cours de la période a donc eu un effet significatif à la fois sur l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté. Les données témoignent également d'un certain partage de la croissance, tout du moins d'un rapprochement des dépenses moyennes par ménages. Une croissance plus forte et l'amélioration de la fonction de régularisation et de redistribution de l'Etat devraient donc conduire à des impacts plus déterminants.
- La pauvreté est d'abord rurale et appelle de ce fait des réponses ciblées. Alors que la population rurale est devenue minoritaire en nombre, on constate que huit pauvres sur dix vivent en zones rurales et que la contribution de ces dernières à l'extrême pauvreté est encore plus élevée. Ce constat met en évidence le rôle majeur que doivent jouer à l'avenir les politiques agricoles et les actions transversales visant à diversifier l'emploi en milieu rural. Mais, il convient également de dépasser cette opposition rural/urbain, car des poches de pauvreté importantes existent dans les quartiers urbains défavorisés et des disparités sont également constatées au niveau rural. Des réponses différenciées sont nécessaires en fonction des dynamiques locales de développement.
- La pauvreté est un phénomène multidimensionnel : elle porte aussi bien sur les revenus, les conditions de vie que les potentialités.

Sécurité alimentaire

L'analyse précitée montre la complexité de la problématique de la sécurité alimentaire dans le pays. Cette dernière est d'autant plus complexe et préoccupante que les projections, à l'horizon 2010, prévoient l'augmentation de la population à 3,5 millions d'habitants et le doublement de la demande céréalière couverte en 1995-96, année de très bonne production, à raison de 43% par la production nationale. Cette demande est estimée aujourd'hui à 479.231 tonnes (176 kg par habitant) dont 26% au titre du riz, 40% au titre du blé et 34% au titre des autres céréales traditionnelles. En plus des céréales, le pays est grand consommateur de lait et de viande et, en croissance rapide, de poisson. Quant au sucre (30 kg par tête) et aux huiles végétales (7 kg par tête)¹⁸, le pays est totalement dépendant des importations.

Bien qu'agriculteurs pour la plupart, les ruraux doivent acheter une forte proportion des produits alimentaires et autres biens de consommation dont ils ont besoin. Ce n'est que dans la vallée du fleuve Sénégal que l'autoconsommation approche 10% de la valeur totale de la consommation des ménages ruraux¹⁹. Il importe de constater que, dans les régions rurales, les dépenses d'alimentation représentent près de 70% du budget des ménages, et que la valeur de la production auto-consommée n'en représente que 5 à 9%. La précarité est grande et l'instabilité des prix des produits alimentaires (période de soudure) entraîne de graves déficits alimentaires saisonniers. De ce fait, l'aide alimentaire couvre une part importante des besoins alimentaires des ménages. Selon les résultats de l'enquête sur la pauvreté, 34% des ménages en 1988 et 13% en 1990 recevaient une aide alimentaire sous différentes formes.

¹⁸ Suivi du Sommet mondial de l'alimentation, Projet de stratégie pour le développement agricole national Horizon 2010, FAO, Novembre 1996.

¹⁹ Evaluation de la pauvreté en Mauritanie BM 1994

La part des besoins en céréales couverte par la production nationale a connu une évolution en dents de scie avec un taux moyen sur les dix dernières années de 29% environ. Cette moyenne cache des différences sensibles entre les années eu égard à l'impact des facteurs climatiques et des ennemis des cultures (criquets, oiseaux granivores...). En effet, ce taux qui était en 1990 de l'ordre de 39% est passé à 30,7% en 1999 et à 27,8% en 2000; après avoir été de 19.9% durant les mauvaises années (1991 et 1992) et de 41% au cours de l'année exceptionnelle de 1996. Il apparaît donc que la Mauritanie, depuis la grande sécheresse de 1972/1973 demeure un pays à déficit alimentaire structurel. L'aide alimentaire couvrirait, suivant les années, entre 8 et 20 % des besoins.

Tableau 9 : Aide alimentaire²⁰

Années	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00
Tonnes	63.314	84.566	46.936	36.952	38.000	25.490	15.300	31.545	13.300	27.700	20.870

Situation de la sécurité alimentaire en 99/2000

L'Observatoire de la sécurité alimentaire a établi au cours de l'année 1999/2000 une identification provisoire des zones qui peuvent présenter une situation critique, notamment pendant la période de soudure. Il apparaît que plusieurs communes du pays présentent des signes de dégradation de leur situation alimentaire et nutritionnelle. Cette situation serait due essentiellement à une diminution de la production agro-pastorale dans certaines zones rurales et à une vulnérabilité structurelle persistante dans les grandes agglomérations urbaines (Nouakchott, Nouadhibou) et dans quelques zones à déficit constant. Pour les populations rurales, il s'agit tout particulièrement de :

- La vallée du fleuve qui a été victime en 1999 des inondations et qui connaît cette année de mauvaises récoltes au niveau du Walo et de l'irrigué, principaux systèmes de culture de la zone.
- L'Aftout où l'insécurité alimentaire apparaît comme structurelle.
- L'Adrar où la production de dattes, qui permet l'achat de denrées alimentaires, a été mauvaise cette année pour la deuxième année consécutive.
- Plusieurs communes des Hodh, de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimaka et du Tagant où l'insécurité alimentaire résulte du fait de l'insuffisance des précipitations, leur retard ou des ravages de sésamie.

A noter également sur ce chapitre, que les femmes, peu disposées à migrer, représentent la majorité de la population rurale et sont souvent les premières victimes de la sécheresse. Organisées principalement dans des coopératives de production maraîchère et artisanale, les femmes participent également aux activités communautaires visant l'amélioration de la sécurité alimentaire, la protection et la régénération de l'environnement, le développement et l'introduction d'activités durables et génératrices de revenus.

²⁰ source : CSA

Analyse des performances

Dans l'analyse des performances, deux niveaux d'analyse sont distingués : (i) un niveau d'analyse global fondé sur les contributions du secteur rural à l'économie nationale et (ii) un niveau d'analyse par sous-secteur fondé sur une analyse du potentiel et de sa mise en valeur.

Performances globales

Les performances du secteur paraissent fortement contrastées, traduisant à la fois le choc des aléas climatiques ainsi que les délais de restructuration du secteur suite au désengagement de l'Etat des fonctions de production et de commercialisation et la levée des monopoles. Deux indicateurs synthétiques²¹ illustrent ce constat : (i) le taux d'auto-provisionnement en céréales, (ii) le taux de contribution du secteur à la formation du PIB.

Le taux d'auto-provisionnement en céréales (cf. figure 1) est très variable autour d'une moyenne décennale de 30% et de 150 000 tonnes.

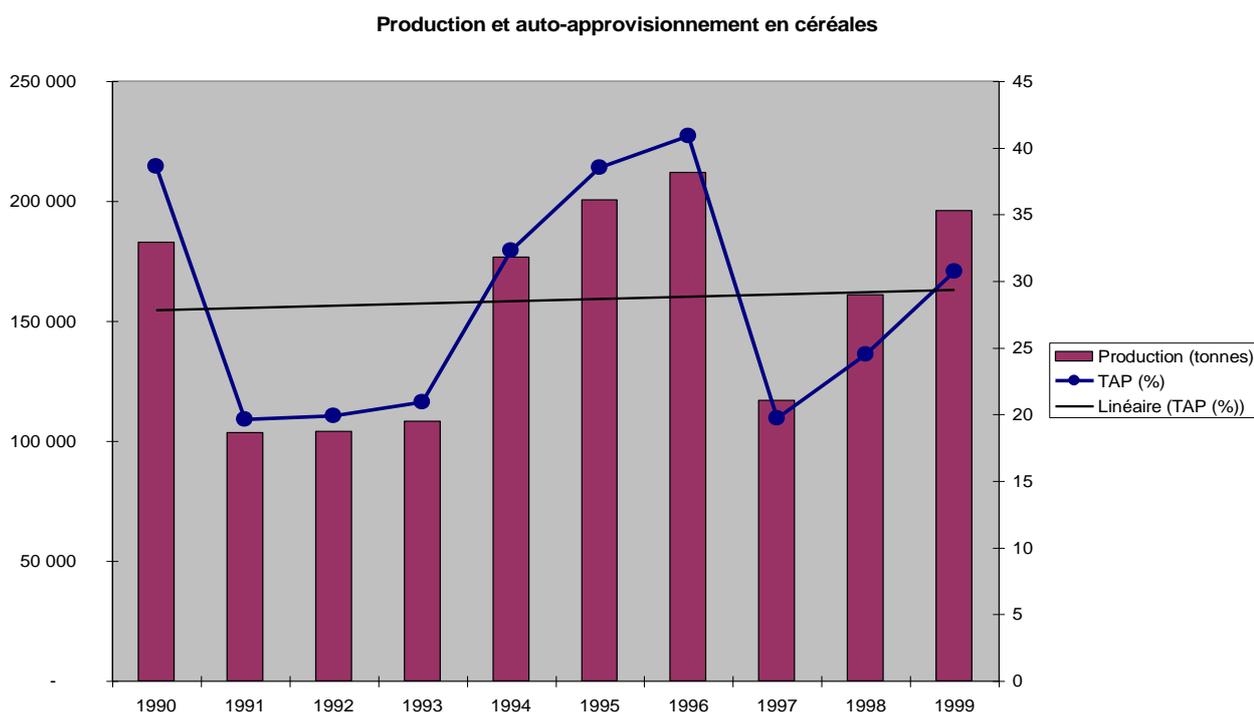


Figure 1 : Production et auto-provisionnement en céréales

²¹ Faute d'indicateurs sur les circuits non formels d'exportation dans le sous-secteur de l'élevage, ces indicateurs restent partiels.

La variabilité de la production céréalière est due à la production traditionnelle, qui a enregistré un coefficient de variation (CV) sur la décennie de 37%, et à celle de la production irriguée avec un CV de 27%.

Par ailleurs, la contribution du secteur à la formation de la valeur ajoutée intérieure varie autour de 20%, avec une légère tendance à la hausse de cet indicateur au cours de la décennie. Les évolutions des prix relatifs expliquent pour une part importante celles des agrégats du secteur, notamment du fait que la dévaluation de 1998 a entraîné un réajustement au profit des produits échangeables.

Tableau 10 : Part de l'agriculture et de l'élevage dans le PIB de la RIM

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Elevage	16,2	16,1	16,2	15,3	15,1	14,7	14,6	14,8	14,7	14,7
Agriculture	3,0	3,9	3,7	5,3	5,7	6,0	5,0	5,4	6,1	7,1

Tableau 11 : Evolution récente des prix à la production en UM/kg

	1996	1997	1998	98/96
Riz	35,00	40,00	45,00	29%
Mil/sorgho	25,00	30,00	32,00	28%
Maïs	40,00	42,00	42,00	5%
Blé/orge	25,00	25,00	25,00	0%
Niébé	45,00	50,00	52,64	17%
Arachide	40,00	50,00	55,52	39%
Autres légumes	40,00	42,00	46,23	16%
Pastèques	45,00	50,00	55,56	23%
Dattes	65,00	70,00	75,38	16%
Viandes de chameau	400,00	394,44	424,03	6%
Viandes bovines	300,00	382,36	404,86	35%
Viandes ovines et caprine	350,00	481,39	501,46	43%
Lait de camelins	125,00	120,00	120,00	-4%
Lait de bovins	115,00	120,00	120,00	4%
Lait de caprins	70,00	75,00	75,00	7%

Diagnostic de l'élevage

Effectifs et place dans l'économie

L'élevage Mauritanien est de type extensif. Eu égard à l'absence de recensement de l'élevage, les effectifs et les productions du cheptel ne peuvent être qu'estimés. Les estimations varient légèrement selon les sources (comptabilité nationale, DPSE, Direction de l'Elevage). L'estimation la plus récente, effectuée pour l'année 2 000, sur la base d'hypothèses raisonnées d'exploitation, sont résumées dans le tableau ci après²²:

²² d'après l'étude FAO-Banque mondiale "Etude sectorielle de l'élevage" 2001; rapport de préparation, version provisoire FAO, Centre d'Investissement, Programme de collaboration FAO-Banque mondiale (FAO-CP).

Tableau 12 : Données de base sur le sous-secteur de l'élevage²³

	Effectifs (000 têtes)	Taux d'exploitation	Taux de croissance net	Production (000 tonnes)
Bovins	1497	10%	1,4%	17,9
Camelins	1114	8,11%	0,74%	16,7
Ovins	5171	25,5%	4,3%	28,9
Caprins	3474	30,7%	5,1%	10,9
total viandes rouges				74,6
Aviculture traditionnelle	2000			
Aviculture intensive	1400			
Asins	630			
Equins	250			

La comptabilité nationale évalue la valeur ajoutée du sous-secteur à 26 milliards d'ouguiyas en 1998, soit environ 68,2% de la valeur ajoutée du secteur rural, et 14,3% du PIB. En réalité, cette évaluation est vraisemblablement largement sous-estimée, du fait de la non prise en compte de la production laitière auto-consommée, et d'une sous-estimation du cheptel de petits ruminants dans la comptabilité nationale. L'étude citée ci-dessus évalue pour sa part à 82 milliards la valeur ajoutée du sous-secteur, après correction des données de la comptabilité nationale, et en prenant en compte la valeur ajoutée par les filières de transformation/distribution.

L'importance de l'élevage dans une stratégie de lutte contre la pauvreté est donc primordiale en raison:

- de son poids dans la valeur ajoutée rurale,
- du caractère fortement redistributeur de cette valeur ajoutée (les salaires-bergers, puiseurs d'eau, artisans du cuir,...- représentant 20% de la valeur ajoutée),
- des mécanismes traditionnels de solidarité sociale qui lui sont attachés (Zakatte, Mniha, dons de viande ou de lait,...),
- enfin du rôle majeur joué par l'élevage dans la sécurité alimentaire des ménages ruraux, en particulier à travers l'auto-consommation du lait.

Les effectifs augmentent d'année en année et l'on note une forte croissance des petits ruminants. L'ensemble des herbivores (en ajoutant 250.000 asins et 63.000 équins) donne un total estimé à 3.532.640 d'UBT (Unité Bétail Tropical), soit 1,55 UBT/habitant (population estimée à 2.277.766 personnes en 1996). Ce rapport est le plus élevé de toute la sous-région.

Répartition géographique

En fonction des caractéristiques agro-écologiques du territoire national, l'on distingue deux grandes zones d'élevage. Le sud-est du pays (Wilayas du Hodh el Chargui, du Hodh el Gharbi

²³ d'après l'étude FAO-Banque mondiale "Etude sectorielle de l'élevage" 2001; rapport de préparation, version provisoire FAO, Centre d'Investissement, Programme de collaboration FAO-Banque mondiale (FAO-CP).

et de l'Assaba) est la région d'élevage la plus importante, puisqu'elle possède 64 % du cheptel bovin, 49% du cheptel ovin-caprin et 40% du cheptel camelin. C'est cette zone qui assure l'approvisionnement de la capitale et des villes du nord. Le sud-ouest (Wilayas du Trarza, du Brakna et du Gorgol), avec 25% du cheptel bovin, 38% du cheptel ovin-caprin et 19% du cheptel camelin dont les excédents de production alimentent essentiellement les marchés extérieurs. En fonction des espèces, les différences suivantes sont notées: i) Le troupeau bovin est cantonné essentiellement sur la partie du territoire comprise entre l'isohyète 200 mm et la frontière sud du pays. La densité du cheptel bovin est surtout forte dans l'est et le centre-sud où elle atteint 5 têtes au km². Cette densité diminue progressivement en remontant vers le nord du territoire : 3 têtes environ au km² au sud de l'isohyète 300 mm, 1 tête au km² entre les isohyètes 300 et 200 mm. ii) Le cheptel ovin-caprin est pratiquement dispersé sur tout le territoire, sa grande rusticité lui permettant de s'implanter partout. Les plus fortes densités se rencontrent toutefois dans le sud des régions du sud-est du pays (plus de 13 têtes au km²). iii) Le troupeau camelin nomadise pour la plus grande part au nord de l'isohyète 400 mm et fréquente peu les régions méridionales par crainte de la trypanosomiase. Du fait de l'existence, sur la côte, de pâturages salés très appréciés par les chameaux, les plus fortes densités se situent à l'ouest de la Mauritanie, dans la région du Trarza et de l'Inchiri.

Systemes de production

L'élevage est pratiqué essentiellement dans une zone à climat sahélien qui couvre le sud du pays entre le 15^{ème} et le 18^{ème} parallèle nord. Il est dans la majorité des cas de type extensif mais on assiste, depuis quelques années, à une évolution vers d'autres formes. Concernant **l'élevage extensif**, pendant la saison des pluies, le cheptel est rassemblé le plus au nord possible dans les limites de la disponibilité de l'eau et des pâturages. A la fin de la saison des pluies la transhumance vers le sud commence par des routes presque immuables. Cette descente se fait aussi lentement que possible en utilisant les mares et les nappes phréatiques temporaires. Au début de la saison sèche, le cheptel se trouve rassemblé autour des points d'eau permanents et utilise la paille, qui devient rapidement insuffisante tant en quantité qu'en qualité, et la transhumance reprend dans le sens inverse dès les premières pluies. Sa vitesse est alors conditionnée par le rythme des précipitations. Les qualités de cet élevage tiennent notamment aux capacités des éleveurs à maintenir leurs animaux en bon état, à la bonne valeur fourragère des pâturages de saison de pluie, à la rotation des pâturages, qui évite les carences alimentaires et coupe le cycle des parasitoses, et à la production d'un animal très résistant. **L'élevage sédentaire** est surtout pratiqué dans la Vallée. Dans ce système d'élevage associé à l'agriculture, la transhumance est pratiquée sur de courtes distances et seulement pendant la saison culturale. Les animaux rentrent pour pâturer les chaumes après la moisson et les troupeaux sont de taille réduite. Pour répondre à une demande forte de lait dans les centres urbains, un **élevage laitier péri-urbain** s'est développé aux alentours des grandes villes, ceci grâce à un investissement quotidien en eau d'abreuvement, aliments concentrés, en lest et en main-d'œuvre. Afin de couvrir les besoins des unités de conditionnement de lait localisées à Nouakchott, ce système s'étend actuellement aux axes routiers et dans le Trarza. **L'aviculture** moderne, pratiquée dans les centres urbains, entre dans ce cadre. Elle consiste essentiellement à commander des poussins en Europe et à les élever sur place avec des méthodes d'alimentation intensives largement dépendantes de produits importés. L'aviculture familiale est pratiquée un peu partout dans le pays à très petite échelle et en particulier le long du Fleuve, avec des taux de mortalité particulièrement élevés.

La répartition du cheptel par type d'élevage est estimée ci-dessous²⁴:

Tableau 13 : Répartition du cheptel par type d'élevage

Espèces	Type d'élevage	Répartition en pourcentage
Bovins	transhumants	95,7%
	sédentaires Fleuve	3,5%
	laitiers semi-intensif	0,8%
	total	100%
Camelins	grande mobilité	99,2%
	laitiers semi-intensifs	0,8%
	total	100%
Ovins	transhumants	60%
	sédentaires	40%
	total	100%
Caprins	grande mobilité	18%
	sédentaires ruraux	80%
	sédentaires urbains	2%
	total	100%

Tendances et dynamiques récentes

Au cours des 20 dernières années, le secteur de l'élevage a été marqué par des évolutions profondes:

- les sécheresses des années 70 et 80 ont entraîné une forte diminution du cheptel, avec pour conséquence une accélération dramatique de l'exode rural, et une tendance à la concentration des troupeaux aux mains de grands propriétaires urbains. Les bonnes pluviométries des dernières années semblent avoir permis une reconstitution globale du cheptel;
- les dernières décennies ont été également marquées par un fort mouvement de sédentarisation des éleveurs, qui s'est traduit par de profondes modifications des systèmes de production (notamment: régression des systèmes nomades, réduction spatiale et temporelle des transhumances) et par une compétition accrue sur les ressources pastorales.

Financement du secteur

La part du sous-secteur de l'élevage parmi les investissements publics dans le domaine du développement rural a toujours été faible, et n'a cessé de baisser tendanciellement en pourcentage du budget total d'investissement du secteur, au cours de la décennie passée (10% du budget d'investissement du MDRE en 1990; moins de 2% en 2000). Cette faiblesse est en partie due à la faible capacité des services de l'élevage à concevoir et exécuter des

²⁴ d'après l'étude sectorielle de l'élevage (rapport de préparation/version provisoire; septembre 2001)

programmes d'investissement. Le développement des investissements publics dans le secteur implique donc le renforcement des capacités institutionnelles du sous-secteur.

Diagnostic de l'agriculture en zone irriguée

Place de l'irrigué et rôle dans la stratégie de lutte contre la pauvreté

La zone géographique dans laquelle se pratique l'agriculture irriguée (zone rurale du Fleuve) n'est pas la zone rurale la plus pauvre du pays. La pauvreté y est cependant largement présente, avec un taux d'incidence de la pauvreté de 60%, très largement supérieur à l'incidence nationale. L'impact de l'agriculture irriguée dans la stratégie de lutte contre la pauvreté est donc crucial du fait:

- de l'importance des populations concernées: la zone où se pratique l'irrigation est en effet fortement peuplée, puisque les 4 wilayas en bordure du Fleuve (Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimaka) concentrent plus d'un tiers de la population du pays;
- de l'importance des emplois générés et de la valeur ajoutée distribuée en milieu rural: la valeur ajoutée distribuée aux producteurs pour la seule riziculture a été estimée en 1997/8 par l'étude de la filière riz à 1,3 milliards UM; par l'importance des emplois et de la valeur ajoutée créés, le secteur constitue un levier capital pour la stabilisation des populations rurales et l'amélioration de leur niveau de vie;
- de l'importance joué par le secteur dans la sécurité alimentaire: une grande partie des zones où se pratique l'agriculture irriguée se trouve en situation de déficit alimentaire chronique (notamment les 3 wilayas du Haut-Fleuve), et la production céréalière y joue un rôle capital dans la sécurisation alimentaire des populations rurales, par l'autoconsommation, qui représente environ 50% de la production rizicole des périmètres coopératifs (d'après l'étude de la filière riz).

Enfin ce secteur, relativement jeune dans l'économie du pays, et qui n'a, de ce fait, pas encore atteint un niveau de croissance auto-entretenu, recèle un potentiel de développement considérable, qui devrait, à terme, lui permettre de contribuer de manière capitale, par le jeu de mécanismes redistributifs, à la lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale.

Les aménagements

Le potentiel irrigable en Mauritanie a été estimé à 135.000 ha en 1987. Les études en cours laissent présager une révision à la baisse de ce potentiel, mais seulement aux environs de 100 000 ha, plus de deux fois la superficie actuelle aménagée. A ce jour, la surface brute aménagée est d'environ 42.180 ha pour une superficie nette de 37.718 ha en maîtrise totale d'eau, mais moins de 20.000 ha sont mis en culture chaque année. Selon la taille on distingue les petits, moyens et grands périmètres, tandis que le mode de gestion fait ressortir les périmètres collectifs (coopératifs) et les individuels privés.

Les Grands périmètres collectifs, au total 7.669 ha de superficie nette (ou 9660 ha en superficie brute) selon l'enquête d'établissement de la situation de référence du PDIAM et d'une superficie de 500 à 2.000 ha, sont pourvus d'une station de pompage ou d'un barrage permettant l'irrigation gravitaire. Les périmètres ont été réalisés sur financements publics (Etat - bailleurs de fonds), sans participation des bénéficiaires. Leur coût de réalisation est, en général, particulièrement élevé. Ils ont été aménagés (sauf M'Pourié) par la Société nationale de développement rural (SONADER). Le transfert de la gestion et de l'entretien des ouvrages collectifs de la SONADER à des organismes coopératifs est actuellement en cours. Les superficies des exploitations individuelles varient, selon les périmètres, de 0,5 à 2 ha.

Les petits et moyens périmètres collectifs, 12.857 ha de superficie nette (ou 14.631 ha en superficie brute) de 20 à plus de 100 ha, ont été généralement réalisés par l'Etat sans participation financière des bénéficiaires. Ils sont équipés de motopompes et leur gestion est assurée par un groupement ou une coopérative. Ces périmètres sont anciens, l'aménagement est sommaire, et les parcelles individuelles de très petite taille (0,2 à 0,5 ha).

Les périmètres privés non coopératifs, d'une superficie totale de 15.363 ha de superficie nette (ou 17.888), pour des superficies unitaires de 10 à plus de 1.000 ha (la moyenne étant autour de 100 ha), ont été réalisés à l'initiative et à la charge des exploitants individuels privés, sans aucune aide directe de l'Etat. Leur aménagement est généralement sommaire, mais certains ont été récemment aménagés de façon plus pérenne, avec de nouvelles techniques d'irrigation (aspersion par pivot, goutte à goutte) à des fins de diversification.

La répartition par type et par région des périmètres aménagés, telle que recensée par l'enquête de 1999, est donnée ci-dessous:

Tableau 14 : Répartition par type et par région des périmètres aménagés

Type de périmètre	Régions				Total
	Trarza	Brakna	Gorgol	Guidimakha	
Périmètres collectifs dont:					
- Grands aménagements	3310	1200	5150	-	9660
- Petits et Moyens périmètres	7367,05	3466,02	2946,35	851,89	14631,31
Périmètre privés	16764,6	1124,05	-	-	17.888,65
Total Général en ha	27441,65	5790,07	8096,05	851,89	42179,96

Mise en valeur et production irriguée

Les superficies développées cultivées sous irrigation sont données dans le tableau ci-après (source: DPSE):

Tableau 15 : Evolution de la mise en valeur en irrigué

	Irrigué Riz			Irrigué-Sorgho Maïs		
	Sup (ha)	Prod (t)	Rdt (T/ha)	Sup (ha)	Prod (t)	Rdt (T/ha)
1986/87	6 600	33 000	5,0	1 200	1 700	1,4
1987/88	11 291	50 915	4,5	604	1 347	2,2
1988/89	12 230	50 949	4,2	1 090	2 440	2,2
1989/90	13 653	55 067	4,0	509	1 048	2,1
1990/91	15 551	51 796	3,3	1 190	2 572	2,2
1991/92	14 818	41 678	2,8			
1992/93	12 721	50 719	4,0	1 845	2 993	1,6
1993/94	19 758	64 925	3,3	1 570	1 707	1,1
1994/95	16 570	45 400	2,7	1 400	1 400	1,0
1995/96	13 418	52 813	3,9	1 217	1 811	1,5
1996/97	17 425	66 748	3,8	2 940	4 086	1,4
1997/98	21 800	80 900	3,7	3 051	3 359	1,1
1998/99	25 073	101 900	4,1	1 325	1 472	1,1
1999/2000	21 790	86 463	4,0	2 028	3 157	1,6
2000/2001	17 983	76 200	4,2	3 385	5 656	1,7

La comparaison avec la superficie aménagée (environ 24 000 ha cultivés pour plus de 40 000 ha aménagés) montre la faiblesse de la mise valeur, due au fait que nombre de périmètres, n'étant plus fonctionnels par défaut de conception ou manque d'entretien, ont été abandonnés. Le maraîchage, non pris en compte dans l'enquête agricole, représenterait une superficie additionnelle de l'ordre de 1200 ha (produisant 30 000 tonnes), cultivés en contre-saison. Les superficies maraîchères sont appelées à croître à l'avenir, du fait du développement tangible du marché intérieur et du démarrage de projets privés de maraîchage d'exportation. On note qu'elles représentent déjà, en termes de production, près d'un tiers de la production globale de la Vallée, et sans doute plus encore en termes de valeur ajoutée.

On note que les aménagements sont essentiellement exploitées en hivernage: la part de la culture d'hivernage atteint 93% pour la campagne 1999/2000, la contre-saison chaude ou froide étant très peu cultivée. Cette tendance est constante, et s'explique notamment par les contraintes du calendrier culturel du riz (qui oblige à une stricte programmation en cas de double culture²⁵) et par les ravages causés en contre-saison par les oiseaux granivores.

On note la part encore prépondérante de la riziculture, qui représente 80% des superficies (en tenant compte du maraîchage). L'évolution tendancielle à la hausse des superficies cultivées jusqu'en 1998/99, malgré des reculs notables certaines années, a été due pour l'essentiel, jusqu'au milieu de la précédente décennie, au développement rapide des périmètres privés. La croissance au cours des années 1995-1998 est en revanche essentiellement due à l'entrée en exploitation de nouveaux grands aménagements (PPG2, Magama, R'Kiz). Les superficies cultivées sur les périmètres dits privés et coopératifs s'élèvent en 1999/2000 respectivement à 9700 ha (soit 45%) et 12 100 ha (soit 55%), tandis qu'elles s'élevaient en 1996/7 respectivement à 5825 ha (soit 67%) et 11600 ha (soit 33%) . On note donc clairement un tassement des superficies des périmètres individuels, et une progression des périmètres coopératifs. La chute des superficies rizicoles depuis 1998 (aggravée en 2001/2002, avec une estimation de superficie rizicole de l'ordre de 12 000 ha) apparaît spectaculaire, et touche vraisemblablement (bien que les données ne soient pas disponibles pour les dernières années)

²⁵ parmi les autres facteurs limitant de la double culture, figurent la commercialisation du paddy, la mécanisation et le financement des deux campagnes à la fois.

plus particulièrement les périmètres du Trarza, orientés vers la commercialisation et majoritairement de type individuel. Plusieurs facteurs, à la fois conjoncturels et structurels peuvent expliquer cette chute: (i) les inondations de 1999, qui ont sinistré de nombreux périmètres, les conduisant à un surendettement; (ii) la poursuite de la dégradation des périmètres, en l'absence de réhabilitation; (iii) la dégradation de la rentabilité de la riziculture, les coûts de production évoluant plus vite que les prix (voir analyse spécifique de la filière riz), en l'absence d'amélioration des rendements, (iv) la mauvaise qualité des semences et des engrais et la non utilisation d'engrais de fond.

Les rendements rizicoles ne marquent en effet pas d'évolution notable, et plafonnent autour de 4 T/ha, ce qui reste très en deçà des potentialités, attestées par des rendements de 8 T/ha et plus sur certaines parcelles, à la fois bien aménagées, bien entretenues et bien conduites. De façon générale, on relève sur la plupart des périmètres, une tendance à la décroissance rapide des rendements après quelques années d'exploitation, due à une fertilisation insuffisante, et à la salinisation des sols et l'alcanisation de certains sols (Foum Gleïta), suite à l'absence de drainage.

Contraintes et défis

Ce bilan montre que les contraintes de l'agriculture irriguée restent nombreuses et font figure d'autant de défis lancés à la Mauritanie:

Mauvaise conception et réalisation sommaire des périmètres irrigués. Le constat des périmètres irrigués est celui d'une dégradation avancée et du sous-emploi des infrastructures existantes, faute de conception et de réalisation appropriées des périmètres. Les éléments essentiels suivants font souvent défaut : levé topographique, étude de sols, système de drainage, planage adéquat. La SONADER estimait en 1994 que la quasi-totalité des périmètres en production était à réhabiliter. La situation n'a pu qu'empirer depuis lors.

Mauvais entretien des périmètres et équipement d'irrigation. A la mauvaise conception des périmètres s'ajoute le manque d'entretien des périmètres et des équipements depuis leur mise en place. Sur les grands périmètres comme sur les périmètres collectifs et individuels, l'entretien des canaux reste insuffisant. Les pannes fréquentes des groupes motopompes (GMP) aggravent la situation et contribuent à l'abandon des périmètres. Sur les grands aménagements (où l'entretien est co-géré par la SONADER et les Unions de coopératives agricoles), la situation apparaît particulièrement critique, la redevance payée par les exploitants étant insuffisante pour couvrir les besoins d'entretien, et très partiellement recouvrée.

Faible organisation des producteurs. En plus du faible niveau de technicité des producteurs, on remarque aussi le faible niveau de gestion des organisations socioprofessionnelles, notamment des groupements de gestion des périmètres coopératifs et des grands aménagements

Mauvaise maîtrise par les producteurs des itinéraires techniques. Fertilisation insuffisante et inadaptée, respect insuffisant des calendriers culturels, choix irrationnels en matière de mécanisation et de matériel d'irrigation, inexistence d'une chaîne de vrac en aval de la moisson, sont autant de facteurs qui contribuent à la médiocrité des rendements ou au renchérissement des coûts de production.

Enclavement et coût des transports. Le réseau routier bitumé est encore peu développé, et l'état désastreux de certaines pistes de desserte conduisent à l'enclavement de zones à grand potentiel de production.

Dégradation environnementale liée à l'irrigation. La dégradation des terres irriguées par l'engorgement et la salinisation présente un défi que la Mauritanie devra relever à l'avenir, dans la mesure où la salinisation des sols conduit, à terme, à la désertification des terres irriguées. L'irrigation favorise aussi l'extension des maladies hydriques (paludisme, bilharziose, parasitoses intestinales, maladies diarrhéiques, ver de Guinée), stimule les végétations adventices, et favorise les prédateurs animaux (insectes phytophages, rongeurs et, surtout, oiseaux granivores). A ces dégradations, vient s'ajouter l'envahissement de plantes aquatiques (*typha australis* et *salvinia molesta*) et l'engorgement des axes hydrauliques.

Forte dépendance vis-à-vis de la riziculture. La riziculture a été, dans le passé, fortement encouragée, notamment par la politique de crédit, la vulgarisation et la protection douanière, d'où un faible développement des autres spéculations possibles, et une forte dépendance du secteur aux cours internationaux du riz, actuellement particulièrement volatiles.

Politique sectorielle et leçons tirées

Les réformes engagées

Le cadre institutionnel et la politique de développement du secteur de l'irrigué ont fait l'objet de réformes importantes au cours des dernières années, d'abord dans le cadre du Programme d'Ajustement structurel du Secteur Agricole (PASA), puis dans le cadre de l'élaboration de la Lettre de Politique de Développement de L'Agriculture irriguée (LPDAI), en 1999.

Initié en 1988, le PASA a permis en particulier, dans le secteur de l'agriculture irriguée: (i) le désengagement de la SONADER de la gestion des périmètres coopératifs (aujourd'hui réalisée) et des grands périmètres (en cours), ainsi que des fonctions d'approvisionnement en intrants et équipement agricole, de la maintenance des GMP et de la transformation du riz; (ii) la mise en place d'une structure mutualiste de crédit agricole (UNCACEM); (iii) le désengagement du secteur public de la commercialisation du paddy; et (iv) l'initiation de la réforme foncière.

La LPDAI a posé les principes suivants:

(i) Priorité à la réhabilitation des périmètres existants et à l'extension des périmètres coopératifs dont la taille des parcelles ne permet pas l'accès à une riziculture commerciale, les créations de nouveaux périmètres n'étant envisagés que pour des projets à très haute rentabilité (vraisemblablement pour la diversification).

(ii) Etablissement de normes minimales d'aménagement des périmètres, s'imposant aux créations, extensions et réhabilitations de périmètres, qu'ils soient ou non financés avec une contribution de l'Etat. Une circulaire précisant les normes à appliquer a été publiée en 2000.

(iii) Mise en place d'un mécanisme d'incitation à la mise aux normes des périmètres à réhabiliter, des extensions de périmètres coopératifs, et des créations de périmètres de diversification, à travers une aide incitatrice de l'Etat, ciblée, dans un souci de lutte contre la pauvreté, sur les producteurs coopératifs disposant de moins de 2 ha, et les individuels ayant

au plus 40 ha (tous périmètres confondus). Ce mécanisme a été précisé dans un manuel de gestion de l'aide incitatrice, qui fixe, dans le cadre du PDIAIM, l'aide à 50% des coûts d'investissement pour les périmètres coopératifs et 25% pour les individuels, sous condition de taille maximale ci-dessus exposée. Ce mécanisme a notamment pour corollaire de transférer la maîtrise d'ouvrage effective des périmètres coopératifs, assurée à l'origine par la SONADER, aux exploitants, puisque ces derniers ont un pouvoir de décision sur l'investissement à réaliser, le choix du maître d'oeuvre et l'entreprise chargée des travaux. Ce mécanisme de financement a été complété, dans le cadre du PDIAIM, par la mise à la disposition de l'UNCACEM d'une ligne de crédit remboursable, destinée à financer à long terme (8 ans), concurremment à l'aide incitatrice, les projets de réhabilitation des producteurs individuels ou coopératifs.

(iv) poursuite de la libéralisation du commerce du paddy et du riz (par l'élimination des subventions à la commercialisation, l'élimination du système du pool, et l'élimination de la fixation du prix du paddy), et mise en oeuvre corrélative d'une politique d'accompagnement visant: à l'amélioration de la qualité du riz produit, à l'appui à la constitution de groupements de producteurs pour la commercialisation, à la mise en place d'un système pérenne de financement des campagnes d'achat du paddy. Ces différents appuis ont été initiés dans le cadre du PDIAIM, et les mesures de libéralisation prises en 1999.

Le PDIAIM

La LPDAI s'est concrétisée par le Programme de Développement intégré de l'Agriculture irriguée en Mauritanie (PDIAIM), qui constitue un programme national de développement du secteur, à l'intérieur duquel devront se situer les différents projets d'appui. L'objectif de développement du PDIAIM est d'augmenter la valeur ajoutée agricole, l'emploi et le revenu des populations vivant dans la vallée du fleuve Sénégal. Ce programme est principalement financé par l'IDA, dans le cadre d'un APL (Adjustable Programme Loan) sur 11 ans (2000-2011), à hauteur de \$102 millions, dont 38 \$ millions sur une première phase de 3 ans.

Le Programme général (PDIAIM) devra permettre une réhabilitation de près de 20.000 ha et sera soutenu par plusieurs bailleurs de fonds. Le Programme financé par l'IDA (PDIAIM-IDA) constitue la composante centrale de ce Programme global et permettra, sur une période de onze ans, la réalisation de 11.000 ha de réhabilitation ou d'extension de périmètres existants et la création de 2.000 ha de périmètres nouveaux destinés à la diversification. Le concours d'autres bailleurs de fonds est à rechercher pour la réhabilitation d'une superficie additionnelle de 10.000 ha environ au cours de la même période.

Au cours de ses onze années d'exécution, le Programme PDIAIM-IDA permettra: (a) de mettre en place le cadre de politique économique, juridique et institutionnel approprié ; (b) de réaliser des infrastructures publiques de base ; et (c) de fournir les services d'appui nécessaires au bon développement d'une agriculture prospère dans la vallée du fleuve Sénégal, animée par le secteur privé. Le Programme aidera également les agriculteurs privés à obtenir les ressources financières nécessaires pour le financement d'investissements conçus sur des bases économiques. Le Programme prend aussi soin des problèmes environnementaux causés par les différentes activités envisagées.

L'objectif de la première phase (trois ans) du Programme (PDIAIM-IDA) est d'établir les fondements pour un développement durable de l'agriculture irriguée du point de vue technique, financier, économique et environnemental. La première phase (2000-2002) comprend les composantes suivantes : (i) mise en place d'un cadre de politique économique, juridique et institutionnel favorable et propice à un développement durable du secteur privé

agricole ; (ii) développement d'infrastructures rurales publiques (études pour les grands ouvrages hydrauliques, désenclavement) et privées (crédits et subventions pour la réhabilitation, extension et création de périmètres, avec un objectif d'extension et de réhabilitation des périmètres existants sur 3 000 ha, et de création de périmètres de diversification sur 100 ha) ; (iii) appui en organisation et en gestion des exploitations ; (iv) appui aux filières traditionnelles; (v) appui aux filières de diversification ; (vi) atténuation de l'impact environnemental ; (vii) gestion du Projet et suivi/évaluation.

Après une première année d'exécution, essentiellement consacrée à la mise en place des mécanismes d'intervention, certains résultats tangibles peuvent être notés, en particulier sur: (i) le fonctionnement du marché du riz (grâce au financement de la commercialisation par l'UNCACEM et à l'appui aux OSP de commercialisation), (ii) l'amélioration de l'accès du secteur coopératif aux ressources financières, et (iii) le démarrage des activités de diversification. Il apparaît cependant que la capacité effective de déboursement reste largement inférieure à ce qui avait été envisagé initialement, et que l'objectif de réhabilitation des périmètres ne sera pas atteint en première phase, à cause du retard de la régularisation foncière des périmètres coopératifs (condition à leur réhabilitation) et du faible intérêt manifesté jusqu'à présent par les exploitants individuels pour la réhabilitation.

Le financement de la riziculture

La riziculture constitue une activité conditionnée par la disponibilité de financements pour l'acquisition d'équipement (moyen terme) et d'intrants (court terme). Pour répondre à ces besoins, l'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédit et d'Épargne en Mauritanie (UNCACEM), structure de crédit mutualiste composée de deux Caisses dans le Trarza et le Haut Fleuve, a été créée en 1993 et alimentée en ressources par différents bailleurs de fonds, succédant à l'UBD, en situation de cessation de paiement. Par ses statuts et son règlement intérieur, l'UNCACEM devait initialement se consacrer exclusivement au financement de la riziculture, par des crédits de campagne et d'équipement (moyen terme, pour l'acquisition de matériel agricole et de motopompes), consentis au taux unique de 12%.

Au cours de ses premières années d'activité, l'UNCACEM a été affectée par un niveau d'impayés désastreux, en partie hérité des pratiques passées. Une politique stricte d'exclusion du crédit pour les débiteurs en impayé a conduit à une amélioration des performances de remboursement (qui atteignaient 95% en 1997) au prix toutefois d'une réduction drastique du nombre des emprunteurs éligibles (particulièrement des exploitants coopératifs, dont la faiblesse organisationnelle réduisant leur capacité de remboursement). Les inondations de 1999 ont, par la suite, entraîné une nouvelle détérioration conjoncturelle des performances de remboursement, ainsi qu'une réduction corrélative des superficies financées, qui sont passées de 15 400 ha en 1998 (soit 61% des superficies cultivées) à environ 11 000 ha en 2 000.

Dans le cadre général du PDIAIM et sur la base d'une étude-diagnostic effectuée en 1997, l'UNCACEM a adopté un programme de développement comprenant:

- un objectif d'autosuffisance financière pour 2002, à obtenir notamment par une modulation des taux de crédit en fonction des besoins d'équilibre de l'institution;
- le développement des crédits de commercialisation;
- la diversification des produits de crédit, au-delà du financement strict de la production rizicole (équipement de la filière rizicole en aval de la production, financement des autres spéculations agricoles, financement de la diversification vers de nouvelles filières

agricoles, ou d'élevage,...), sous réserve qu'ils concernent le développement rural dans sa zone d'intervention et qu'ils correspondent à des activités financièrement et économiquement rentables. Cette diversification, conforme à la politique de développement de l'irrigué, présente en outre l'intérêt d'une meilleure répartition des risques bancaires;

- la mise en place d'un produit de crédit à long terme, pour le financement de certaines infrastructures de stockage et, surtout, la réhabilitation des périmètres individuels ou coopératifs, l'extension de périmètres coopératifs et la création de périmètre de diversification;
- la réintégration progressive des exploitants coopératifs les plus pauvres exclus du crédit par leur incapacité à rembourser, grâce à un programme spécifique d'appui à ces coopératives (Programme d'Appui aux Coopératives Agricoles en Difficulté - PACAD), conduit en collaboration avec la SONADER, soutenu par le Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Lutte contre la Pauvreté et l'AFD, et assorti d'un plan de redressement.

Ce programme de développement est globalement soutenu par un prêt de l'IDA (dans le cadre de la première phase du PDIAIM-IDA), de 1,92 millions DTS pour le crédit long terme (aménagement), et 4,98 millions DTS (non ciblés) pour toutes les autres activités.

En 2001, on constate: (i) que la réintégration des coopératives en difficulté a bien démarré (14 coopératives ont pu, grâce à ce programme, réintégrer le circuit du crédit et rentabiliser l'exploitation de leur périmètre) et que la part du secteur coopératif dans les superficies financées par l'UNCACEM a tendance à croître par rapport à 1997 (époque à laquelle elle n'était que de 32%); (ii) que les crédits de commercialisation se sont considérablement développés, puisque l'UNCACEM a financé en 2000/2001 l'achat de 16 700 tonnes de paddy; (iii) que l'objectif de diversification est largement entamé; (iv) qu'en revanche les crédits long terme n'ont pas encore démarré, en raison des blocages déjà signalés sur les réhabilitations; (v) qu'on se dirige enfin vers l'objectif d'autosuffisance financière, grâce notamment à une augmentation des taux à 16% pour les crédits de commercialisation et 15% pour les autres prêts, bien que la détérioration des performances de recouvrement fragilisent cet équilibre.

Le rôle de la SONADER

Depuis 1989/90, la SONADER, avec l'appui de l'Etat et de ses partenaires au développement, s'est engagée dans un processus de recentrage de ses activités et d'amélioration de ses performances. Les programmes d'ajustement du secteur agricole et du secteur des Entreprises Publiques (PASEP) ont encadré cette évolution qui s'est traduite par le transfert de certaines fonctions à d'autres opérateurs publics ou privés et l'allègement correspondant de ses charges.

Plus récemment, le contrat-programme actuel de la SONADER, couvrant la période 2000-2002 recentre les missions de la SONADER sur: (i) la maîtrise d'ouvrage déléguée des aménagements hydroagricoles publics (aménagements structurants); (ii) la gestion et maintenance des infrastructures collectives, comprenant les ouvrages principaux et les ouvrages structurants; (iii) le conseil rural (conseil agricole et conseil en gestion des exploitations) pour les zones irriguées et cultivées en décrue, la formation et le suivi - évaluation de ces actions.

Pour l'exécution de ce programme, la SONADER reçoit une dotation de l'Etat, complétée par un appui financier dans le cadre du PDIAIM-IDA. Les modalités d'exercice de la mission de

conseil font l'objet d'un manuel de gestion en cours de finalisation, qui pose le principe d'une maîtrise d'oeuvre assurée par la SONADER pour la gestion des fonds publics destinés à l'appui-conseil, ainsi que de la sous-traitance progressive à des prestataires privés de ces missions, afin de promouvoir l'émergence d'un secteur privé de services à l'agriculture, et de recentrer la SONADER sur les fonctions de programmation, coordination et supervision de l'activité des prestataires privés. Les interventions d'appui doivent être définies, programmées et mises en œuvre dans le cadre d'une démarche participative.

Le désengagement de la SONADER de l'exécution des prestations d'appui-conseil est appelé à se poursuivre à plus long terme, au-delà du contrat-programme.

Mise en œuvre de la réforme foncière

La régularisation foncière des périmètres exploitées dans la Vallée a été initiée au cours de la décennie 90 (dans le cadre de l'ordonnance 83/127, complétée par un décret d'application pris en 1990) par une opération-test, qui a notamment montré la nécessité, pour conduire à son terme la sécurisation, de clarifier les procédures tout en les rendant plus opérationnelles. Ce constat a conduit à l'élaboration d'un nouveau décret (2000/089), simplifiant les procédures. La régularisation sur la base de ce texte a débuté courant 2001, avec l'appui financier du PDIAIM-IDA. La mise en œuvre de la réforme foncière sur l'ensemble de la vallée nécessite cependant des moyens importants, qui dépassent l'appui apporté dans le cadre du PDIAIM-IDA.

Le décret de 2000 ne prévoit d'autre part aucune disposition pour la délivrance de titres fonciers, une fois la propriété acquise à travers la concession définitive. Il restera donc à prendre les dispositions nécessaires, dans la mesure où l'existence de titres fonciers est indispensable à la création d'un marché foncier transparent et à la constitution de garanties bancaires sur la terre.

Problématique spécifique de la filière riz

Malgré son intérêt global pour la balance des paiements (la Mauritanie reste importatrice nette de riz à hauteur de 40 à 100 000 tonnes selon les années), la filière riz présente une problématique spécifique en terme d'organisation du marché, de prix et de compétitivité par rapport aux importations, enfin de rentabilité. Ces différents aspects ont fait l'objet d'études et de mesures récentes, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans la stratégie.

Commercialisation du paddy

Dans le cadre du PASA, le secteur public s'est désengagé, dès 1985, de la commercialisation du paddy, jadis assurée par la SONADER et le CSA, tandis que le monopole d'importation de la SONIMEX a été supprimé, et que les équipements de transformation du paddy ont été privatisés. La régulation de la commercialisation du paddy et du riz a été assurée, à partir de 1993, par une structure informelle, dénommée pool des importateurs, qui reposait sur les principes d'une fixation du prix du paddy à un niveau élevé (quelle que soit la qualité du produit), la protection de la production nationale par le couplage entre importation et achats de riz local, et la prise en charge par l'Etat du coût financier de la commercialisation..

Dans le cadre de la LPDAI, le Gouvernement mauritanien a décidé de rompre avec le système passé du pool, à la fois peu efficace, non incitatif à la qualité, et onéreux pour l'Etat, en (i) supprimant le couplage entre importations et achat de riz local; (ii) n'intervenant plus pour la

fixation d'un prix du paddy; (iii) arrêtant de subventionner les crédits de campagne de commercialisation du paddy.

Un appui à la commercialisation du riz local a été corrélativement mis en place dans le cadre du PDIAIM, depuis la campagne 1999/2000, comprenant:

- l'appui à la constitution de GIE regroupant des coopératives de producteurs ou des exploitants individuels, et appelés à collecter le paddy de leur membres, l'usiner ou le faire usiner à façon, puis vendre le riz blanc sur le marché
- la mise en place par l'UNCACEM de crédits de commercialisation à destination des usiniers (essentiellement dans le Trarza) et des GIE (essentiellement sur le Haut Fleuve).

Prix du paddy et du riz local

Les prix du paddy et du riz local sont désormais directement déterminés, selon la loi de l'offre et de la demande, par les prix mondiaux (prix du riz importé), après prise en compte du taux de protection. Sur la base d'un cours moyen en 2001 de \$133/tonne FOB Bangkok (en forte chute par rapport aux années précédentes) pour la brisure de type A1S (qualité majoritairement importée sur le marché mauritanien), d'un taux de change moyen de 265 UM/\$, et d'un taux de droits de porte de 45%²⁶, le coût du riz importé en position magasin importateur ressort à 75 UM/kg en 2001. Ce même riz est vendu en gros autour de 90/100 UM/kg, et au détail autour de 110 UM.

En l'absence de système d'information sur les prix du riz local (prévu dans le cadre du PDIAIM, mais non encore mis en œuvre), les données relevées permettent d'estimer le prix moyen à Nouakchott du riz local, au cours de la même période, autour de 90 UM au détail, et le prix d'achat du paddy (au moins pour les quantités financées par l'UNCACEM) à 43,5 UM/kg dans le Trarza et 45 UM/kg sur le Haut-Fleuve (contre 42 UM/kg la dernière année de fonctionnement du pool).

Il apparaît donc que les prix du paddy se sont maintenus voire améliorés légèrement depuis la suppression du pool, malgré une baisse des prix mondiaux (compensée, il est vrai, par une dépréciation de l'ouguya), grâce, en partie, à une amélioration très sensible de la qualité du riz local (attestée par la diminution de la décote par rapport au prix du riz importé), et aux crédits de commercialisation mis en place par l'UNCACEM.

Coûts de production et Rentabilité

Les coûts de production du paddy ont été estimés²⁷ en 1998, en distinguant les exploitations individuelles (fortement mécanisées) et les exploitations situées sur les périmètres coopératifs (plus intensives en main d'oeuvre). Les coûts ont été actualisés sur la base des données communiquées par l'UNCACEM pour l'année 2001. Les résultats sont synthétisés ci-dessous:

Tableau 16 : Coûts de production du riz

coût/kg de paddy (UM)	Estimation 1998		Actualisation 2001	
	Coût financier	Coût économique ²⁸	Coût financier	Coût économique

²⁶ DFI: 20%; TST: 3%; TVA: 14%;IMF: 4%; effet cumulé: 45,14%

²⁷ Etude de la filière riz

²⁸ hors taxes et subventions

périmètres individuels				
situation actuelle (base 3 T/ha)	39	34	44	38
situation après réhabilitation (base 6 T/ha)	28	23	33	27
périmètres coopératifs				
situation actuelle (base 3 T/ha)	33	28	40	34
situation après réhabilitation (base 6 T/ha)	27	20	31	23

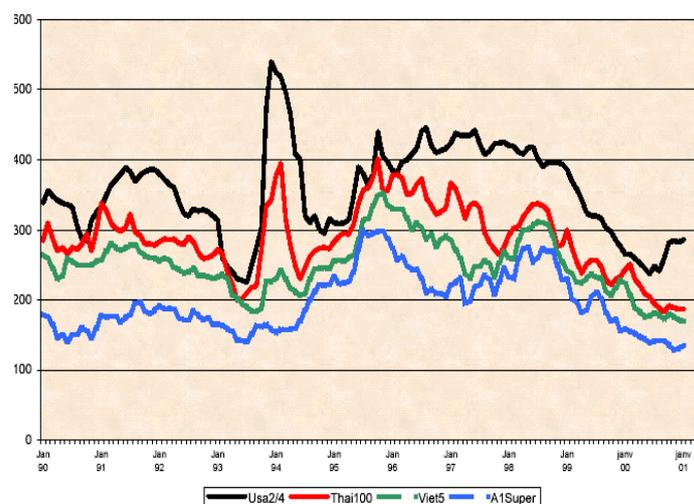
La comparaison du coût de production et du prix du paddy montre que la rentabilité financière de la riziculture est désormais pratiquement nulle pour les périmètres fortement mécanisés, aux performances et prix actuels. La réhabilitation des périmètres, qui améliore les conditions d'irrigation et permet le drainage des parcelles, combinée à une application plus rigoureuse du paquet technique optimum (apport d'engrais, semences améliorées, respect du calendrier cultural, bonnes pratiques de désherbage), offre en revanche des perspectives substantielles de rentabilité, même après prise en compte de l'amortissement des investissements additionnels. L'électrification de la Vallée et la réduction des coûts de transport (en relation avec le désenclavement et l'amélioration de la concurrence entre transporteurs) permettront en outre des gains ultérieurs de rentabilité, qui ne sont pas chiffrables à ce jour.

La rentabilité économique de la riziculture, mesurée par la comparaison entre le coût de production économique et la valeur économique du paddy (calculée à partir du prix d'importation HT du riz équivalent, après déduction des coûts de transport, commercialisation et usinage du riz local) apparaissait, dans l'étude de la filière entreprise en 1998, sur la base d'un cours mondial à l'époque de \$250/tonne, négative aux performances actuelles, mais positive aux rendements de 6 tonnes/ha (sauf pour les grands aménagements, dont les coûts de réalisation sont particulièrement élevés).

Figure 2 : Evolution mensuelle des prix mondiaux du riz

La rentabilité économique dépend évidemment étroitement des cours mondiaux, qui ont fait montre, au cours des années passées, d'une volatilité inhabituelle (due aux conséquences, puis au contre-coup du phénomène El Nino). Si l'on se base sur un prix moyen de \$200 tonnes, correspondant au niveau usuel pour ce type de riz, la valeur économique du paddy ressort à 31 UM/kg dans le Trarza et 35 UM/kg dans le Haut-Fleuve, en distinguant selon que le riz est destiné à la commercialisation à Nouakchott (cas général de la production du Trarza) ou à la consommation locale (cas du Haut Fleuve).

Evolution mensuelle des prix mondiaux du riz
prix US\$ Fob Bangkok, Houston et HCV
source: Osiriz



La rentabilité économique de la riziculture resterait donc toujours négative aux rendements actuels (particulièrement dans le Trarza), mais les perspectives demeurent positives dès lors que les performances sont améliorées

Diagnostic de l'agriculture en zone pluviale

L'extension de l'agriculture pluviale est étroitement liée à la pluviométrie. Les superficies cultivées peuvent atteindre 220.000 ha en année de bonne pluviométrie à 50.000 ha en année de pluviométrie fortement déficitaire. Le potentiel en agriculture de décrue est de 139.100 ha dont 50% sont des terres inondables. Avant de décrire les systèmes de production et d'analyser l'évolution des principales productions agricoles, sur le plan socio-démographique le secteur est présenté ci-après.

Démographie et pauvreté

La zone de culture pluviale de la Mauritanie concerne quelques 2 260 villages et 750 000 habitants. Les zones d'agriculture traditionnelle sont celles qui connaissent la situation la plus alarmante en matière de pauvreté. Pour un seuil de pauvreté de 53 841 MUM (soit environ 215 USD par tête et par an) l'incidence en milieu rural hors la zone favorable de la vallée du Sénégal atteint 70% avec une tendance à l'aggravation depuis le début de la décennie.

Tableau 17 : Indicateurs de pauvreté par région

Régions	Année	Indicateurs de pauvreté		
		Incidence	Profondeur	Sévérité
<i>National</i>	1990	56,6	28,2	18,1
	1996	50,5	18,5	9,2
<i>Nouakchott</i>	1990	36,1	13,2	6,4
	1996	21	4,6	1,6
<i>Autres villes</i>	1990	44,5	17,9	10,2
	1996	38,5	12,5	5,5
<i>Fleuve</i>	1990	73,8	39,2	26,1
	1996	60,7	22,1	11,3
<i>Autre Rural</i>	1990	69,3	38,7	26,3
	1996	71,7	29,1	15,2

Source : enquête permanente sur les conditions de vie des ménages

Systèmes de production

Le sous-secteur dit "pluvial" cumule des handicaps majeurs : aléas climatiques, technologies peu performantes et faible intégration à l'économie. Pour assurer cette intégration et la modernisation de ce secteur, la contrainte majeure reste la faiblesse de la productivité agricole des productions vivrières (de subsistance), qui ne permet pas de dégager les ressources nécessaires au développement des activités de développement humain ou de diversification commerciale. En revanche, la diversité des systèmes de production pratiqués témoigne d'une

grande flexibilité et d'une capacité de gestion des contraintes du milieu. Ce savoir-faire constitue l'atout majeur en vue du développement du sous-secteur.

Les systèmes de production combinent dans des proportions variables et adaptées aux ressources diverses types d'agriculture de bas fonds, agriculture de décrue, agriculture irriguée et agriculture en sec ou diéri, élevage sédentaire, élevage mobile et collecte de divers produits ligneux. Dans les régions les plus sèches de la zone pluviale, c'est le système pastoral transhumant qui domine. Dans les régions les plus humides, où il reste des ressources ligneuses, les systèmes agro-sylvo-pastoraux dominent. Entre ces deux extrêmes, il existe des systèmes agro-pastoraux où l'agriculture traditionnelle joue un rôle important à côté d'un élevage à faible rayon de mobilité²⁹.

Systèmes de production en pluvial

Diéri

C'est un système de production extensif qui se pratique en zone sablonneuse ou "diéri". Les superficies cultivées varient considérablement en fonction de la pluviométrie. Au cours de la période 1986 - 1996, ces superficies, cultivées pour l'essentiel en céréales, ont fluctué entre un minimum de 56.831 ha en 1992/93 et un maxima de 183.420 ha en 1994/95. Les spéculations pratiquées sont le sorgho et le mil, mais il y a aussi des cultures de diversification ou des cultures associées (niébé, pastèques, oseille de Guinée, etc.). Les rendements moyens sur la période ont été de 547 kg/ha avec des variations, selon les années, qui peuvent dépasser les 50%. La production en diéri dépend exclusivement de la pluviométrie et demeure donc très aléatoire.

Barrages - bas fonds

La production derrière barrages représente 20% de la production totale en céréales en moyenne sur les quinze dernières années.

Ce système de production est principalement fondé sur l'aménagement de barrages, digues et diguettes dans les zones à faible pluviométrie disposant d'une topographie favorable. Au cours de la période 1985/86 à 1996/97, les superficies cultivées en céréales ont considérablement varié en fonction de la pluviométrie et ont oscillé entre un minimum de 14.069 ha en 1996/97 et un maxima de 66.656 ha en 1995/96. Dans la même période, le rendement moyen s'établit à 744 kg/ha, avec des fluctuations comprises entre 300 et près de 800 kg/ha. En raison de la maîtrise partielle de l'eau, ce système, bien que dépendant de la pluviométrie, est moins aléatoire que le "Diéri".

Décrue naturelle et contrôlée

Ce système de production se fonde sur l'exploitation des zones inondables par la crue du fleuve Sénégal, ses affluents et ses défluent. L'inondation peut être naturelle (décrue naturelle) ou contrôlée (décrue contrôlée). Les superficies cultivées ont fluctué sur la période 1986-1996 entre un minimum de 7.365 ha en 1990/91 et un maxima de 38.700 ha en 1986/87. Dans la même période, le rendement moyen était de 763 kg/ha avec, toutefois, des fluctuations comprises entre 362 kg/ha et 1.079 kg/ha. Les spéculations céréalières pratiquées sont le sorgho et le maïs. Ce système est aujourd'hui dominé par le barrage de Manantali, à partir duquel des lâchers d'eau sont opérés pour renforcer la crue naturelle. Cependant, la régulation, qui s'opérera lors de la mise en service de la centrale hydroélectrique de Manantali, risque de limiter l'amplitude des crues et les surfaces de décrue.

Petite irrigation par puits

Elle est pratiquée en zone pluviale à proximité des lits des oueds ou des zones humides et sert à la

²⁹ Cf. Banque Mondiale, 1997, Rapport d'évaluation du Projet de Gestion des Ressources Naturelles en zone pluviale, page 5.

production maraîchère en contre saison froide.
--

La mise en valeur

La spéculation principale est le sorgho, suivi du niébé et du maïs. Le niébé est résistant à la sécheresse et apporte un plus en protéines. Quant au maïs, il présente l'avantage d'occuper plus longtemps les cuvettes inondées et de ne pas être attaqué par les oiseaux. Les rendements en walo excèdent rarement 1 tonne/ha et dépendent de la durée de submersion des sols, du calendrier cultural (démarrage de la campagne) et de la présence ou non de prédateurs.

Les pratiques culturales dans le cas des cultures en zone pluviale sont toutes similaires et caractérisées par la simplicité et le peu d'évolution des technologies utilisées. En règle générale, les cultures traditionnelles demandent très peu d'intrants, semences, main-d'œuvre, un minimum d'outillage et rarement des produits phyto-sanitaires.

En année de pluviométrie normale, le potentiel de production des principales cultures permet juste de couvrir les besoins d'auto-consommation en céréales traditionnelles. Des surplus commercialisables en sorgho sont parfois dégagés en année très favorable et sont estimés à environ 25% de la production totale.

La tenure foncière

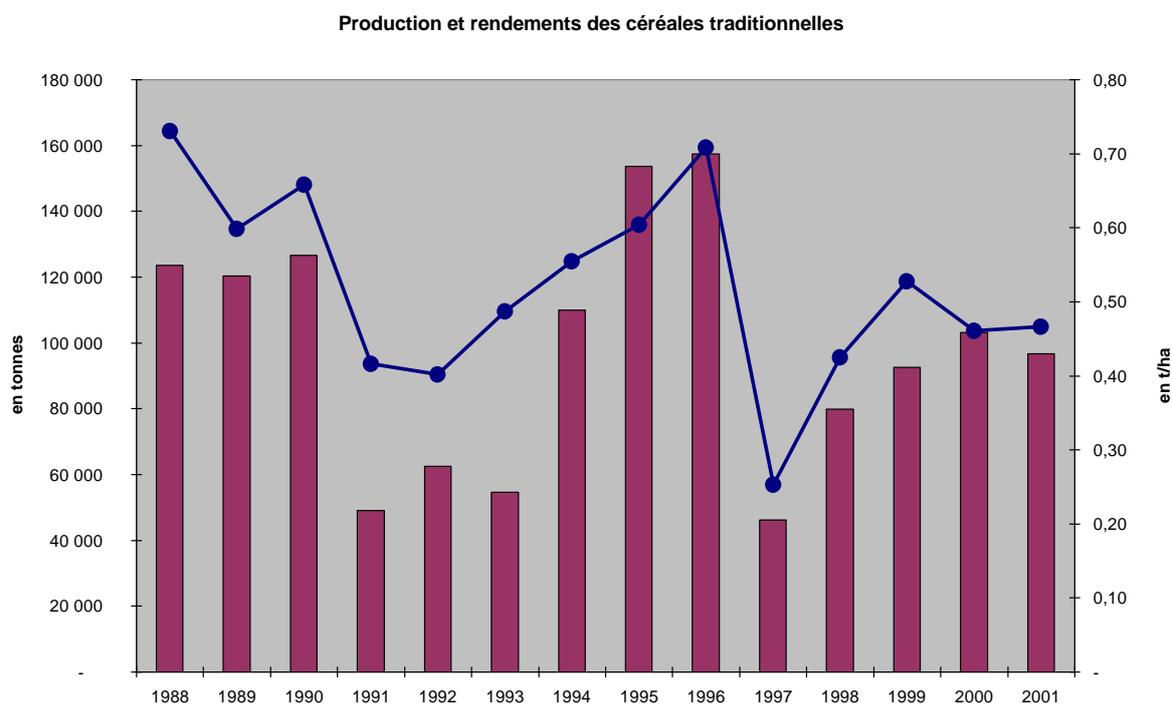
La propriété des terres en zone pluviale est en phase de transition d'un statut de bien collectif vers un statut de bien privé. Le rythme de transition est bien entendu fonction de la rareté et de la productivité de la terre. Traditionnellement, la terre est gérée par un chef de tribu ou de fraction et chaque membre de la collectivité peut prétendre à un droit d'exploiter et se voir attribuer une parcelle individuelle, s'il a contribué aux travaux d'aménagement. Des cas existent où la propriété derrière barrages est délimitée exclusivement au profit de familles. Le mode de faire valoir direct est généralisé sur les terres derrière les petites diguettes familiales. Le mode de faire valoir indirect est pratiqué dans des barrages édifiés par des communautés restreintes. En règle générale, les exploitations sont composées d'une parcelle derrière barrage de taille variable (< 1 ha), d'une diguette familiale (1 à 3 ha). Dans certains cas, l'exploitation d'une parcelle dans une Tamourt, dépression naturelle et quelques parcelles maraîchères viennent compléter le système de production. L'application de la législation foncière et domaniale (ordonnance 83-127 du 5 Juin 1983 et décret 90-020 du 31 Janvier 1990) s'avère difficile du fait du poids de la tradition et de l'ancrage du droit coutumier dans les esprits.

Source de revenus

L'élevage est la principale activité économique, même si l'agriculture a tendance à s'étendre en raison de la réduction des espaces de pâturage et des sécheresses successives. Les migrations concernent surtout la population active.

Evolution des principales productions du sous-secteur

La production en céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs) a fluctué sur la période 1985 - 1999 entre un minimum de 51.677 tonnes en 1990/91 et un maxima de 166.692 tonnes en 1995/96. Ceci s'explique par les fluctuations dans les surfaces et les rendements.

Figure 3 : Production et rendements des céréales traditionnelles

Ces systèmes de production restent marqués par l'autoconsommation pour l'alimentation humaine et animale. La transformation de ces céréales est assurée à travers des petits moulins villageois. Cette filière de transformation reste, cependant, mal connue. Le mil et le sorgho constituent la production essentielle des zones de diéri et de walo et l'aliment de base de la population agricole dans la vallée et les zones pluviales. Avec une consommation moyenne de 40 kg par habitant, ces deux produits assurent près de 25 % des consommations de céréales. Les importations, en cas de mauvaises campagnes agricoles, proviennent essentiellement du Mali et les prix sont essentiellement déterminés par les conditions du commerce avec ce pays. Jusqu'à la dévaluation de 1998, les prix intérieurs sont restés stables. Les données disponibles sur l'évolution des prix à la production confirme cette stabilité. Entre 1988 et 1995, les prix du mil aux producteurs ont fluctué entre 21 et 25 UM/kg. Les prix moyens annuels à la consommation observés à Nouakchott ont fluctué entre 51 et 56 UM/kg entre 1991 et 1996 pour le mil. Depuis la dévaluation, les prix ont augmenté de manière sensible.

Diagnostic de l'agriculture oasisienne

Présentation générale et niveau de pauvreté

Le sous-secteur oasisien concerne quelques 15 000 exploitations de très petite dimension (32 ares, en moyenne). La conduite de ces exploitations est basée sur la culture du palmier (environ 1.9 millions de palmiers) et les cultures irriguées associées, céréales mais aussi légumes et luzerne.

Le mode d'exploitation des ressources traditionnel s'intensifie progressivement avec le développement des pompes (environ 31000 puits en 1993, dont 16,4% par motopompe).

L'Adrar est la principale zone de production avec 40% des surfaces en palmiers, plus de la moitié des palmiers et des surfaces cultivées sous palmiers. Ce sont des régions qui connaissent une incidence de la pauvreté proche de la moyenne nationale, autour de 50%.

Tableau 18 : Nombre et superficie des oasis³⁰

	Total	Adrar	Tagant	Assaba	Hodh El Gharbi	Hodh El Gharghi
Nombre d'oasis	218	53	59	61	34	11
Surface totale (ha)	4.751	1.876	913	1.073	705	184

Systemes de production

Le mode d'exploitation, en faire valoir direct, y est très faible (6%). L'agriculture oasisienne est diversifiée selon les zones écologiques entre des systèmes de production qui intègrent un élevage mobile, l'agriculture en décrue et l'agriculture oasisienne et des systèmes oasiens classiques basés sur un élevage sédentaire (Adrar et Tagant). En général, ce secteur connaît une situation de déséquilibre marquée d'une part, par une forte incidence de la pauvreté, liée en partie à l'enclavement et à la perte des avantages comparatifs traditionnels des oasis en termes de routes commerciales ou de production et d'autre part, par une surexploitation des ressources en eau, de dégradation du couvert végétal et d'érosion.

Evolution des principales productions

Plus de la moitié de la production nationale, qui varie de 10.000 à 20.000 tonnes par an, est réalisée dans la Wilaya de l'Adrar (12.600 tonnes). La production par palmier demeure faible. Elle varie entre 11 à 15 kg contre 150 à 200 kg dans les pays de la sous-région. La sous-productivité est due non seulement à la surexploitation des nappes consécutive à l'emploi intensif des motopompes (plus de 5.000 en 1993), mais aussi au mauvais état sanitaire des palmiers. Les actions engagées, depuis quelques années, pour l'amélioration de la conduite technique des palmeraies, l'émergence d'organisations de production et d'ONG et l'installation d'une unité de conditionnement de dattes à Atar ont permis d'améliorer la situation de la filière. La contrainte majeure de cette dernière reste, cependant, la disponibilité de l'eau.

Leçons tirées des expériences passées

Les projets réalisés en milieu oasien ont permis le développement des organisations paysannes (70 environ) disposant de caisses oasiennes de crédit qui regroupent 15 000 sociétaires environ.

Ces développements ont favorisé la participation des bénéficiaires à la conception et à la gestion des activités, assurant ainsi la pérennisation des actions.

³⁰ d'après le rapport de préparation du projet Oasis II.

Diagnostic des espaces forestiers et naturels

Présentation générale

Il existe en Mauritanie 30 forêts classées de superficies très variables (200 à 13.000 ha) couvrant une superficie totale de 48.000 ha entièrement situés dans la Vallée, l'Assaba et le Hodh El Gharbi. Les forêts se sont essentiellement constituées dans les zones inondables de la Vallée, le long du fleuve Sénégal (22.000 ha) et de son affluent le Karakoro (2.500 ha dans le Guidimakha). Les autres forêts sont réparties entre l'Assaba (16.000 ha), le Tagant (6.000 ha) et le Hodh El Gharbi (1.500 ha)³¹. Une grande partie des forêts sont dans une situation de dégradation avancée qui tend à s'accélérer en raison des coupes de bois.

A l'exception de quelques forêts classées, les massifs forestiers ont subi de fortes dégradations et sont menacés de disparition (gonakiens). Ceci est dû aussi bien à la sécheresse qui sévit depuis les années 1970, qu'à la surexploitation des ressources de la Vallée. Il s'agit notamment du surpâturage et de l'exploitation forestière abusive (bois de feu et charbon de bois) pour satisfaire les besoins des populations rurales et des centres urbains. Le bois de feu constitue la première source d'énergie domestique.

En plus du domaine forestier, il existe également deux parcs nationaux du Diawling et du Banc d'Arguin, des réserves de faunes relevant du domaine privé de l'Etat qui constituent, pour certaines, des lieux de développement et de refuge des espèces végétales et animales en voie de disparition en Mauritanie.

Systèmes d'exploitation

Bois et charbon de bois

La production du bois se fait, soit naturellement, soit dans le cadre des reboisements et/ou des mises en défens, avec ou sans enrichissement. Elle est soumise à deux types d'exploitation : i) une exploitation par les ménages ruraux afin de couvrir les besoins locaux. Cette exploitation ne concerne qu'une très petite partie du potentiel ligneux; ii) une exploitation par les charbonniers dont le but est de couvrir les besoins en bois de chauffe des grands centres urbains. Bien que ce type d'exploitation soit soumis à l'autorisation préalable du MDRE (permis de coupe), il constitue une menace pour la préservation de l'environnement et de la bio-diversité du milieu naturel.

Avec le développement démographique et urbain, les ressources ligneuses ont été fortement entamées pour la production du bois et du charbon de bois. Il est estimé que le besoins en bois énergie représente dix fois la production naturelles des formations ligneuses du pays. Les combustibles ligneux fournissent 80 à 90% des sources d'énergie domestique. La satisfaction de la demande en matériaux de construction explique également une part des prélèvements abusifs exercés sur les ressources forestières.

Les mesures de protection de la forêt ont été inefficaces. Le taux annuel de déboisement atteindrait 2,9% contre 0,9% pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Les séries de sécheresse et les concentrations de troupeaux constituent des contraintes à la régénération. La

³¹ Plan Multi-sectoriel de Lutte contre la Désertification, MDRE, 1987.

concentration des troupeaux de bétail dans des zones potentiellement riches (Gorgol et Guidimakha, Brakna) provoque des dégradations inquiétantes des milieux naturels et accélère par la même occasion la disparition de la diversité biologique et les phénomènes de désertification.

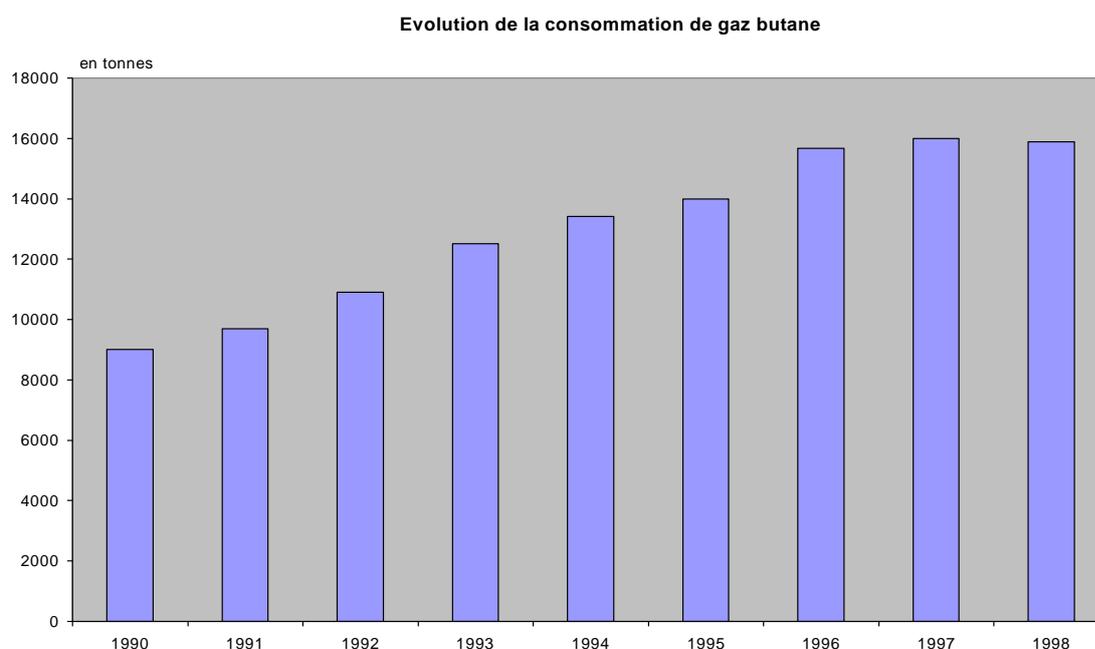
Par ailleurs, le reboisement est défaillant car la production de bois et le reboisement sont découragés par les modalités d'accès à l'exploitation des forêts qui ne protègent pas les droits associés aux plantations

Le couvert végétal de la Vallée, et surtout le couvert ligneux, est particulièrement touché. A l'exception de quelques forêts classées, les massifs forestiers ont tous disparu ou sont menacés (gonakiers). Cette surexploitation a des effets "externes" très dommageables, difficilement quantifiables tels que : (i) la progression de l'ensablement dans les zones de Keur Macène, Rosso et R'Kiz qui menace les infrastructures hydro-agricoles (périmètres, chenaux d'irrigation, axes de drainage,...) et les villages, (ii) l'intensification des vents chauds et de l'érosion hydrique préjudiciable aux cultures, (iii) la réduction des ressources de cueillette et de terres exploitables, des conflits agriculteurs/éleveurs.

Des mesures pour installer des clôtures de protection des forêts et associer les populations à leur gestion ont déjà été mises en œuvre (forêt de Gani au Trarza).

Pour limiter la pression sur les ressources ligneuses, le gouvernement a soutenu le gaz butane comme combustible de cuisson de substitution. Cette politique a donné d'assez bons résultats puisque la consommation de gaz a cru de 9000 tonnes à 16 000 tonnes entre 1990 et 1998. Mais compte tenu des écarts de prix entre le gaz et le charbon de bois par unité thermique, cette substitution a vite atteint ces limites (celle des consommateurs aisés urbains), comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 4 : Evolution de la consommation de gaz butane



Gomme arabique

Jusqu'au milieu des années 70, la gomme arabique procurait des rentrées annuelles de l'ordre de 450 000 USD, pour une production moyenne de 5 000 tonnes par an. Depuis, la production a chuté aux environs de 1500 à 2000 tonnes par an. Il existe d'importants flux informels vers le Mali et le Sénégal. Les exportations directes et indirectes étaient estimées à 1000 tonnes en 1997. L'exportation de la gomme a été un monopole de la Sonimex jusqu'en 1993. Selon différentes études, la superficie des gomméraires est estimée à 40 000 ha. On distingue trois systèmes de production.

Le système de cueillette extensive (Trarza et les deux Hods). Les exploitants sont essentiellement des éleveurs semi-nomades. La gomme est considérée, comme le gommier, ressource collective exploitable par le premier venu parmi les usagers. La densité de la population est très faible et ceci pose des problèmes pour l'exploitation et la surveillance des gomméraires. Les outils de cueillette sont rudimentaires. Elle est de qualité médiocre en raison de la technique de cueillette. Son coût de production est faible, mais l'exportation exige un grand travail de tri et de nettoyage, qui réduit sa compétitivité.

Le système de saignée traditionnelle (Assaba et Guidimakha). La majorité des exploitants sont des agro-pasteurs sédentarisés. L'exploitation est de type familial avec une appropriation partielle des ressources. Les droits d'exploitation des gomméraires sont des droits exclusifs des familles, transmis de génération en génération. La technique de saignée à la hache utilisée endommage fortement les arbres qui dépérissent. La réglementation en vigueur interdit la saignée à la hache. L'exploitation est soumise à une autorisation d'exploitation. L'absence d'autorisation est verbalisée. La qualité de cette zone est réputée sur le marché local et à l'export.

Le système agro-forestier (Guidimakha) sur quelques anciens sites du projet Régénération de gomméraires financé par l'Union Européenne dans les années 80. Ce système est proche de l'agro-foresterie, avec appropriation des plantations, culture d'arachides, utilisation d'outils moins nocifs. Actuellement, les exploitants de la gomméraire sont des agro-pasteurs. Les exploitants de cette zone sont organisés en associations.

Usages non destructifs des espaces naturels

Les espaces naturels produisent d'autres produits et services d'importance majeure au plan local, national et global. Les produits secondaires, la préservation de la bio-diversité et son exploitation touristique, le développement de réserves de chasse sont des activités qui valorisent les espaces.

Parmi les actions entreprises par le Gouvernement, il faut encore noter la mise en place du Parc National de Diawling destiné à protéger la faune et la flore du Delta, ainsi que du Parc national de Banc d'Arguin.

Sources de croissance

Sources de croissance en élevage

a) La filière viandes rouges

La Mauritanie exporte traditionnellement du bétail sur pied vers les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (bovins et ovins), et on note un courant d'exportation de camélins vers les pays du Maghreb. Ces exportations sont quasi impossibles à recenser, et il n'existe pas de statistiques officielles. L'étude FAO-Banque mondiale précédemment citée en cours indique cependant que ce mouvement serait en progression tendancielle, et l'estime actuellement à 23 000 tonnes d'équivalent carcasses (pour un montant de l'ordre de 9 milliards UM). Les exportations vers les pays côtiers ont été, au cours de la précédente décennie, concurrencées par des importations en provenance d'Europe de quartiers avant subventionnés (système des restitutions). Ces subventions étant désormais proscrites par les accords de l'OMC, la demande des pays côtiers ne pourra, à l'avenir, que croître du fait de la croissance démographique de ces pays.

Hormis les exportations de bétail sur pied, il n'existe pas de courant d'exportation de carcasses ou de viande congelée, la rentabilité économique des telles opérations n'apparaît pas pour le moment assurée, sauf sur certaines filières de niche (comme éventuellement la vente de quartiers de premier choix en cartons), qui impliquent toutefois le fonctionnement rentable et durable du nouvel abattoir de Nouakchott, sa mise aux normes internationales, l'amélioration du statut sanitaire de la Mauritanie, et la mise en place d'un système reconnu de contrôle sanitaire.

La consommation individuelle nationale, calculée à partir des estimations de production (consommation apparente) a été évaluée (Etude FAO-BM) en 2 000 à 19 kg/habitant pour la viande rouge, et 3,2 kg pour l'aviculture. Cette consommation aurait accusé une forte baisse au cours des décennies passées (elle était estimée à 30 kg/habitant en 1981), due essentiellement à la diversification du régime alimentaire, et au développement de la consommation de poisson, notamment à Nouakchott. Il semble cependant que cette tendance à la baisse se soit ralentie voire annulée au cours des dernières années, ce qui permet de prévoir une croissance à venir de la demande intérieure au moins égale à la croissance démographique, dans la mesure où l'offre disponible est suffisante pour assurer une relative stabilité des prix.

Circuit de commercialisation et prix

Les prix de la viande sur les marchés terminaux varient saisonnièrement, avec un maximum en début d'hivernage (période pendant laquelle les animaux sont maigres et l'offre réduite), et un minimum vers le mois de mai, période à laquelle l'offre est maximum pour couvrir les besoins monétaires des éleveurs. La période de la Tabaski correspond également à une forte augmentation des prix des ovins. On ne note en revanche aucune prime à la qualité sur les carcasses bovines, ce qui réduit considérablement, du moins à court terme, l'intérêt de cette embouche.

La collecte des animaux correspond souvent à au moins deux opérations distinctes: la collecte en brousse et la revente sur les marchés hebdomadaires locaux (sough), puis l'acheminement et la revente sur les marchés d'expédition (souk), qui sont des marchés intermédiaires

permanents, généralement situés sur les axes routiers. Ces opérations sont en général réalisées par des opérateurs distincts (courtiers, collecteurs, négociants en bétail, chevillards).

Le prix effectivement perçu par les producteurs, sur le circuit dominant alimentant la ville de Nouakchott à partir des Hodhs, représente, en 2 000, 65% du prix de vente au boucher sur le marché terminal (prix moyen d'achat dans les Hodhs d'un bovin de 130 kg carcasse: 38 000 UM; prix moyen de vente à la cheville: 58 000 UM) d'où un coût global de commercialisation de 35% jusqu'au stade de détail. La collecte apparaît particulièrement onéreuse. Une amélioration des circuits de collecte (amélioration de la productivité de la collecte, amélioration des infrastructures, organisation des producteurs, amélioration du crédit aux commerçants, pression concurrentielle plus forte entre opérateurs,...) permettrait donc d'accroître sensiblement les revenus des éleveurs. On note également les mauvaises conditions d'hygiène d'abattage et de vente de la viande, et la faiblesse des capacités de suivi et de contrôle, entraînant des risques pour la santé publique.

On remarque en outre le coût élevé du transport des animaux par camion depuis les marchés d'expédition jusqu'à Nouakchott (de l'ordre de 22 UM/T-km), en raison du monopole exercé par la Fédération des Transporteurs, qui fixe les prix du transport. Par comparaison avec les prix pratiqués dans d'autres pays sahéliens, on pourrait largement réduire le coût du transport si celui-ci était libéralisé. Il y a là également une source d'amélioration des revenus des éleveurs.

Rentabilité et impact économique et social

La rentabilité financière (incluant la valorisation de la viande et du lait) est élevée pour tous les types d'élevage existant, transhumants ou semi-sédentaires: le rapport entre les profits réalisés et le capital investi varie selon les modèles entre 20 et 50%, ce qui rend l'investissement dans l'élevage particulièrement rentable, malgré les risques en cas de sécheresse prolongée. La rentabilité économique est également élevée, et l'avantage comparatif (mesuré par le coût des ressources intérieures) particulièrement favorable, ce qui est prévisible pour une activité très peu consommatrice d'intrants.

En dépit de cette rentabilité, les éleveurs constituent une catégorie socio-professionnelle particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, ainsi que l'ont montré les périodes de sécheresse passées, et où la pauvreté est largement présente. La vulnérabilité s'exprime notamment en termes de taille du troupeau, du type d'animal élevé, d'accès et d'utilisation durable des ressources pastorales et en eau, ainsi qu'en termes d'accès aux marchés et aux services et intrants de l'élevage.

L'importance de l'élevage dans une stratégie de lutte contre la pauvreté est donc primordiale en raison:

- de son poids dans la valeur ajoutée rurale,
- du caractère fortement redistributeur de cette valeur ajoutée (les salaires -bergers, puiseurs d'eau, artisans du cuir,...- représentant 20% de la valeur ajoutée),
- des mécanismes traditionnels de solidarité sociale qui lui sont attachés (Zakatte, Mniha, dons de viande ou de lait,...),
- enfin du rôle majeur joué par l'élevage dans la sécurité alimentaire des ménages ruraux, en particulier à travers l'auto-consommation du lait,
- L'élevage donne aux personnes sans terres un accès à des ressources collectives.

Potentiel d'amélioration des performances

Malgré l'existence de marchés relativement porteurs, la croissance de la valeur ajoutée dans le secteur passe nécessairement, compte tenu de la variabilité des ressources fourragères en fonction de la pluviométrie, par une amélioration de la valorisation du cheptel et des performances plutôt que par la poursuite d'une croissance extensive. Les premiers résultats de l'étude sectorielle de l'élevage FAO-BM montrent qu'il existe une marge importante d'amélioration potentielle de l'efficacité des systèmes d'élevage, notamment:

- des systèmes d'élevage bovins transhumants, qui pourraient voir le revenu par femelle reproductrice augmenté de 20 à 30% grâce notamment à une amélioration de la gestion collective des ressources pastorales, de la valorisation des produits, du suivi sanitaire, et à un renforcement des complémentarités agriculture-élevage
- de l'élevage sédentaire bovin, qui pourraient voir le revenu par femelle reproductrice augmenté de plus de 50%

b) Le lait

(1) Marché et circuit de commercialisation/conditionnement

La consommation individuelle en lait et produits dérivés est particulièrement élevée en Mauritanie (0,49 kg/habitant/jour, soit environ 471 000 tonnes/an pour l'ensemble du pays). Cette consommation est alimentée, pour l'essentiel, par l'autoconsommation, qui absorbe 95% de la production nationale. Faute de circuits de commercialisation et de transformation, la Mauritanie doit en outre importer, pour satisfaire cette demande, 49 000 tonnes de produits laitiers (en équivalent lait frais), dont 5 000 tonnes de lait concentré, 7 000 tonnes de lait frais (UHT), essentiellement destiné aux marchés urbains, et 37 000 tonnes-équivalent de lait en poudre.

On relève cependant un développement intéressant de la commercialisation du lait (pour l'approvisionnement urbain), alimenté par le découplage de certains troupeaux transhumants bovins et camelins en deux parties étroitement liées: une partie "atelier laitier" et une partie transhumante. Cet élevage laitier se concentre en périphérie des villes (notamment Nouakchott), dans le Trarza, et le long des axes routiers. Il alimente un courant de commercialisation de lait crû, ainsi que des centres de collecte/conditionnement, qui se sont installés à Nouakchott, Rosso, et Boghé. Le lait produit est compétitif en termes de prix par rapport au lait UHT importé. Le volume d'activité serait, d'après certaines estimations, en croissance de 10% sur les années passées, grâce à une substitution partielle aux importations de lait UHT, et, dans une certaine mesure, de lait concentré, attestée par la tendance décroissante de ces dernières (la compétitivité face au lait en poudre reconstitué est en revanche plus problématique, étant donné le faible prix de ce dernier sur le marché mondial, mais il s'agit sans doute d'un marché différent, s'adressant à une clientèle différente). L'installation par un opérateur privé d'une filière UHT, actuellement en cours, devrait élargir considérablement le marché du lait local, en direction notamment des villes de l'intérieur, et, éventuellement, de l'exportation vers la sous-région, grâce à l'affranchissement de la contrainte de la chaîne de froid. Le potentiel de croissance du marché du lait est donc très important.

(2) Rentabilité

La filière laitière apparaît, aux prix de vente actuels de 113 UM/litre à la collecte et de 260 UM/litre au détail, financièrement rentable, tant au stade du producteur que du centre de collecte/conditionnement. En termes économiques, après élimination des taxes l'importation et sur le marché intérieur, le lait produit et conditionné localement revient moins cher que le lait UHT importé (auquel il se substitue), ce qui démontre sa rentabilité. La rentabilité pour le producteur pourrait d'autre part être largement améliorée, notamment par une rationalisation de l'alimentation des animaux

c) Les cuirs et peaux

Les cuirs et peaux sont très mal valorisés. Les exportations sont négligeables (de l'ordre de \$25 000 en 2 000), alors que l'Europe offre des débouchés rémunérateurs pour ces produits. La seule valorisation est l'artisanat local, qui utilise une partie de la production, tandis que la majeure partie (notamment les peaux de camelins) est vraisemblablement perdue. Le prix de cuirs sur le marché local (1000 UM pour un cuir de bovin) ne représente que 10% du prix à l'exportation en Europe.

L'industrie européenne des cuirs et peaux a, de fait, profondément évolué au cours des dernières décennies, avec une délocalisation du tannage vers les pays en voie de développement. Les exigences internationales sont maintenant dans la majorité des cas une exportation au stade "wet blue".

Il existe donc un potentiel d'amélioration considérable de la valorisation de ce sous-produit, qui pourra se répercuter sur l'ensemble des agents de la filière. Sa matérialisation exigera des investissements importants, la mise en place de partenariats avec des opérateurs internationaux, la mise en place d'un réseau de collecte efficace, et la réalisation d'un vaste programme de formation et de sensibilisation, tant au niveau des producteurs (pour garantir une qualité constante des peaux) qu'à tous les stades en aval de la filière (pour préserver la qualité initiale).

d) L'aviculture

La consommation actuelle de viande blanche est estimée (FAO-BM) à 8 400 tonnes, dont 58% est approvisionné par l'aviculture traditionnelle, 25% par l'aviculture intensive, et 17% par les importations, qui diminuent tendanciellement parallèlement au développement de la production locale. La consommation est appelée à croître au moins au rythme de la croissance démographique.

En termes de rentabilité financière, les deux systèmes de production, traditionnel et intensif, apparaissent comme rentables, grâce notamment à la forte protection tarifaire dont bénéficie l'aviculture. En termes économiques (après élimination de la protection), la production traditionnelle reste largement rentable, en raison de sa faible dépendance vis-à-vis des intrants importés, ce qui n'est pas le cas de l'aviculture intensive. La filière avicole traditionnelle apparaît comme la plus porteuse et la plus intéressante, en raison de son rôle sur la sécurité alimentaire, son impact sur la pauvreté rurale, et de ses potentiels considérables d'amélioration.

Sources de croissance en agriculture irriguée

Les sources potentielles de croissance en ce qui concerne l'agriculture irriguée, correspondent essentiellement (i) à une amélioration des performances de la riziculture, génératrice d'une amélioration de la compétitivité de la filière et d'un accroissement de la production, et surtout (ii) au développement de la diversification vers d'autres spéculations, déjà existantes ou à introduire.

e) Filière riz

En termes quantitatifs de marché, **le riz** dispose d'un fort potentiel de croissance théorique. L'étude de la filière riz évaluait, pour 1997, la consommation apparente à 83 000 tonnes, et estimait à l'horizon 2007, une consommation de 127 000 tonnes (en hypothèse basse), soit un taux de croissance annuel de 4%. Prolongée à l'horizon 2015, la tendance donnerait une consommation de l'ordre de 178 000 tonnes. La production moyenne de riz local (compte tenu d'un taux probable de pertes de l'ordre de 10% et d'un coefficient de transformation de 63%) s'élève à 51 000 tonnes, en moyenne 1997/2000. Il y a donc une possibilité théorique de croissance annuelle de la demande intérieure en riz local, qu'on peut situer entre 4% (en supposant stable la part de marché du riz local) et 8% (en supposant que le riz local aura, en 2015, totalement supplanté le riz importé, ce qui est évidemment trop optimiste, sauf mesures de protection drastiques). Le prolongement de la tendance, observée dans le passé, à la substitution progressive du riz importé par le riz local exige cependant, dans un environnement économique libéral, un alignement de la qualité du riz local sur la demande des consommateurs, ce qui n'est pas encore le cas, malgré les progrès accomplis récemment.

La marge d'amélioration des rendements en riz est, quant à elle, considérable, puisque ceux-ci devraient atteindre, après réhabilitation des périmètres, et sous condition du respect de l'itinéraire technique proposé par la vulgarisation, une moyenne d'au moins 6 T/ha, avec une intensité culturale de 1,5 au moins, au lieu de la performance actuelle moyenne de 4 T/ha sur un seul cycle. Cette amélioration de rendement, outre les gains de compétitivité de la filière qu'elle permet, conduira, à superficie cultivée constante, à un accroissement de la production de 125% (9 t/ha contre 4 actuellement) d'ici 2015, époque à laquelle tous les périmètres existants devraient être réhabilités. En d'autres termes, l'amélioration des performances de la riziculture devrait à elle-seule engendrer une croissance de la production de 6% par an.

En matière de **diversification**, les potentialités sont imparfaitement connues et encore peu exploitées, mais sont, à l'évidence, très importantes en termes de valeur ajoutée, même si les superficies qui leur seront dédiées restent limitées eu égard à celles occupées par la riziculture. Les cultures de diversification, notamment dans le maraîchage, présentent en outre l'avantage de générer un nombre important d'emplois féminins. Parmi les pistes déjà explorées, on peut citer:

Fruits et légumes destinés au marché intérieur

La production actuelle de la Vallée (30 000 tonnes) ne couvre qu'une partie des besoins, en raison d'une forte saisonnalité de la production et d'une forte concentration sur quelques produits. Le marché mauritanien des fruits et légumes est appelé à croître, au moins au rythme de la croissance démographique. La diversification des produits (pommes de terre, bananes douces, agrumes,...) et l'adoption de techniques de conservation (par exemple pour les oignons) permettrait d'élargir encore le potentiel de marché, par substitution aux importations d'Europe et de la sous-région.

Les contraintes à la diversification maraîchère destinée au marché intérieur sont nombreuses: (i) faible diversification des produits et variétés mis en marché ; (ii) coût élevé et disponibilité limitée de semences performantes et adaptées aux conditions de production ; (iii) manque de technicité au niveau des apports d'engrais, des traitements phytosanitaires et des pratiques culturales hors de la contre-saison froide ; (iv) enclavement des zones de production, particulièrement durant l'hivernage ; (v) disponibilité limitée des moyens de culture mécanisés adaptés aux cultures de diversification ; (vi) faible développement de l'industrie de transformation limitant les débouchés au seul marché des produits périssables ; et (vii) absence d'une information sur les prix et les flux de produits mis en marché localement.

Céréales (maïs, sorgho)

On note que le développement de ces cultures en irrigué est handicapé par rapport à la riziculture par une distorsion du taux de protection du marché intérieur, beaucoup plus élevé pour le riz que pour le maïs.

Fourrages

On note l'apparition d'une production fourragère (représentant une superficie estimée à environ 300 ha), pratiquée en paysannat et en irrigation sous pivot, et s'adressant à la demande croissante d'un élevage semi-sédentaire, ainsi qu'à une industrie laitière émergente, mais à fort potentiel de croissance.

Fruits et légumes destinés au marché d'exportation

La cellule de diversification du PDI AIM a appuyé, par des conseils techniques et la réalisation d'actions pilotes à coûts partagés (partenariat PDI AIM/opérateurs privés), un certain nombre d'opérations privées de production pour l'exportation. On note en particulier la création des Grands Domaines de Mauritanie, filiale d'un des principaux groupes européens de production/distribution de fruits et légumes, qui a démarré un programme de production sur 500 ha de produits destinés à l'exportation. Cette première opération à échelle industrielle pourra avoir un effet d'entraînement considérable sur le développement du secteur, par l'expérience acquise (disponible pour tous les agriculteurs dans le cadre du contrat de partenariat entre GDM et le PDI AIM), la mise en place d'un circuit logistique rendu possible par l'effet de masse, et la notoriété de l'origine mauritanienne qu'elle va promouvoir en Europe. Il s'agit, dans un premier temps, d'une activité réservée, par la technicité qu'elle implique, à des opérateurs de taille importante, mais qui pourra évoluer, à condition que le cadre incitatif soit favorable, vers des formules de production sous contrat par de petits producteurs.

La Mauritanie dispose d'avantages comparatifs qui lui permettront de se positionner avantageusement sur les marchés européens: (i) la Mauritanie est l'origine tropicale la plus proche de l'Europe; (ii) sur le plan climatique, la faible hygrométrie, l'ensoleillement et l'amplitude thermique créent les conditions favorables aux cultures de contre-saison ; (iii) les périmètres aménagés et autres infrastructures de base existent sur les zones de production et le long de la vallée et particulièrement autour de Rosso ; (iv) il existe des entrepreneurs privés dynamiques et disposant de moyens conséquents.

Toutefois, de nombreux facteurs limitant persistent et devront être atténués afin d'atteindre le degré de compétitivité requis pour une pénétration viable et durable des marchés d'exportation : (i) déficit d'infrastructures logistiques (transport, stockage, conditionnement, transformation); (ii) compétitivité / productivité des moyens et des méthodes de production ;

(iii) déficit d'information sur les conditions des marchés extérieurs (prix, pratiques et normes); (iv) enclavement relatif en raison de la faible desserte aérienne et de l'irrégularité des passages cargo ; (v) emballages et autres intrants peu disponibles sur le marché local et hautement taxés ; (vi) cadre juridique, fiscal et douanier peu adapté à l'activité d'exportation. Enfin, des expériences au niveau des productions de plantes oléagineuses (tournesol, arachide de bouche) dans la vallée permettent d'envisager une production artisanale, puis industrielle, d'huile végétale pour la consommation locale.

Sources de croissance en zone pluviale

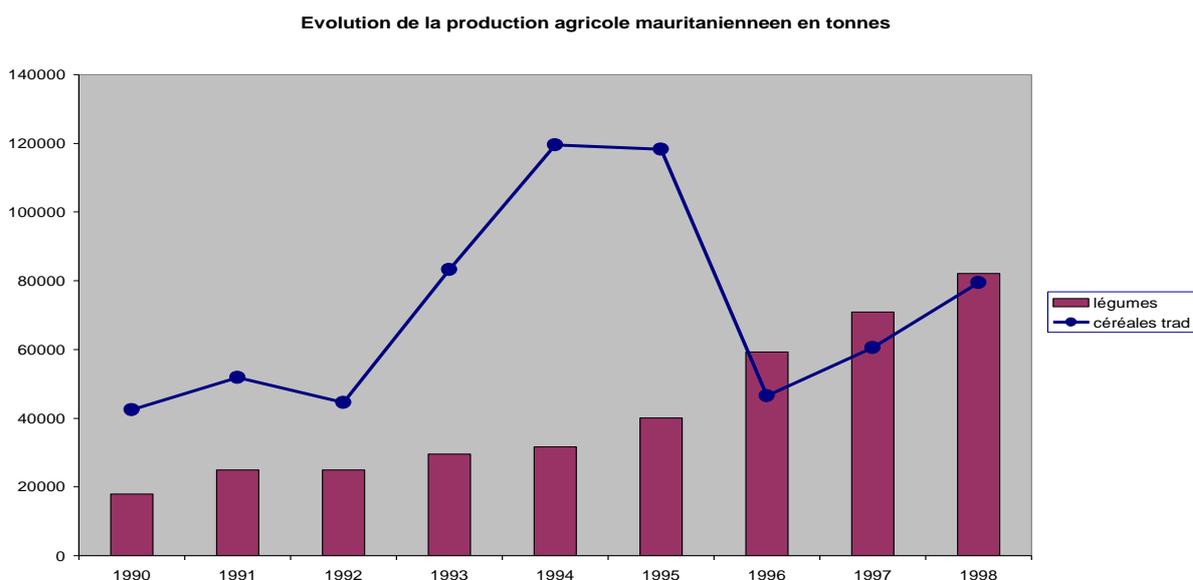
f) Céréales traditionnelles

Sur la base des itinéraires techniques et des coûts de production disponibles dans les études de projets, il existe un avantage économique à la production locale des céréales traditionnelles destinées à la consommation locale ou régionale. Compte tenu de l'avantage comparatif de cette production et de la capacité d'absorption du marché local, un accroissement de la productivité ne posera pas de problèmes d'absorption et contribuera à améliorer la situation nutritionnelle des populations. C'est pourquoi, les propositions principales pour ces spéculations agricoles consistent à assurer une amélioration des rendements à la production par l'adoption de semences améliorées et de techniques de gestion de la fertilité.

g) Maraîchage

Avec la multiplication des projets de production de maraîchage, dans les zones irriguées et dans les jardins oasiens, le problème clé de la croissance de la production maraîchère en zone pluviale est celui de la commercialisation. La figure³² ci-dessous illustre bien le décalage entre les taux de croissance entre la filière des céréales traditionnelles et celle des légumes.

Figure 5 : Evolution de la production agricole mauritanienne en tonnes



³² Les données du graphique sont celles de l'ONS.

Aussi, le développement de cette filière passe par une extension des marchés à travers le désenclavement, la promotion de la transformation artisanale et par une adaptation de la production des périmètres villageois favorisant l'étalement de la production grâce à des variétés adaptées et par l'introduction de nouvelles espèces.

Sources de croissance en zone oasienne

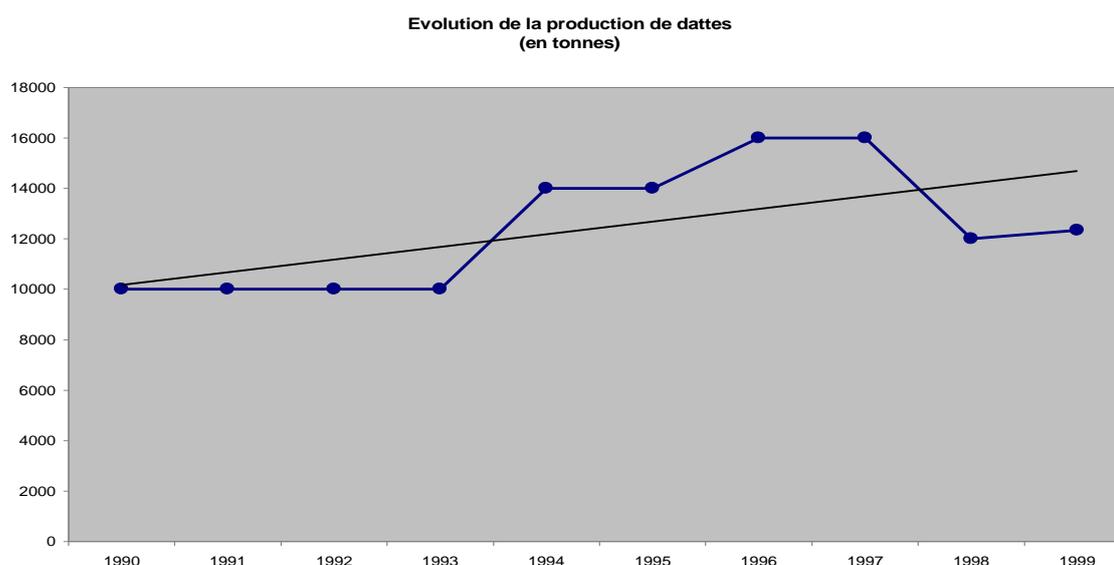
h) Filière dattes

La consommation de la production locale est concentrée dans le temps. Près de 70 % de la consommation est faite à l'occasion de la Guetna, lorsque les dattes arrivent à maturité³³. La commercialisation se fait généralement par vente directe des régimes sur pieds. Le reliquat est auto-consommé et une partie de la production est conditionnée dans l'unité industrielle d'Atar. En dehors de la période de la Guetna, la commercialisation au détail est essentiellement urbaine. Le marché est très nettement segmenté. Les dattes importées (entre 200 à 300 tonnes par an) sont commercialisées à des prix supérieurs de 30 à 50 % à celui des dattes locales, les réservant ainsi à une clientèle privilégiée. Les prix pratiqués sur le marché de Nouakchott s'évaluent entre 500 UM et 1200UM/kg reflétant ainsi la diversité des produits offerts.

Les consommations apparentes, 7 kg par habitant en année de bonne production, s'accroissent en proportion directe de celle-ci. Compte tenu de la progression de l'urbanisation, de l'importance de ce produit dans les traditions alimentaires et de l'avantage prix de la production intérieure, la production additionnelle obtenue par une amélioration de la productivité ne souffrira pas de problème de débouchés.

Cependant les perspectives de croissance de la production restent modérées, compte tenu des contraintes hydriques, de transport et du mode de conduite des palmeraies des zones à potentiel de croissance des superficies (Assaba, Hodh).

Figure 6 : Evolution de la production de dattes (en tonnes)



³³ Projet Oasis.

La diffusion des techniques disponibles en matière de traitement phytosanitaire et en irrigation pour la production traditionnelle. Cette amélioration de la production s'appuiera sur le savoir-faire en pollinisation des exploitants. Un programme de sélection des clones et des variétés performantes permettra de développer la régénération des palmeraies plus productives. La préservation de la base ressource passera, dans le cas de cette filière, par une extension maîtrisée des plantations, compatible avec les disponibilités phréatiques.

i) Maraîchage et cultures fourragères

Les données disponibles ne permettent pas d'estimer la part des oasis dans la production maraîchère. Cependant, il est clair que l'extension des projets de jardins maraîchers risque de buter sur les problèmes de commercialisation que connaît la filière à l'échelle nationale, constitue une contrainte compte tenu du développement des productions en zone irriguée et en zone pluviale. Les cultures fourragères font face à des contraintes de commercialisation moins fortes, elles peuvent constituer une alternative rentable de diversification.

Sources de croissance par la gestion des espaces forestiers et naturels

j) Filière bois et charbon de bois

Pour des raisons de prix et d'habitudes le charbon de bois est encore une source d'énergie largement demandée. Les superficies de reboisement irrigables existent le long de la vallée du fleuve Sénégal. Les opérateurs privés qui travaillent dans le secteur forestier appartiennent à la frange la plus démunie de la population, sont potentiellement intéressés. Le reboisement peut redevenir rentable. La production de charbon de bois et de bois peut rendre rentable sous certaines conditions : (i) apurement et précision de la situation juridique, (ii) limitation de l'exploitation abusive.

Les ressources ligneuses sont localisées dans les steppes du Sud et dans la vallée du Sénégal. En 1991, la production potentielle a été estimée à 700 000 m³, dont 10 à 20% apparemment accessibles.

k) Gomme arabique

La gomme est un produit caractéristique du Sahel. Le marché mondial potentiel est estimé à plus de 40.000/50.000 tonnes : UE, USA, Pays Scandinaves, Japon. Les utilisations de la gomme sont le fait des industries de la confiserie, des industries alimentaires et boissons et des industries pharmaceutiques, pour l'essentiel. Le marché mondial est dominé par le Soudan, suivi du Tchad. Le cours mondial de la gomme oscille entre 2500- 5000 USD la tonne. Les perspectives sont prometteuses.

Le marché intérieur est très actif, la gomme y est utilisée comme médicament et pour le gommage des habits.

La production durable et raisonnée de gomme arabique présente toute une série d'avantages sur le plan de la répartition de revenu en milieu rural, de protection de l'environnement et de création d'emplois à l'aval de la filière d'exportation, notamment. Des projets pilotes de régénération des gomméraires ont été tentés dans certaines régions du pays. Le bilan de ces projets est positif sur le plan technique. La difficulté majeure consiste à assurer leur durabilité.

1) Usages non destructifs des espaces naturels

Depuis la conférence de Rio de 1992, il existe à l'échelle internationale une forte "demande" de préservation des paysages et de la biodiversité et la lutte contre la désertification. Cette demande se traduit par la croissance très forte de l'industrie de l'éco-tourisme (de l'ordre de 10% par an à l'échelle internationale) et par l'existence de financements concessionnels pour les projets de sauvegarde de l'environnement global.

PARTIE III : OBJECTIFS, AXES D'INTERVENTION ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Objectif global et orientations stratégiques

L'objectif global est la réduction de la pauvreté rurale. Les objectifs spécifiques sont ceux définis dans le CSLP, à savoir une réduction du taux d'incidence de son niveau actuel (68,7%) à 52,7% en 2004, 44% en 2010 et 34% en 2015.

Les orientations stratégiques ont été déterminés sur la base d'une confrontation entre cet objectif global et les résultats de l'analyse des succès et des échecs des programmes d'investissement et des politiques sous-sectorielles. De cette confrontation et après un exercice de synthèse, quatre orientations stratégiques ont été mises en évidence :

1. Favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays
2. Assurer un accès équitable aux ressources du secteur
3. Accroître l'offre et la disponibilité des biens et services publics³⁴ nécessaires au développement durable du secteur
4. Développer les capacités de gestion du développement rural intégré et participatif

La croissance du secteur, première orientation stratégique, découle logiquement de l'objectif global, car elle signifie augmentation de la valeur ajoutée et donc de la rémunération des efforts des producteurs. Dans les conditions caractérisées par l'ouverture des échanges, cette croissance passe par le développement des productions sur une base de compétitivité et sur la recherche d'une bonne valorisation des avantages comparatifs de l'agriculture mauritanienne sur les marchés mondiaux et régionaux qui lui sont ouverts. De ce fait, la Mauritanie pourra assurer sa sécurité alimentaire à des conditions économiquement viables. En cohérence avec les choix de politique économique de la RIM, cet objectif relève d'une politique d'incitations orienté vers les opérateurs privés.

L'accès équitable aux ressources est une condition nécessaire à la répartition de la valeur ajoutée produite, au bon fonctionnement du marché des facteurs de production et à la réduction des distorsions induites par les rentes. Pour l'essentiel, elle passe par la mise en œuvre de manière créative des dispositions législatives et réglementaires déjà adoptées au cours de la dernière décennie. Elle passe également par une réflexion innovante sur la mise en place d'instruments de politique plus adaptés à l'évolution du monde rural et de son environnement³⁵, en particulier sur le plan de l'aménagement de l'espace rural et du soutien des revenus.

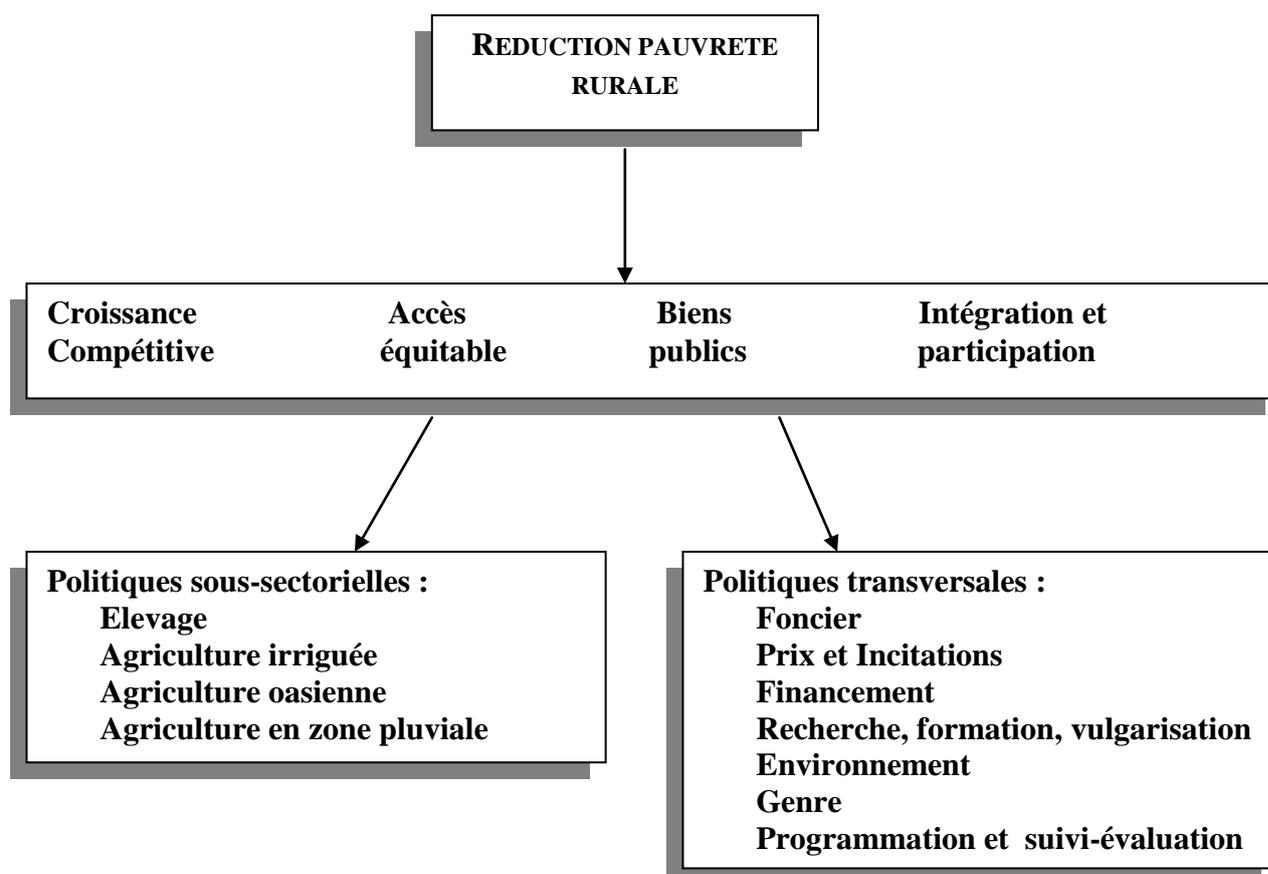
³⁴ Au sens économique, ces biens et services sont ceux qui induisent des externalités positives (éducation, formation, vulgarisation, protection de la nature, etc) et ceux dont la demande ne peut être rationnée par les prix car leur consommation a un caractère collectif (recherche, infrastructures de base, informations, etc).

³⁵ Ainsi, certains pays comme le Mexique ont accompagné la politique de déprotection de leur agriculture par un programme de compensation de la baisse des revenus à travers des aides directes distribuées au prorata des superficies exploitées.

La troisième orientation stratégique concerne la protection et la production des biens et services publics (recherche, infrastructures, environnement, sécurité juridique, bon fonctionnement des marchés, information, formation, suivi-évaluation). La fourniture de ces biens relève de la responsabilité première du Gouvernement car le secteur privé ne peut pas assurer, compte tenu des caractéristiques économiques de ces biens, une offre suffisante. Or, la contribution de ces biens dans la construction d'une agriculture compétitive et le développement des capacités de la population rurale est primordial, comme l'a montré l'expérience internationale.

La quatrième orientation stratégique prend en compte l'importance que revêtent l'intégration et la participation dans la lutte contre la pauvreté. Pour tirer le meilleur profit de cet effort d'allocation budgétaire en faveur du monde rural, il est recommandé de doter la Mauritanie des outils institutionnels pour assurer : (i) une programmation intégrée des investissements publics en milieu rural aux diverses échelles d'intervention reconnues et, (ii) une adaptation des programmes d'investissement aux évolutions de l'occupation humaine de l'espace.

Les politiques sous-sectorielles et les politiques à caractère transversal sont les deux types d'instruments de mise en œuvre que la présente SDSR décrit. Le schéma ci-dessous traduit le cadre logique de la SDSR.



B. Politiques sous-sectorielles : compétitivité et répartition

Considérations générales

Les politiques sous-sectorielles de la SDSR incorporent en priorité les deux premières orientations stratégiques : celle de la compétitivité et celle de l'équité.

- L'objectif de favoriser la compétitivité est le passage incontournable si on veut atteindre une croissance de la valeur ajoutée dans une agriculture ouverte.
- La croissance seule, ne suffira pas à réduire la pauvreté, si elle s'accompagne par un processus de concentration des richesses produites. C'est la raison pour laquelle les politiques sous-sectorielles incorporent chacune à sa manière des mécanismes de ciblage, de transfert et de redistribution intra et intersectoriels.

Ainsi, en ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage, la SDSR identifie pour les productions compétitives (que sont par ordre d'importance la viande, les cuirs et peaux, l'aviculture traditionnelle et le lait) des activités à même de générer une croissance. Elle recommande également des mécanismes de régulation de l'accès aux ressources pastorales et de redistribution à travers la fiscalité qui ont pour objectif de mieux répartir la valeur ajoutée produite.

De même, pour l'agriculture en zone irriguée, la SDSR se propose de soutenir la croissance des productions de riz sur une base de compétitivité et d'offrir des alternatives de diversification sur le marché intérieur et le marché extérieur. L'amélioration de l'équité et de la répartition se fera au moyen d'une politique de recouvrement des coûts modulés selon les capacités à payer.

Pour l'agriculture pluviale, la SDSR se propose d'améliorer la productivité des cultures vivrières, condition d'amélioration de l'ensemble des systèmes de productions. L'équité en zone pluviale est très largement dépendante de la bonne sélection des projets et de leur insertion dans un projet d'aménagement de l'espace qui soit équilibré.

Pour l'agriculture oasienne, la SDSR recommande des améliorations dans la gestion des ressources en eau comme base de croissance et un plus grand soutien sous forme de projets de désenclavement.

Pour la forêt, la croissance est à rechercher dans la meilleure gestion de l'existant et par des investissements nouveaux ciblés sur la production de bois et de produits forestiers. Une plus grande équité dans le secteur sera assuré par le recours à la gestion des espaces par les populations riveraines dans le cadre de contrats de gestion qui les préservent des droits d'usage abusifs.

Elevage

La stratégie en matière d'élevage et de production animale est, en conformité avec la stratégie générale de lutte contre la pauvreté, centrée sur deux objectifs majeurs: (i) un accroissement durable et redistributif de la valeur ajoutée du secteur et (ii) la réduction de la vulnérabilité des populations vivant de l'élevage.

L' accroissement durable et redistributif de la valeur ajoutée sera rendu possible:

- par la concrétisation des potentiels d'amélioration de l'efficacité constatés sur certains systèmes d'élevage (systèmes d'élevage bovins transhumants et sédentaires, élevage laitier,...) et sur certaines activités (commercialisation, utilisation des sous-produits, ...), et
- par la croissance des filières porteuses (viandes, aviculture traditionnelle, cuirs et peaux, lait).

La réduction de la vulnérabilité des populations vivant de l'élevage passera:

- par des appuis directs et ciblés aux personnes les plus vulnérables ou pauvres du secteur, et
- par la mise en oeuvre de mesures de prévention et de gestion des effets des sécheresses.

Programme d'action

Ces objectifs se traduisent par les programmes d'action suivants: (i) amélioration du cadre institutionnel et des services à l'élevage; (ii) Renforcement des structures communautaires de gestion des ressources; (iii) Appui à l'investissement et au développement du secteur privé; (iv) Fiscalisation du secteur de l'élevage et appui spécifique aux pauvres du secteur; (v) Mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des effets des sécheresses.

Amélioration du cadre institutionnel et des services à l'élevage

A travers la mise à niveau du cadre institutionnel et des services d'élevage, il s'agira d'améliorer la réponse des prestataires publics et privés aux demandes des éleveurs et autres acteurs de la filière, et d'optimiser l'efficacité des services publics autour de ses grandes responsabilités. Les dispositions du Code de l'Elevage vont dans ce sens, et leur adoption permettrait le développement du secteur privé vétérinaire sur des bases juridiques solides. Le renforcement des capacités de conception, d'exécution et de coordination des services concernées conditionnent la mise en oeuvre de l'ensemble de la stratégie.

Les principales actions identifiées concernent:

à court terme:

- adoption du Code de l'Elevage, en tant qu'il offre une base légale durable au développement du service public, ainsi qu'au développement des opérateurs privés dans le domaine de la santé animale, de l'amélioration génétique et de l'alimentation.

- la réalisation d'une étude spécifique (en complément à l'étude sur la restructuration du MDRE actuellement en cours) visant à clarifier et préciser les rôles et fonctions respectifs du secteur public, du secteur privé et du secteur associatif, et à définir les appuis nécessaires pour que chacun des secteurs puisse remplir au mieux sa mission; l'étude devra également définir le cadre institutionnel et les mécanismes de suivi permettant de confier certaines missions de service public à des prestataires privés sous mandat (vétérinaires privés, auxiliaires vétérinaires, OSP, ,etc.): mandats sanitaires, mandats d'appui/conseil, mandats de contrôle de la qualité des produits, mandats de collecte des données, mandats de diffusion d'information publiques, mandat de suivi des ressources pastorales. Elle devra enfin analyser les besoins d'appui à l'installation des vétérinaires privés et auxiliaires d'élevage;
- la mise en oeuvre de premières mesures recommandées par ladite étude (cadre institutionnel, appuis aux vétérinaires privés, renforcement des services publics de conception et de suivi);
- la réalisation d'une opération de recensement du cheptel, et le renforcement des capacités de suivi et d'analyse du secteur;
- l'étude de faisabilité et la mise en place d'un Observatoire des ressources pastorales, disposant d'un mandat de suivi des ressources pastorales, et chargé de l'alerte rapide et des interventions d'urgence en cas de sécheresse;
- la finalisation et la mise en application (décrets d'application et mise en cohérence avec d'autres textes législatifs) du cadre juridique relatif à l'accès et à la gestion des ressources pastorales (Code pastoral) et en eau;
- l'élaboration et la réalisation d'un programme-cadre pour la recherche stratégique, en conformité avec les priorités arrêtées;
- la poursuite de l'appui à l'organisation, au développement et au renforcement de capacité des OSP dans le secteur.

à plus long terme:

- la poursuite de la mise en oeuvre de la réorganisation des services publics, conformément aux conclusions de l'étude citée précédemment;
- la mise en place d'un système de suivi permanent des paramètres zootechniques des systèmes d'élevage et de production, et d'estimation des évolutions et impacts;
- le renforcement des capacités d'élaboration des normes et de contrôle des intrants;
- le renforcement des capacités de suivi sanitaire du cheptel, et d'intervention rapide en cas de besoin.

(1) Renforcement des structures communautaires de gestion des ressources

Cet axe concerne particulièrement: (i) l'amélioration de la gestion collective des ressources pastorales et hydriques, (ii) l'amélioration des infrastructures communautaires d'élevage et de leur fonctionnement.

L'amélioration de la gestion collective des ressources pastorales et hydriques implique les actions suivantes:

- l'identification des ressources pastorales et hydriques, et de leurs utilisateurs permanents et temporaires;
- la mise en place de structures et mécanismes locaux de prise de décision collectives, permettant d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources, et de prévenir et gérer les risques de tension et conflits, notamment entre utilisateurs permanents et temporaires.

L'amélioration des infrastructures communautaires d'élevage et de leur fonctionnement (marchés à bétail, hydraulique pastorale, aires d'abattage, parcs à bétail, parc de vaccination, magasins de stockage de fourrage et aliments de bétail, ...) impliquera:

- la mise en place de mécanismes participatifs d'identification des besoins, et de gestion des équipements;
- la mobilisation de ressources pour le financement de ces infrastructures, au besoin par la mise en place d'un Fonds d'Investissement local de l'élevage (dont la faisabilité reste à étudier), ou par l'élargissement aux infrastructures d'élevage des fonds locaux d'investissement qui existent déjà.

Les réalisations en matière d'équipement d'hydraulique pastorale, d'amélioration des pâturages et d'infrastructures communautaires devront s'étaler sur le court et le moyen terme, en fonction des capacités de réalisation et de prise en charge par les associations pastorales et autres OSP concernées.

(2) L'appui à l'investissement et au développement du secteur privé

Le secteur privé est appelé à prendre en charge, dans le cadre de la stratégie, le développement des filières porteuses de commercialisation, conditionnement et transformation des produits d'élevage, ainsi que la gestion des infrastructures qui leur sont liées. Les principaux besoins d'appui au secteur privé peuvent être identifiés comme suit:

A court terme:

- Amélioration du cadre incitatif et réglementaire:
 - i) étude de faisabilité pour la privatisation de l'abattoir de Nouakchott
 - ii) libéralisation des prix de vente de la viande
 - iii) étude faisabilité de la privatisation ou de la suppression de la CAIE
 - iv) libéralisation de la filière transport, avec la suppression du monopole exercé par la Fédération des Transporteurs (qui conduit à un renchérissement des coûts de transport du bétail).
- Appui à l'investissement privé dans le secteur:
 - i) élaboration d'un plan de développement de la filière cuirs et peaux;
 - ii) appui à la création de partenariats pour le développement de la filière cuirs et peaux;

- iii) mise en oeuvre d'un appui technique spécifique aux producteurs laitiers (conseils zootechniques et santé animale);
- iv) facilitation de l'accès au crédit (notamment pour la collecte de lait ou des cuirs et peaux, et les équipements de transformation/conditionnement), par exemple à travers le financement ou le co-financement d'études de faisabilité et l'appui à l'élaboration ou à l'évaluation de dossiers techniques de financement;
- v) mise en place (en collaboration avec les professions, de systèmes d'information sur les prix, les marchés et les normes internationales;
- vi) appui à la structuration des professions en OSP capables de gérer des infrastructures communes.

(3) Fiscalisation du secteur de l'élevage et appui spécifique aux pauvres du secteur

Le secteur de l'élevage génère très peu de ressources budgétaires, malgré sa très forte contribution à la valeur ajoutée nationale. La fiscalisation du secteur, selon des modalités qui restent à étudier, permettrait de dégager des ressources ciblées sur l'appui aux populations les plus démunies du secteur, pour réduire leur vulnérabilité, leur faciliter la reconstitution de leur troupeau, et les insérer dans les circuits économiques des filières porteuses.

Il y aura lieu d'entreprendre, à court terme, une réflexion nationale, appuyée par des études spécifiques, pour:

- l'analyse de la faisabilité et l'identification des principes et modalités opérationnelles d'une fiscalisation de l'élevage ciblée sur les systèmes de production les moins vulnérables. Cette réflexion associera tous les départements ministériels concernés, ainsi que la société civile (OSP);
- l'alimentation, à partir de ces ressources, complémentées éventuellement par d'autres financements publics ou des bailleurs de fonds, d'un Fonds destiné à l'appui ciblé aux populations les plus pauvres.

Les interventions d'appui spécifique aux pauvres du secteur de l'élevage pourraient notamment correspondre:

- au financement de petits projets d'élevage ayant un impact direct sur les ménages les plus pauvres (projets identifiés et exécutés en partenariat avec des structures de proximité de type ONG);
- au développement de l'aviculture familiale;
- à un programme d'appui aux métier vulnérables de l'élevage;
- au financement de programmes de crédit ou de micro-crédit de proximité pour (i) la création d'activités génératrices de revenus et d'emplois dans le secteur (artisanat de l'élevage, tannage, transformation artisanale du lait); (ii) l'acquisition de femelles reproductrices pour la reconstitution de noyaux d'élevage.

(4) Mise en place de mécanismes de prévention et de gestion des effets des sécheresses

Les sécheresses récurrentes qui sévissent dans le pays ont un impact sur la paupérisation des strates d'éleveurs correspondant aux systèmes les plus vulnérables. La mise en place de

mécanismes de prévention et de gestion de ce risque prend donc une importance capitale dans une stratégie axée sur la réduction de la pauvreté rurale. Ce mécanisme devra être ciblé sur l'appui aux populations les plus vulnérables du secteur. Il devra être flexible, pour s'adapter à la diversité des situations rencontrées, et associer étroitement les populations concernées.

Ce mécanisme fonctionnera en liaison avec l'Observatoire des Ressources Pastorales, dont la création est proposée, et qui sera en charge du dispositif d'alerte rapide. Il conviendra, à court terme, dans un premier temps, de conduire une étude débouchant sur une identification: (i) des actions à envisager dans le cadre de ce dispositif; (ii) du mode opératoire de ce mécanisme; (iv) des ressources nécessaires et des moyens de financement possibles.

Tableau 19 : Programme d'Investissement Public en Elevage

Intitulé	Durée	Couverture	Axes d'intervention	Agence d'Exécution	Source de Financement	S.F	Coût Total	2002 à 2004
Projets inscrits au PIP à financement acquis								
GIRNEM- Elevage phase 4	02 - 05.	zone Est	<ul style="list-style-type: none"> renforcement des OSP pour la gestion des RN mise en place du code pastoral et de plans régionaux d'organisation de l'espace (appui à mobilité de l'élevage) amélioration de la commercialisation ds produits d'élevage création de points d'eau 	DEA/MDRE	RFA	4	482	259
Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE)	01 - 04.	national	<ul style="list-style-type: none"> appui à la création d'un réseau d'épidémiosurveillance appui aux vétérinaires privés et développement des mandats 	DEA/MDRE	UE-8° FED	5	235	145
Gestion des parcours et Développement de l'élevage	01 - 05.	Hodhs, Assaba, Brakna, , Gorgol, Guidimaka, Trarza	<ul style="list-style-type: none"> appui aux OSP pour protection et réhabilitation des parcours (12 forages, 45 puits, mise en défens sur 4000 ha, enrichissement des pâturages sur 4 000 ha) crédit pour l'acquisition d'équipement de culture attelée (100 unités), d'unité artisanales de fabrication d'aliments de bétail (10), d'unités tractées pour la fauche de la paille (3), d'étables laitières bovines (600), de petites unités d'embouche (total: 527MUM) 	UC/MDRE	BAD - FAD	5	3174	2010

			<ul style="list-style-type: none"> • construction de 80 parcs de vaccination, fonds de roulement pour l'acquisition de médicaments par les associations • études sur la collecte, transformation, conservation et commercialisation des produits • appui à la création de 10 caisses d'épargne et de crédit, équipement des CAPEC, appui aux GNACASP et ACP 					
Développement de l'élevage (Reliquat Projet Elevage II)	01 - 05.			CAB/MDRE	RIM	5	100	40

Intitulé	Durée	Couverture	Axes d'intervention	Agence d'Exécution	Source de Financement	S.F	Coût Total	2002 à 2004
Projets inscrits au PIP à financement non acquis								
Dev. Aviculture Villageoise	03 - 04.	national	<ul style="list-style-type: none"> • sélection des espèces à promouvoir et des sites pilotes • appui à l'émergence d'OSP pour l'activité • vulgarisation-formation (prophylaxie, alimentation, habitat) • amélioration potentiel génétique 	DEA/MDRE	A Rechercher	1	236	176
Dev. De la Production Laitière	03 - 05.	nationale	<ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la santé animale • étude des circuits de commercialisation et des marchés de référence • promotion de centres de collecte • études et assistance technique pour le développement de l'agro-industrie (longue conservation) • aide au suivi de la qualité 	DEA/MDRE	A Rechercher	1	752	180

Augmentation parcs de vaccination et de postes vétérinaires	02 - 04.			DEA/MDRE	A Rechercher	1	300	300

Actions prioritaires non couvertes ou insuffisamment couvertes par le PIP

Les actions de renforcement des structures communautaires de gestion des ressources pastorales et hydrauliques, de santé animale, et de développement du micro-crédit en faveur des activités d'élevage semblent être suffisamment prises en charge par les projets BAD, GIRNEM et PACE. En revanche, ne sont pas pris en compte dans le PIP:

- les actions d'amélioration du cadre institutionnel (étude, mise en oeuvre des premières mesures, notamment pour la mise en place des mandats sanitaires et l'appui à l'installation de vétérinaires et auxiliaires, opération de recensement du cheptel, Observatoire des ressources pastorales mise en cohérence des textes juridiques, élaboration et démarrage d'un programme-cadre de recherche stratégique),
- l'amélioration des infrastructures communautaires d'élevage à vocation commerciale (marchés à bétail, aires d'abattage),
- les études et mesures visant à l'amélioration du cadre incitatif au développement du secteur privé,
- l'élaboration d'un plan de développement du secteur des cuirs et peaux,
- l'élaboration d'une étude et d'une réflexion sur la fiscalisation de l'élevage,
- la création d'un fonds ciblé sur l'appui aux populations vulnérables (qui pourrait être partiellement alimenté par une parafiscalité sur l'élevage), et la conduite d'une réflexion sur les mécanismes d'intervention de ce fonds, notamment en cas de sécheresse.

Enfin, parmi les actions inscrites au PIP mais non financées:

- celle en faveur de l'aviculture villageoise correspond clairement à une priorité stratégique
- celle en faveur de la production laitière correspond également à une priorité stratégique, mais pourrait être recentrée sur une action d'appui-conseil en faveur des éleveurs laitiers

Agriculture irriguée

Axes stratégiques de développement et articulation avec les stratégies sectorielle et nationale

Dans le cadre d'une stratégie axée sur la réduction de la pauvreté rurale, l'agriculture irriguée tient une place spécifique:

- d'une part parce qu'elle recèle les plus fortes potentialités de croissance du secteur rural,
- d'autre part parce que, bien que la zone géographique dans laquelle elle se pratique ne soit pas parmi les plus pauvres des zones rurales en Mauritanie, la pauvreté y est cependant encore largement représentée.

Malgré ses fortes potentialités, et l'importance des investissements publics qui lui ont été consacrés, le sous-secteur souffre encore d'un ensemble de handicaps (aménagement de périmètres souvent insuffisants, non respectueux de l'environnement, et mal entretenus; intensification de la riziculture insuffisante pour assurer sa compétitivité; nombreuses contraintes au développement de la diversification; enclavement de nombreuses zones; inadéquation des services d'appui aux producteurs; faiblesse des OSP; risques élevés de dégradation de l'environnement), qui freinent son développement, et l'empêchent d'atteindre un niveau de croissance auto-entretenu. De ce fait, il restera nécessaire, au cours de la décennie à venir, de continuer à consacrer une part importante des ressources publiques à l'élimination de ces obstacles, pour que se concrétisent enfin pleinement les potentialités de croissance du sous-secteur. Parallèlement, il conviendra de mettre en place les mécanismes financiers (fiscalité, parafiscalité, redevances pour services rendus) qui permettront au sous-secteur de devenir auto-suffisant vis-à-vis des ressources publiques, et de contribuer progressivement de manière décisive à la lutte contre la pauvreté au niveau national.

Dans ce contexte, la stratégie de développement du secteur rural se traduit, pour l'agriculture irriguée, par les axes suivants, en conformité avec la LPDAI, qui reste globalement adaptée à la situation, et avec le programme de développement défini par le PDIAIM :

1. développement accéléré, par le secteur privé et sur une base économiquement saine, des filières porteuses génératrices de valeur ajoutée

Cet axe stratégique porte sur la réduction de toutes les contraintes identifiées à la rentabilisation de la filière riz et à la diversification

2. mise en place de mécanismes permettant l'accès équitable aux ressources de développement (eau, terre, ressources pastorales, financement) et leur exploitation rationnelle et durable)

Cet axe stratégique porte sur la mise en place ou la poursuite: (i) de toutes les actions permettant aux populations les plus vulnérables un accès équitable à la terre, à l'eau et à l'irrigation, aux financements bancaires; (ii) de toutes les actions visant à une meilleure utilisation du potentiel irrigable; (iii) de toutes les actions visant à la préservation des ressources.

3. *Amélioration du dispositif d'appui-conseil aux exploitants et aux OSP, par le développement de prestataires privés ou associatifs et l'élaboration de mécanismes permettant l'expression de la demande des bénéficiaires*

Cet axe stratégique vise à l'émergence, puis au développement d'un véritable marché de l'appui-conseil, porté par une demande émanant de clients, adressée à une offre constituée notamment de prestataires privés ou associatifs. Dans ce système, l'Etat continuerait à prendre en charge, de manière dégressive et ciblée le coût des interventions, la SONADER étant appelée à se transformer, à mesure que le marché se crée, en organisme d'animation et de contrôle des fonds publics destinés à l'appui-conseil.

4. *Mise en place progressive, à mesure que la base de développement du sous-secteur s'affermirait, d'une fiscalité/para-fiscalité et d'une politique de récupération des coûts, garante d'une gestion rationnelle des ressources, et dégageant ou libérant des moyens financiers permettant un appui ciblé sur les ruraux les plus pauvres.*

Il s'agira, dans un premier temps, d'étudier les mécanismes possibles, puis de les mettre en place progressivement, à mesure que la capacité contributive des exploitants s'améliore, en, prévoyant, autant que de besoin, des mesures de sauvegarde pour les exploitants les plus pauvres.

Programme d'action

Les axes stratégiques et politiques explicités ci-dessus se traduisent par les programmes d'action ci-dessous. La plupart des actions pourront être financées dans le cadre du PDIAIM-IDA, qui revêt la forme d'un APL de 11 ans en trois tranches, ce qui permet une grande flexibilité dans la programmation des tranches successives. Certaines actions ne sont cependant pas, dans l'état actuel, entièrement couvertes ou prévues par le PDIAIM-IDA, et des financements complémentaires pourront être nécessaires.

1. *Développement accéléré par le secteur privé, sur une base économiquement saine, des filières porteuses génératrices de valeur ajoutée*

Cet axe stratégique correspond au programme d'actions suivant :

- a) *Appui à l'amélioration des performances techniques et économique de la filière riz (réhabilitation des périmètres rizicoles, amélioration des rendements et de l'intensité culturale, rationalisation de l'utilisation des facteurs de production, poursuite de l'amélioration de la qualité du riz produit, développement d'un secteur de commercialisation/transformation efficient et compétitif). Cet appui est destiné à permettre à la filière de devenir économiquement rentable et de passer de sa situation actuelle de filière assistée à celle d'une filière génératrice de richesse au plan national. Etant donnée la dégradation récente de la filière, les actions dans ce domaine revêtent un caractère d'urgence particulier, dans la mesure où la survie d'une riziculture commerciale en dépend.*

Les actions prévus à ce titre en première phase du PDIAIM (court terme) portent sur:

- l'octroi à l'UNCACEM d'une ligne de crédit pour, notamment, la réhabilitation des périmètres, le financement de la commercialisation du paddy, le financement additionnel

des campagnes rizicoles, de l'équipement des exploitations et des rizeries, de l'équipement en moyens de stockage et de transformation du riz,

- la production de semences de pré-base de variétés adaptées au marché et aux conditions agro-climatiques, et l'appui au développement d'une filière semencière de qualité,
- l'appui aux organisations de producteurs,
- la formation des vulgarisateurs en riz,
- la promotion de la mécanisation intermédiaire,
- la mise en place de normes de qualité du riz et du paddy, et d'un système d'information sur les coûts,
- l'appui à la création et au démarrage de GIE de commercialisation du paddy,
- une subvention (aide incitatrice) de 30% pour la construction de magasins à usage coopératif.

Des pistes additionnelles pourraient être considérées pour répondre à l'urgence et à l'ampleur des problèmes actuels de compétitivité:

- une analyse des causes du manque d'intérêt apparent des individuels pour la réhabilitation, et la prise de mesures correctives (par exemple, l'adaptation des normes d'aménagement, la possibilité d'accès au crédit pour les travaux effectués en interne par l'exploitant, le financement partiel des études de réhabilitation au titre de l'amélioration de l'environnement),
- l'appui à l'émergence d'une chaîne de vrac,
- le disponibilisation d'un appui-conseil compétent dans la gestion de grandes exploitations rizicoles, expertise qui fait actuellement défaut en Mauritanie.

b) réduction des contraintes au développement d'autres filières de production irriguées (cultures de diversification), et appui à leur développement par des opérateurs privés, sur une base compétitive.

Les actions prévues à ce titre dans la première phase du PDIAIM (court terme) portent sur:

- la réalisation d'études stratégiques sur les marchés ainsi que sur les entraves au développement de la diversification et l'amélioration du cadre incitatif,
- le financement d'actions pilotes de diversification, à coûts partagés entre l'Etat et le privé bénéficiaire,
- l'octroi de subventions (aide incitatrice de 30%) pour la réalisation d'infrastructures collectives logistiques et frigorifiques destinées à des filières de diversification,
- la formation des vulgarisateurs aux productions de diversification, et la vulgarisation des techniques de production et de transformation artisanale pour les produits de diversification à destination du marché local,
- la mise en place d'un système d'information sur les marchés, les produits, les itinéraires techniques, les normes internationales,
- la réalisation d'infrastructures à usage collectif indispensables à l'émergence d'un courant d'exportation: centre de conditionnement, postes de collecte bord champs, chaînes

frigorifiques, amélioration de la zone frêt de l'aéroport, installation de postes de branchement de containers frigorifiques au port;

- la mise en place d'une cellule diversification, attachée à titre provisoire à l'unité de coordination du PDIAIM, et appuyée par des expertises techniques.
- c) *amélioration du cadre incitatif au développement de la diversification des exportations agricoles* (voir stratégie en matière de prix, protection et compétitivité);
- d) *développement du crédit agricole*, qui ne doit plus se concentrer uniquement sur la riziculture, mais s'ouvrir progressivement à toutes les activités rentables du secteur, dans un souci de saine gestion bancaire;
- La ligne de crédit non ciblée mise en place par le PDIAIM-IDA auprès de l'UNCACEM permet de répondre au besoin de financement de cette dernière en première phase (court terme). A plus long terme, il y aura lieu d'encourager les banques commerciales à intervenir sur ce secteur, au besoin par la rétrocession de lignes de crédit adaptées.
2. *Mise en place de mécanismes permettant l'accès équitable aux ressources de développement (eau, terre, financement) et leur exploitation rationnelle et durable*

Cet axe stratégique implique,

- en ce qui concerne l'accès équitable aux ressources, un ensemble d'actions à mener à court et moyen terme:
 - a) *poursuite de la mise en oeuvre de la réforme foncière et la mise en place des outils de gestion et de contrôle qu'elle implique* (voir stratégie foncière);
 - b) *poursuite d'actions ciblées en faveur des périmètres coopératifs en difficulté (PACAD)*, pour la remise à niveau de leur base productive et leur réinsertion dans le circuit du crédit;
 - Cette action n'est pas prévue dans le PDIAIM, et la poursuite de son financement n'est donc pas acquise.
 - c) *mise en oeuvre d'une politique d'aide incitatrice ciblée sur les exploitants les plus vulnérables* (coopératives, petits exploitants individuels), pour la réhabilitation et l'extension (lorsque celle-ci est nécessaire à la viabilité de l'exploitation) des périmètres rizières, voire la création, sous certaines conditions, de périmètres de diversification;
 - Cette action est prévue dans le PDIAIM-IDA à hauteur de 11 000 ha sur la durée totale du programme. Il restera donc à identifier, après épuisement des fonds IDA (c'est-à-dire sur le moyen et le long terme), d'autres sources de financement pour la réhabilitation de l'ensemble des périmètres existants.
 - d) *développement de micro-crédits, par l'UNCACEM ou des organismes spécialisés d'épargne-crédit, pour la création d'activités génératrices de revenus destinées aux populations les plus vulnérables (activités féminines de transformation artisanale,...)*;
 - Le financement de cette action n'est pas prévue dans le cadre du PDIAIM-IDA.

- En ce qui concerne l'exploitation rationnelle et durable des ressources, cet axe stratégique implique :
 - a) *élaboration de schémas de structure et plans d'occupation des sols dans la Haute et la Moyenne Vallée et la mise en place des mécanismes permettant la prise en compte des plans d'occupation des sols dans les attributions foncières et les aménagements;*
 - Le financement de cette action est partiellement prévu dans le PDIAIM-IDA
 - b) *étude (court et moyen terme), puis la réalisation (moyen terme) des grandes infrastructures (sous maîtrise d'ouvrage publique) nécessaires pour l'amélioration des conditions d'exploitation des périmètres existants (drains collectifs, chenaux, endiguement, désenclavement);*
 - Le financement de ces actions n'est prévu, dans le cadre du PDIAIM-IDA, que pour Koundi 1 à 5 et pour l'aménagement de la vallée du Gorgol.
 - c) *à court et moyen terme, mise en place d'un système d'évaluation, de gestion et de suivi environnemental pour la Vallée:* Ce système constituera un observatoire de l'environnement, permettant notamment: (1) un suivi de la salinité/alcalinité des sols, et de l'impact sur les rendements; (2) un suivi des effets de l'efficience de l'irrigation sur la remontée et la salinité des nappes phréatiques ; (3) une modélisation de la consommation globale d'eau à l'échelle d'un ensemble hydraulique pour servir pour la planification de l'irrigation à l'échelle de la vallée ; (4) l'étude de l'évolution de la qualité des eaux de surface dans les chenaux;
 - d) *à court terme, élaboration de normes environnementales (infrastructures de drainage, schémas d'aménagement des eaux, protection des sols, prévention des maladies hydriques, utilisation des engrais et herbicides);*
 - e) *à court et moyen terme, mesures concrètes d'atténuation de l'impact environnemental de l'irrigation, à définir à mesure de la mise en place de l'observatoire de l'environnement;*
 - Le financement de toutes les actions de type environnemental est prévu par le PDIAIM-IDA.
 - f) *mise en oeuvre des mécanismes de gestion et de prise en charge par les bénéficiaires des coût d'entretien de ces grandes infrastructures, ainsi que des grands aménagements existants;*
 - La réflexion est à poursuivre, à court terme, sur ces points, au besoin par la réalisation d'études complémentaires, soit dans la direction d'un transfert aux bénéficiaires, soit dans la direction d'une concession d'entretien, qui pourrait être confiée, dans le cadre d'un cahier des charges précis, à la SONADER ou à une entreprise privée. La prise en charge des coûts de cette réflexion ourrait être assurée par le PDIAIM-IDA.
 - g) *mise en place d'actions de reforestation et d'agro-foresterie (voir sous-secteur foresterie);*

h) *lutte intégrée contre les principaux ennemis des cultures* (oiseaux granivores, criquets pélerins);

- Le financement de cette action, nécessaire à court terme, n'est pas spécifiquement prévue dans le PDIAIM-IDA.

3. *Amélioration du dispositif d'appui-conseil aux exploitants et aux OSP, par le développement de prestataires privés et l'élaboration de mécanismes permettant l'expression de la demande des bénéficiaires:*

Cet axe stratégique implique:

a) *à court terme*, la mise en oeuvre par la SONADER de son manuel d'appui-conseil, qui prévoit un recours progressif aux prestataires privés (notamment à destination des exploitants individuels), et l'appui corrélatif à l'émergence de ces prestataires privés ou ONG (formation, crédit);

b) *à plus long terme*, le recentrage de la SONADER, en matière d'appui-conseil, sur les fonctions de programmation, coordination et supervision de l'appui apporté par les prestataires privés sur financement public ou sur financement partagé;

c) *la mise en place corrélative de mécanismes de prise en charge du coût de l'appui-conseil par l'Etat pour les exploitants les plus pauvres* (secteur coopératif).

Toutes les actions correspondant à cet axe stratégique peuvent être prises en charge par le PDIAIM-IDA, tant à court qu'à moyen terme

4. *Mise en place progressive*, à mesure que la base de développement du sous-secteur s'affermir, d'une fiscalité/para-fiscalité et d'une politique de récupération des coûts, dégageant ou libérant les ressources permettant un appui ciblé sur les ruraux les plus pauvres:

Cet axe stratégique implique:

a) *une fiscalisation foncière progressive*, selon des modalités qui restent à étudier;

b) *le développement des capacités d'autofinancement de l'UNCACEM*, qui devrait lui permettre de poursuivre le développement de ses activités au moins en partie sur ses ressources propres à partir de la deuxième phase du PDIAM;

c) *la mise en place effective d'une politique de récupération des coûts de l'eau*: récupération sur les exploitants de la redevance OMVS, actuellement payée par l'Etat; récupération, au moins partielle du coût des grandes infrastructures collectives et du coût d'entretien.

Toutes les actions correspondant à cet axe stratégique impliquent: (i) *à court terme*, des études et, éventuellement, des opérations-tests, dont le financement pourrait être pris en charge dans le cadre du PDIAIM-IDA; (ii) *à plus long terme*, la mise en oeuvre progressive de ces mesures.

Tableau 20 : Programme d'Investissement Public en Irrigué

Intitulé	Durée	Agence d'exécution	Source de	S.F	Coût Total	2002 à 2004
			Financement			
Projets inscrits au PIP avec financement acquis						
Prog. Dev. Intégré de l'agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM)	99 - 08	UC-PDIAIM/MDRE	BM-IDA	5	32 444,46	4 626,87
Conseils agricoles	99 - 02	SONADER/MDRE	RIM	5	625,00	300
Suivi-évaluation des périmètres irrigués	99 - 02	SONADER/MDRE	RIM	5	50,00	30
Appui au programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire	00 - 03	UC-PDIAM/MDRE	RIM	5	611,87	388,25
Projets inscrits au PIP avec financement à rechercher						
Aménagement des Axes Hydrauliques dans la Vallée	99 - 04	DEAR/MDRE	A Rechercher	1	3 193,00	1 456,65
Lutte contre les ennemis des cultures	03 - 06.	DEA/MDRE	A Rechercher	1	321,82	215,55
Consolidation et Extension du Programme de réforme foncière	02 - 05.	DPSE/MDRE	A Rechercher	1	500,00	300
Projet Pilote d'Intensification et de Diversification de la Production agricole	03 - 05.	UC-PDIAIM/MDRE	A Rechercher	1	400,00	304,5

Tableau 21 : Calcul de la valeur économique du paddy bord champs, sur la base d'un prix FOB de \$200/tonne

Prix éco	Circuit Trarza vers Nouakchott			Circuit consommation locale Haut Fleuve		
	Prix financier	Taxes incluses	Prix hors taxes	Prix financier	Taxes incluses	Prix hors taxes
Prix A1 spécial FOB Bangkok us\$			200,00			200,00
Prix Fret en us\$			33,00			33,00
Total C + F en us\$			233,00			233,00
Cours US \$			265,00			265,00
Equivalent en UM au kg			61,75			61,75
Assurance à 1,2%			0,74			0,74
Prix CAF HT			62,49			62,49
frais de CAF à entrepôt			3,08	7,38		3,08
Frais financiers			2,30			2,30
frais de stockage (3 mois)			2,00			2,00
Total hors frais généraux			69,87			69,87
Frais généraux à 5%			3,60			3,60
coût entrepôt importateur Nouakchott			73,47			73,47
plus: transport Nouakchott/ Haut Fleuve				4	20%	3,20
moins: décote riz local (15%)			11,02			11,02
moins: frais sur riz local						
Sacherie	1,40		1,4	1,40		1,4
Transport Rosso NKC	3,00	20%	2,4		20%	0,0
égal: valeur riz local carreau rizerie			58,65			64,25
Equivalent paddy à 63%			36,9			40,5
valeur économique paddy sortie rizerie						
moins: frais sur paddy						
usinage	5,00	10%	4,5	5,00	10%	4,5
stockage et manutention	1,40		1,4	1,40		1,4
frais généraux	2,00		2,0	2,00		2,0
Récupération son	-2,40		-2,4	-2,40		-2,4
Frais financiers (3 mois)	0,00		0,0	0,00		0,0
valeur économique du paddy			31,45			34,98

Agriculture oasienne

Objectifs

Pour l'agriculture oasienne, l'objectif global est celui d'un développement durable en raison de la fragilité du milieu. Les axes d'intervention du programme sont la connaissance et l'amélioration de la gestion des ressources en eau, l'aménagement des infrastructures de désenclavement, le développement des capacités d'organisation et de gestion des populations et la diversification des sources de revenu (valorisation de la production locale, tourisme rural).

Axes et activités

Au cours de la période de programmation de la SDR (2015), le programme du Gouvernement se fixe comme objectif la couverture des besoins en matière d'aménagement et de développement agricole dans les zones d'agriculture oasienne. Les axes d'interventions du programme seront mis en œuvre à travers un ensemble d'activités. L'analyse des expériences antérieures, notamment du projet Oasis II, montre que le programme d'action doit se concentrer sur : (i) les d'activités qui nécessitent des investissements trop importants pour pouvoir être réalisés par les bénéficiaires et, (ii) l'extension des opérations de partenariat avec les organismes non gouvernementaux pour ce qui relève des actions de développement agricole (notamment de vulgarisation et commercialisation) et de diversification des sources de revenu.

En ce qui concerne, **les ressources en eau du réseau hydrographique**, le programme d'action prévoit des activités de rechargement des nappes aquifères superficielles par la mise en œuvre d'ouvrages au niveau des oueds et la mobilisation de l'eau des nappes aquifères semi-profondes et profondes renouvelables. Les activités d'études des ressources en eau sont bien entendu primordiales dans toute politique de sauvegarde du patrimoine oasien. Cette priorité doit être reconnue et inscrite dans les programmes des services de l'hydraulique.

En ce qui concerne **le désenclavement**, les zones oasiennes non couvertes par les projets existants seront à prendre en compte dans les priorités du programme national d'aménagement rural.

En ce qui concerne **le partenariat**, il s'agit d'abord de concevoir les activités futures en fonction des acquis offerts par le cadre institutionnel existant et de l'expérience acquis par les acteurs associatifs. **La diversification des sources de revenus**, est une des activités les plus exigeantes en matière de partenariat. Un soutien particulier sera à prévoir pour les partenariats orientés sur le tourisme rural en milieu oasien (formation de guides, gites, ..).

Projets en cours et projets d'avenir

Les projets en cours en zone oasienne sont le projet Oasis II en cours de finalisation et le projet d'aménagement rural dans les oasis de l'ADRAR, dont le démarrage est prévu en 2003. Un troisième projet Oasis est également en cours de préparation pour démarrer en 2003. Ce portefeuille de projets contribuera de manière significative les priorités du programme d'action, en termes de couverture spatiale et des composantes prioritaires.

Vu les acquis du projet Oasis II sur la plan institutionnel et sur le plan du renforcement des organisations paysannes, la prochaine phase sera une phase de consolidation et d'extension géographique des activités qui ont connu les succès au cours des années antérieures.

En complément aux activités nécessairement limitées dans le temps et dans l'espace des projets, la durabilité du développement oasisien passe par un appui technique et financier par le biais des programmes nationaux (formation et micro-crédit) aux associations "héritées" des projets antérieurs.

Agriculture en zone pluviale

Objectifs

Les objectifs en matière d'agriculture pluviale sont la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité des populations pauvres. Les axes d'intervention du programme sont la sécurisation de la production vivrière, le développement des capacités des populations pauvres et le désenclavement.

Compte tenu des coûts de transport et de la configuration des avantages comparatifs du pays, la spécialisation agricole dans ces zones doit rester centrée sur la production vivrière et la production destinée aux marchés locaux. Compte tenu de l'étroitesse de la base de ressources et des priorités des populations, l'amélioration de la productivité des cultures destinées à l'auto-consommation devient la condition nécessaire pour libérer des ressources et enclencher les améliorations dans les autres activités.

Axes et activités

Au cours de la période de programmation de la SDR (2015), le programme du Gouvernement se fixe comme objectif la couverture des besoins en matière d'aménagement et de développement agricole dans les principales zones d'agriculture pluviale. Les axes d'interventions du programme seront mis en œuvre à travers un ensemble d'activités. Le choix des activités est fondé, à son tour, sur l'expérience mauritanienne qui permet d'apprécier celles qui offrent le meilleur ratio coût-efficacité. De ce point de vue, il apparaît que les améliorations futures dans les projets en zone pluviale passent par une définition plus précise des rôles des partenaires selon le principe général de la subsidiarité. Bien entendu, la subsidiarité est un principe qui exige un redéploiement concomitant des outils de contrôle de la dépense.

- **En ce qui concerne, la sécurisation de la production vivrière** dans les zones d'agriculture pluviale il s'agira de donner la priorité aux investissements dont la réalisation dépasse les capacités des populations, notamment la réhabilitation des barrages, la conservation des sols et de leur fertilité, l'amélioration de la couverture phytosanitaire contre les maladies (sésamie) et les ravageurs et la diffusion des variétés améliorées. Cependant, une amélioration substantielle de la rentabilité et de la durabilité de ces investissements est nécessaire. Elle suppose que dans la sélection des projets, on prenne plus en compte le facteur environnemental au sens large et le facteur humain, notamment à travers des mécanismes de recouvrement partiel des coûts des investissements qui constituent une garantie minimale d'efficience dans l'allocation des ressources publiques.
- **Le développement des capacités des populations** en milieu pluvial exige un apport de compétences sur le plan technique, organisationnel et financier. L'expérience en Mauritanie et ailleurs montre que les administrations ont un mode de fonctionnement qui ne peut répondre durablement aux exigences de ce type d'apport de compétences. Un transfert organisé au profit d'organismes de développement³⁶ sous la tutelle de l'administration est plus efficace.

³⁶ Les pays qui ont eu recours à cette approche montrent que les organismes de développement peuvent être soit des ONG, soit des universités, soit des organismes professionnels ou des chambres d'agriculture.

- **Le désenclavement** est un facteur de développement reconnu qui exigera des investissements publics en matière de pistes et de petits marchés locaux. Ayant un caractère de « service public local », l'efficacité de ces investissements passe par l'implication des communes et des responsables communaux.

Projets en cours et projets d'avenir

Les projets en cours en zone pluviale sont le PGRNP et divers projets localisés d'aménagement rural (PARP, divers projets de barrages). Dans leur approche et composantes, ces projets correspondent aux axes d'intervention du programme d'action ci-dessus défini. Ainsi, le PGRNP, qui est un programme à long terme, donne la priorité aux investissements de proximité et au renforcement des capacités de gestion des populations ainsi qu'au renforcement institutionnel.

A l'horizon 2015, plus de 65 barrages seront réalisés (non compris les réalisations PGRNP, CSA et Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion CDHLCPI), pour un financement global de plus de 5 milliards d'UM. La superficie totale à mettre en valeur à l'issue de ces projet s'élèvera à plus de 10 000 ha, avec un potentiel d'accroissement de la production de près de 8 000 t/ha par an en moyenne.

Pour assurer la complémentarité avec le PGRNP, il faut abandonner la démarche ad hoc des projets et insérer les investissements publics d'aménagement rural dans un programme national à horizon 2015, comprenant :

- une identification des besoins (réhabilitation et désenclavement),
- une priorisation selon les critères de durabilité et de rentabilité,
- une unification des conditions d'exécution (termes de références des études, CPS des travaux, normes techniques et environnementales, normes de coûts),
- une définition précise des modalités de participation financière des bénéficiaires.

Gestion des espaces forestiers et naturels

Objectifs

Les objectifs de la gestion des espaces forestiers sont en priorité le développement durable des services et fonctions rendus à la collectivité selon la hiérarchie suivante: protection des sols et régulation des eaux, développement socio-économique des populations rurales, protection de la biodiversité et de l'environnement, production de bois et de services (paysages, détente et loisirs). De cet énoncé, on déduira les axes d'intervention suivants : économie de bois-énergie, reboisement, gestion des forêts, relance du gommier, et valorisation des espaces protégés.

Axes et activités

Economie dans la consommation de bois à usage énergétique

L'économie dans la consommation de bois énergie doit être recherchée pour des raisons d'efficacité économique et de protection, par le recours aux énergies de substitution et à l'innovation des technologies de combustion.

Aménagement des forêts

Le programme d'aménagement des forêts classées sera poursuivi et actualisé si nécessaire afin d'y intégrer la nécessaire concertation avec les usagers riverains dans le cadre de la recherche d'une plus grande responsabilisation des acteurs locaux.

Reboisement de production et de protection

L'accroissement des superficies reboisées en vue de la production bois et de charbon de bois passe par la mise en œuvre de certaines dispositions du code forestier de manière énergique. D'après le nouveau code forestier de 1997, l'Etat a un devoir d'encouragement des investissements en reboisement. Ainsi l'article 33 stipule qu'un « appui technique, matériel et financier peut être accordé aux personnes physiques ou morales, notamment les Associations forestières, qui contribuent de manière notable à la réussite de la politique de l'Etat en matière de reboisement.. ». Sur le plan technique, il y a lieu d'appuyer ce programme par une recherche ciblée sur des espèces forestières à croissance rapide et suffisamment productives. L'autre axe important dans la protection des ressources tient à l'intégration des actions de reboisement dans les programmes de lutte contre la désertification, en particulier pour la protection du réseau routier et des infrastructures hydrauliques.

Gestion des forêts par opérateurs privés et les riverains

Pour l'amélioration de la production des forêts, le code prévoit de confier la gestion des forêts domaniales ou celles des collectivités au privé ou aux associations de riverains (art 40). Dans ce cas, le contrat de gestion signifie suspension de l'exercice des droits d'usage (art 43).

Relance des gomméraires

Dans cette filière, les projets pilotes ont été exécutés au cours des dernières années avec des résultats techniques probants en matière de plantation et de régénération. Par ailleurs, les possibilités d'amélioration des technologies de production et de la qualité sont connues. Les contraintes majeures sont le financement des investissements et leur sécurité juridique.

Valorisation non destructive des espaces protégés

Le rétablissement de ces modes d'exploitation, qui valorisent mieux en détruisant moins, est un objectif à long terme de la stratégie dans ce sous-secteur. A cette fin, l'Etat s'appuiera sur les dispositions du code forestier et de celui de la chasse et de la protection de la nature pour assurer une implication accrue des collectivités et des communes dans la gestion des espaces d'intérêt écologique ou biologique. Plus précisément, il s'agira d'assurer la réhabilitation des aires protégées existantes et de créer de nouveaux sites classés. Au sein de ces espaces, les projets de développement durable passent par la conservation et l'enrichissement du patrimoine naturel et la valorisation touristique et cynégétique.

Projets en cours et projets d'avenir

Dans ce sous-secteur, peu de projets d'investissement sont financés actuellement. L'essentiel des activités relève du domaine de la préparation des conditions de mise en œuvre des

conventions internationales ratifiées par la Mauritanie³⁷, des programmes de reboisement soutenus par les aides alimentaires et des interventions dans le parc national de Diawling et de ses zones périphériques.

Par conséquent, il existe un ensemble d'activités prioritaires non couverts par les programmes existants. Or, les mécanismes de financement classiques des projets publics ne sont pas adaptés dans ce sous-secteur car l'essentiel des investissements (reboisement, gomméraires,...) devrait être réservé aux opérateurs privés ou à leurs groupements ou coopératives. Ces investissements privés présentent un profil de risque particulier et des avantages non marchands dont bénéficie la collectivité. Ces deux caractéristiques impliquent et justifient une intervention sous formes de subventions et d'appui technique et administratif.

Le programme d'action du Gouvernement dans ce sous-secteur sera articulé sur la préparation et la mise en œuvre d'un mécanisme de financement adapté aux besoins du sous-secteur.

³⁷ Convention de Lutte contre la Désertification, Convention pour la Diversité Biologique, Convention pour les Changements Climatiques, Protocole de Montréal, RAMSAR.

Politiques à caractère transversal : régulation et gestion du développement rural

Considérations générales

Les politiques transversales sont celles qui contribuent (i) à la bonne régulation des questions qui intéressent tous les sous-secteurs tels que le foncier, la politique des prix et des incitations ou celle de financement, (ii) à assurer une protection et un accroissement du stocks et des flux de "biens publics" requis pour assurer au développement rural sa durabilité en matière de recherche, de formation de vulgarisation, de protection de l'environnement ou du genre, (iii) à développer les capacités de gestion du développement rural par les acteurs de manière intégrée et participative.

Régulation économique du secteur

Foncier

Objectifs et axes stratégiques

La politique foncière revêt une importance toute particulière dans la stratégie de développement rural, dans la mesure où elle permet un accès équitable à la ressource terre, et où elle conditionne l'utilisation rationnelle de cette ressource, dans une double optique de rentabilité et de durabilité.

Les objectifs spécifiques poursuivis dans le domaine foncier peuvent être synthétisés comme suit :

- créer un marché foncier transparent (mutations, baux), qui doit permettre une utilisation rationnelle des terres, sans exclure les populations pauvres ou marginalisées
- sécuriser les droits fonciers et apurer des litiges fonciers existants ou potentiels, conditions à l'investissement privé dans l'amélioration et la valorisation durable des exploitations
- permettre la création de garanties hypothécaires sur la terre, afin de sécuriser le crédit agricole et de permettre l'octroi de prêts à long terme pour l'aménagement des terrains agricoles
- créer la base d'une fiscalité foncière communale et nationale.

Les principes sur lequel repose la réforme foncière est **l'ordonnance 83-127** du 5 juin 1983, qui précise:

- L'appartenance de la terre à la nation
- La garantie par l'État pour chaque mauritanien d'accéder à la propriété privée sous condition de mise en valeur.
- La suppression de la tenure traditionnelle du sol
- L'individualisation des droits.

L'ordonnance citée ci-dessus a été complétée par le décret *90-020 du 31 janvier 1990* et ses textes interprétatifs, et le décret 2000/089, qui annule et remplace le décret précédent. Ce dernier décret précise et simplifie les modalités d'attribution des concessions foncières, et prévoit les dispositions suivantes :

(i) L'octroi d'une concession provisoire après enquête menée par le Hakem territorialement compétent visant de s'assurer de la présomption de domanialité du terrain et la compatibilité de la concession aux exigences d'exploitation rationnelle des ressources naturelles et sous réserve de conformité au schéma des structures et à condition que la mise en valeur ait été constatée sur le terrain pour 5ans sauf cas de force majeure.

(ii) L'obtention d'une concession définitive au bout des 5 ans de la concession provisoire avec comme condition l'exécution du programme de la mise en valeur prévu pour la période de la concession provisoire en conformité avec un cahier des charges signé par le concessionnaire. Cette durée peut être ramenée à 3 ans si la totalité du terrain a été régulièrement mise en valeur pendant ces trois premières années.

(iii) La concession définitive entraîne la propriété intégrale, elle permet l'échange, la vente, la cession du terrain.

(iv) La pris en charge par l'Etat des frais de bornage des concessions foncières.

(v) Des dispositions transitoires ont été prévues également pour l'apurement de la situation foncière des régimes des autorisations d'exploiter et concessions provisoires accordées sous l'empire du décret 90/020 dont les bénéficiaires peuvent accéder à la concession définitive si la totalité du terrain objet de l'autorisation a été mise en valeur sur les 5 années passées et si celui objet de la concession provisoire a été exploité intégralement sur les deux années passées et s'ils s'acquittent des prix de cession des terres domaniales.

Les codes forestier et pastoral, posent d'autre part les principes de la gestion des ressources pastorales et forestières, tout en s'inscrivant dans la logique générale de l'ordonnance de 1983. Ces différents textes constituent une base légale globalement adaptée à la problématique foncière du pays.

La stratégie en matière foncière consistera à parachever, en priorité, la régularisation foncière dans la zone de la Vallée, où sont concentrés des investissements d'aménagement particulièrement importants, exigeant une organisation foncière efficiente, et à mettre en place les outils de gestion du foncier.

Programme d'actions

Le programme d'action suivant peut être identifié:

- étude de réactualisation du schéma des structures au niveau de la basse vallée datant de 1990, et sur laquelle une grande évolution s'est produite en matière d'occupation des sols.
- étude sur la limitation de la taille de la parcelle
- étude relative à la création d'un observatoire national du foncier
- mise en place d'une nouvelle procédure de recouvrement des prix de cession
- étude et mise en oeuvre des schémas de structure et plans d'occupation des sols, à mener conjointement par les services fonciers et la DEAR, sur la Haute et la Moyenne Vallées, (en complément des documents déjà existants pour la Basse Vallée),
- élaboration des textes d'application, complétant le décret 2000/089, pour la délivrance de titre fonciers (nécessaires en particulier pour le bon fonctionnement des marchés foncier et

hypothécaire), et mise en oeuvre des mécanismes appropriés (notamment pour la perception des droits de délivrance),

- étude visant à définir les modalités de gestion participative des "espaces vitaux des communautés villageoises" prévues par le décret 2000/089, ainsi que le statut de ces espaces vitaux et des réserves foncières, puis mise en place des mécanismes de gestion appropriés,
- extension du SIG (système d'information géographique) à la Haute et à la Moyenne Vallée (achat de cartes, études, bornages géodésiques),
- équipement des bureaux fonciers existants et création d'un bureau régional dans le Guidimaka,
- mise au point d'une législation spécifique sur les baux ruraux, en complément de la législation existante,
- étude sur les voies possibles, la faisabilité et la mise en oeuvre d'une fiscalité foncière nationale et communale (étude déjà prise en charge par le PDIAIM-IDA),
- réalisation d'opérations-test d'introduction de la régularisation foncière dans une ou plusieurs zones pluviales (par exemple dans des zones où sont réalisés des barrages), et les zones oasiennes.

Prix, protection et compétitivité

La politique de prix agricoles s'inscrit résolument dans le cadre de la libéralisation du commerce entreprise mise en oeuvre par le PASA. Elle cherche à assurer, sans intervention de l'Etat sur la fixation des prix, la compétitivité de l'offre mauritanienne tout en évitant les distorsions susceptibles de fausser les décisions des agents économiques. A l'horizon 2010, et suite à la levée progressive des entraves à la compétitivité et des facteurs de surtaxation il sera possible d'atteindre une structure de prix relatifs proche de leurs coûts d'opportunité, et d'améliorer ainsi le profil de spécialisation de l'agriculture mauritanienne.

Compte tenu du poids des importations dans l'approvisionnement du pays, la politique des prix agricoles est très largement affectée par la politique poursuivie en matière de change ainsi que la fiscalité douanière. L'examen de cette politique montre que les prix relatifs des produits agricoles échangeables ont cru suite à l'ajustement des cours de l'UM. Elle montre aussi que certains intrants agricoles clé tels que les carburants sont surtaxés et que certaines spéculations restent relativement peu protégées. Il apparaît, enfin, que la politique en matière de TVA sur les produits agricoles reste encore à définir.

La compétitivité des productions agricoles mauritaniennes dépend également des services non échangeables offerts par l'économie domestique ainsi que des facteurs hors coûts. De ce point de vue, il y a encore des entraves importantes : surcoûts des services logistiques et financiers, absence d'un régime fiscal favorable à l'exportation et d'un système d'arbitrage en matière de litiges commerciaux.

Impact du taux de change sur les prix relatifs

La politique de change en RIM s'est traduite par un glissement continu de l'UM et deux dépréciations assez importantes en 1993 et 1998. L'indice ITCN retrace la valeur nominale de l'UM vis-à-vis du Dollar US. Le tableau ci-dessous permet de relier cette évolution avec celle des prix des produits agricoles durant la période.

Tableau 22 : Evolution des indices de prix

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
ITCN	100	102	108	149	153	161	170	188	234
Lait en poudre	100	108	284	304	305	403	430	434	519
Lait stérilisé	100	108	119	145	147	169	196	198	251
Riz	100	107	107	107	117	133	165	171	185
Mil	100	107	109	118	113	109	111	139	189
Blé	100	107	100	110	107	137	181	171	164
Maïs	100	107	100	130	128	132	139	157	162
Viandes	100	102	115	127	136	131	146	164	168
Légumes	100	75	75	84	89	100	86	85	99
Fruits	100	110	118	115	113	112	111	107	109

Les produits les plus sensibles au taux de change sont les produits laitiers et céréaliers. Les fruits et légumes apparaissent comme des produits dont les prix sont fixés en fonction de données domestiques.

Dès lors, le maintien de la compétitivité des produits agricoles mauritaniens requiert le maintien d'une politique de change réaliste, c'est-à-dire réactive aux évolutions des prix dans les pays partenaires et de l'inflation locale.

Situation de la fiscalité de porte

La fiscalité de porte est composée de quatre éléments : le droit d'importation (DFI), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe statistique (TS) et l'impôt minimum forfaitaire (IMF). Pour les droits à l'importation, le Gouvernement a poursuivi sa politique de rationalisation et de réduction entamée en 1997. A partir de Janvier 2001, et suite à la fusion des DFI et DD en un droit unique, le nombre des régimes tarifaires a été réduit à 3 avec un taux maximal de 20%, aligné sur celui des autres pays de la région sahélienne. Les taux de TVA applicables à l'importation varient de 0 à 14%. En matière de TVA, le Gouvernement cherche à lever les exonérations et à réduire le nombre de taux. La taxe statistique est de 3 % et l'IMF est un droit ad valorem de 4%, déductible à hauteur de 75% à partir de 2002 (qui échappera de ce fait, à cette époque à la fiscalité de porte) . Pour réduire la dépendance vis-à-vis des recettes provenant de la fiscalité indirecte, le Gouvernement a opté pour une réforme de la fiscalité directe, y compris sur les revenus provenant du secteur rural. Par ailleurs et pour accompagner la politique de libéralisation, le Gouvernement annonce le maintien d'une politique de change flexible à même de maintenir la compétitivité de l'offre mauritanienne.

La réforme tarifaire adoptée par la Mauritanie va au-delà des accords passés avec l'OMC, puisqu'elle a décidé de réduire ses tarifs au delà des taux consolidés. Il convient de noter, en outre, que l'accord de Marrakech relatif à l'Agriculture prévoit dans son article 5 une «clause de sauvegarde spéciale», qui permet d'imposer un droit additionnel aux importations en cas de perturbation du marché intérieur, du fait de volumes ou des prix des importations, dans des conditions précisées par l'accord.

Taxation des intrants agricoles à l'importation

Le tableau ci-dessous résume la liste des tarifs et taxes appliqués sur les intrants agricoles qui est présentée en annexe. Pour chaque groupe d'intrants, le tableau présente le taux global (comprenant DFI, TS, IMF et TVA), ainsi que le taux de la TVA.

Tableau 23 : Taxes à l'importation des intrants

Intrants	Taux Global à l'importation	dont TVA
Semences	entre 12,32 et 27,44%	taux variable de 0 à 14%
Engrais-Urée	9%	exempté de TVA
Engrais-Autres	18%	14%
Produits phyto et vétérinaires	12,32%	exemptés de TVA
Aliments de bétail	entre 8 et 18%	taux variable de 0 à 14%
Energie-Gasoil	45,14%,	14%
Energie-Butane	12,32%	exempté de TVA
Motopompes	21,54%	14%
Machines agricoles	18%	14%
Motoculteurs et les tracteurs	21 à 36%	14%
Equipement des laiteries	27,44%	14%
Autres (transport, frigo)	45%	14%

Le régime de taxation des intrants qui apparaît est relativement pénalisant pour la production agricole, en ce sens que les taux sont globalement plus élevés que ceux des pays voisins et

que les équipements requis pour la modernisation du secteur sont systématiquement soumis à la TVA au taux de 14%. Le régime pourrait également gagner en cohérence et éviter des distorsions dans les décisions des agents, en particulier par une unification dans l'application de la TVA.

En ce qui concerne le gasoil, principale source d'énergie du secteur agricole, la consommation du secteur irrigué a été évaluée, en 1996, à 4.634.500 litres, soit une consommation moyenne de 250 litres/ha. Il est à signaler la suppression de l'exonération du gasoil agricole instaurée dans le cadre de la Loi des finances pour 1996 qui a créé un compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds de Soutien au Développement Agricole" (FSDA). Ce compte est appelé à recevoir les droits et taxes payés à l'agriculture. Les disponibilités de ce compte seraient allouées soit à la bonification d'intérêts aux producteurs, soit à l'appui à la commercialisation de la production agricole, soit au paiement d'une ristourne pour les intrants destinés à l'agriculture. Les modalités d'application de cette loi, définies par l'Arrêté N° 237/MF/MDRE, se sont toutefois révélées complexes et difficilement maîtrisables. C'est pourquoi, il est envisagé de lui apporter, dans les meilleurs délais, les rectificatifs appropriés.

Protection tarifaire des produits agricoles

Dans l'ensemble, les taux pratiqués constituent un niveau de protection relativement élevé. Cette protection repose cependant en grande partie sur une TVA qui frappe, dans de nombreux cas, les seuls produits importés. Elle reste donc fragile et disparaîtrait lorsque la Mauritanie harmonisera le régime de TVA applicable aux produits importés et aux produits locaux. Elle crée d'autre part une distorsion qui oriente la demande des agro-industries sur les importations, en raison du caractère déductible de la TVA.

Tableau 24 : Protection tarifaire des produits agricoles

Produits	Taux Global à l'importation	dont TVA
Riz	45,14	14
Sorgho	21,54	14
Autres y compris blé	12,32	0
Graines de tournesol	12,32	0
Fruits et légumes	18 à 45 selon saison	14
Dattes	27,44	14
Poudre de lait	18	en cours d'exemption
Gommes, résines	27,44	14
Industries agro-alimentaires		
Farine de blé	27,44	14
Jus	36,88	14
Autres préparations fruits et légumes	45,14	14

Cadre incitatif

Les incitations à la production agricole dépendent des mesures tarifaires, mais également du coût des services domestiques et des mesures spécifiques de promotion.

De ce point de vue, il subsiste des entraves à lever afin d'assurer un cadre favorable à l'investissement agricole et à l'orienter sur les productions à meilleur potentiel de croissance :

- L'absence d'un régime fiscal et douanier adapté aux entreprises à vocation d'exportation agricole, contrairement à la pratique des pays de la sous-région. Ainsi, le Sénégal a un

système de points francs qui permet l'importation d'intrants en franchise de droits de douane.

- Le coût de transport routier demeure qui demeure élevé, en attendant les effets de la libéralisation des tarifs adoptée par le Gouvernement en 2001.
- Le financement a un coût élevé en termes réels, au delà des 10%, ce qui pénalise fortement le secteur agricole caractérisé par des cycles de production et de stockage relativement longs³⁸.
- L'absence de services de contrôle de qualité et d'analyse agréés dans les pays d'exportation (ces services deviendront nécessaires pour l'exportation des produits agricoles, dans le cadre notamment de la mise en place des nouvelles normes européenne en matière de résidus maximum de pesticides).
- L'absence de mécanismes d'arbitrage en matière de litiges commerciaux.

Programme d'action

En matière de protection et d'incitations à la production, le programme du Gouvernement sera axé sur : (i) la poursuite de la politique de rationalisation de la fiscalité douanière, de la fiscalité indirecte et directe applicable au secteur agricole, (ii) la levée des entraves à l'investissement et à l'exportation.

Rationalisation de la protection et de la fiscalité

La rationalisation est une tâche continue qui doit pouvoir prendre en compte les modifications de l'environnement international et des évolutions spécifiques du commerce agricole.

- En termes de protection tarifaire, il y a lieu de réduire les distorsions entre les niveaux de protection effective des céréales et des produits animaux. A cet effet, il faut rapprocher à la fois les niveaux de taxation des intrants et ceux des principales spéculations agricoles. rapprocher le niveau de taxation des intrants agricoles et d'élevage de celui des pays de la sous-région (ce qui implique, dans la plupart des cas, une baisse du taux global); harmoniser la taxation des intrants (urée et engrais complexe imposés à des taux différents)
- La réforme de la fiscalité agricole directe et indirecte devra être spécifiquement traitée par le Gouvernement dans le cadre du programme d'ajustement de la fiscalité entamé par la RIM.

Levée des entraves

Pour améliorer les incitations à la production et à l'exportation, les mesures à prendre concernent :

- l'adoption d'un régime fiscal et douanier pour les entreprises à vocation essentiellement exportatrice proche de celui des pays de la région,
- la baisse des coûts des services par l'ouverture à la concurrence dans les secteurs à caractère monopolistique ou oligopolistique (transport, finances),
- l'équipement des laboratoires d'analyse et de contrôle en vue de leur agrément,
- l'adoption d'un système d'arbitrage pour les litiges à caractère commercial

³⁸ Ainsi, pour les céréales, le coûts financiers

- la sécurisation des garanties réelles bancaires (hypothèques, nantissement,...) par un dispositif législatif et institutionnel adapté.

Stratégie de financement des investissements privés

Objectifs

Le dispositif de financement des investissements privés dans le secteur rural est encore très partiel en Mauritanie, et insuffisant face aux besoins:

- L'UNCACEM, structure de crédit de type mutualiste, alimentée en ressources par l'Etat et certains bailleurs de fonds, est spécialisée sur l'agriculture irriguée dans la Vallée. Sa situation financière reste fragile, malgré les progrès accomplis, et son domaine d'intervention est encore loin de couvrir toute la gamme des besoins de financement des activités rurales actuelles ou possibles sur la Vallée
- Le micro-crédit reste encore peu développé, malgré l'essor des Caisses populaires d'épargne et de crédit, et certaines réalisations prometteuses, notamment dans les oasis
- Les banques commerciales sont essentiellement orientées vers le financement, à court terme, des activités commerciales, et encore peu intéressées par le financement des activités agricoles, domaine qu'elles maîtrisent mal et qui requiert des financements à moyen et long terme, malgré certaines interventions récentes dans le financement de projets de diversification dans la Vallée (projet GDM).

La réalisation des objectifs stratégiques de développement rural implique l'amélioration et le développement des mécanismes de crédit, afin de permettre: (i) le développement par le secteur privé des filières offrant des perspectives prometteuses de rentabilité; (ii) un accès équitable aux ressources financières, notamment en faveur des populations défavorisées, pour la création d'activités rurales génératrices de revenus, outil puissant de lutte contre la pauvreté.

Programme d'action

La réalisation des objectifs stratégiques de développement rural implique l'amélioration et le développement des mécanismes de crédit, afin de permettre: (i) le développement par le secteur privé des filières offrant des perspectives prometteuses de rentabilité; (ii) un accès équitable aux ressources financières, notamment en faveur des populations défavorisées, pour la création d'activités rurales génératrices de revenus, outil puissant de lutte contre la pauvreté.

La stratégie en matière de financement des investissements privés est ainsi orientée sur le développement d'une offre en crédits bancaires pour les activités agricoles et agro-industrielles, qui soit à la fois diversifiée quant aux produits concernés, adaptée aux besoins réels des différentes filières et des différents types d'exploitants, concurrentielle, et viable à long terme, c'est-à-dire consentie à des conditions permettant la pérennité des institutions de crédit. L'offre en crédits bancaires, ainsi améliorée, aura vocation à financer le développement par le secteur privé des filières offrant des perspectives attrayantes de rentabilité (agriculture irriguée, diversification agricole et agro-industrielle, cuirs et peaux, lait, sylviculture,...).

Cet axe stratégique implique:

- La consolidation, à court terme, de la viabilité de l'UNCACEM, qui devra atteindre l'autosuffisance financière dès 2002, par, notamment, une politique rigoureuse d'octroi et de recouvrement, et un ajustement des taux pratiqués au coût réel de ses ressources.
- La poursuite du programme PACAD, qui vise à réinsérer dans le circuit du crédit les coopératives qui ont été exclues.
- La diversification du domaine d'intervention de l'UNCACEM, qui couvrira non plus les seuls besoins à court et moyen terme de la production rizicole, mais aussi les besoins de financement des aménagements et les besoins de financement d'autres activités rurales rentables dans sa zone d'influence (commercialisation, transformation du paddy, production et conditionnement/transformation de produits de diversification, production laitière, embouche,...). Cette diversification sera facilitée, à court terme, par la mise à la disposition de l'UNCACEM, dans le cadre de la première phase du PDIAIM-IDA, d'une ligne de crédit non ciblée. Outre son intérêt pour le développement de nouvelles filières, la diversification de l'UNCACEM aura pour avantage de réduire son exposition au risque financier lié à la riziculture.
- L'appui à une plus grande implication des banques commerciales dans le financement du secteur rural: un des effets de la diversification des activités de crédit de l'UNCACEM sera de démontrer la viabilité du crédit au secteur rural, d'en préciser les conditions, et de développer ainsi un savoir-faire dans ce type de financement, qui devrait inciter les banques commerciales à intervenir dans le secteur, et à renforcer ainsi le caractère compétitif des services financiers. L'intervention des banques commerciales pourra être appuyé par la prise en charge, dans le cadre d'actions de développement axées sur des filières (diversification, lait, cuirs et peaux), d'études techniques ou d'études de faisabilité faisant appel à des compétences dont ne disposent pas les institutions bancaires. Elle pourra être également appuyée par la mise à disposition de lignes de crédit, prévue dans le cadre de la deuxième et troisième phases du PDIAIM-IDA, dans la mesure où sont confirmés l'intérêt, l'éligibilité et les besoins en ressources de ces banques.
- L'amélioration de l'environnement institutionnel permettant la sécurisation des crédits: amélioration du fonctionnement de la justice et mise en place de procédures d'arbitrage évitant le recours à des procédures judiciaires; étude de faisabilité, puis création, si les conclusions de l'étude sont positives, d'un mécanisme d'assurance agricole; création d'un marché hypothécaire basé sur l'existence de titres fonciers; mise en place de procédures sécurisées pour les nantissements sur stock et sur matériel.
- L'amélioration, par le développement du micro-crédit destiné à la création d'activités génératrices de revenus ruraux (artisanat, petit élevage, commerce, maraîchage,...), de l'accès aux ressources financières pour les populations qui sont exclues du crédit bancaire classique, soit par manque de garanties, soit parce que les sommes unitaires en jeu sont trop faibles pour rentabiliser l'intervention du circuit bancaire classique. Ce type d'intervention est particulièrement bien adapté à la zone pluviale et à la zone des oasis, qui ne sont pas couvertes par le réseau de l'UNCACEM, et où les banques commerciales sont pratiquement absentes. Le développement du micro-crédit se fera notamment dans le cadre des programmes sectoriels de développement de ces zones (projet oasis, projet BAD de gestion des parcours et de développement de l'élevage,...).

Production et protection des biens et services publics

Recherche, formation et vulgarisation

Il n'est pas envisageable de réduire la pauvreté en milieu rural sans assurer une amélioration de la productivité agricole, qui passe par des services de recherche, de formation et de vulgarisation (RFV) efficaces. Le caractère de "bien public" de ces services et leur impact sur la réduction de la pauvreté sont les raisons fondamentales pour assurer un financement public adéquat du système de (RFV) en RIM.

L'expérience mauritanienne et internationale suggèrent que la fourniture de ces services exclusivement par les agents de l'administration n'arrive pas à répondre à la demande des producteurs. Les raisons en sont diverses, parmi lesquelles on peut citer:

- l'ampleur de la tâche par rapport aux effectifs et aux moyens du personnel de proximité³⁹,
- le regroupement des fonctions de conception, d'exécution et d'évaluation des programmes de vulgarisation au sein même de l'administration,
- l'absence d'un système d'incitations et de sanctions liées aux performances des agents.

La réussite de la stratégie de développement du secteur rural est donc conditionnée par le choix d'un modèle de production et de transfert des connaissances techniques aux producteurs qui soit adapté à la demande des producteurs et incitatif pour les opérateurs et services impliqués. A cet effet, il est utile de rappeler les considérations suivantes :

- Le système de recherche-formation-vulgarisation doit inclure l'ensemble des opérateurs qui interviennent dans la production et le transfert des connaissances et technologies.
- Le système de vulgarisation ne doit pas être limité au transfert des technologies améliorées, il doit également inclure le conseil en organisation et la formation à la gestion des exploitations sur le plan technique et commercial.
- Si le partenariat entre opérateurs privés, associations et administration est une approche qui permet d'améliorer les effets du financement public, il faut aussi reconnaître qu'il n'existe pas en matière de RFV de modèle universel, chaque pays devant de ce point de vue "inventer" son propre modèle⁴⁰.

Expérience et innovations

La recherche telle qu'elle était conduite exclusivement en laboratoires, stations d'essais et fermes expérimentales a eu des difficultés de transfert en milieu réel, en RIM comme ailleurs. Les expériences de recherche adaptative en milieu paysan ont apporté des résultats probants (cf. projet de recherche sur la gestion des périmètres irrigués).

La vulgarisation professionnelle n'a vu le jour que relativement récemment en Mauritanie. Jusqu'à présent, les efforts étaient axés sur la maîtrise des outils de travail. Parmi les leçons

³⁹ Personnel de vulgarisation existant : 50 à la SONADER, 125 dans les délégations régionales.

⁴⁰ certains pays font une large place aux universités, d'autres aux organisations professionnelles, d'autres au conseil privé subventionné.

tirées du programme national à long terme dont la première tranche de 5 ans a été financée par le PSA entre 1995 et 2001, figurent notamment les idées suivantes : .

- Mieux définir et cibler les bénéficiaires
- Ouvrir davantage la vulgarisation, la recherche, la formation à d'autres intervenants et continuer le mouvement vers un système pluraliste des services agricoles
- Améliorer la synergie recherche, formation, vulgarisation
- Innover en matière de méthodologie
- Mieux définir les indicateurs de suivi-évaluation

Plusieurs projets en cours s'appuient sur une multiplicité d'opérateurs publics associatifs ou privés pour assurer l'appui technique aux producteurs, selon une démarche contractuelle.

La formation est une activité qui a su répondre à la demande, à travers les formations d'auxiliaires vétérinaires, l'initiation à la conduite des groupes motopompes ou l'alphabétisation des producteurs.

Programme d'action

Objectifs

En matière de recherche, formation et vulgarisation, le programme du Gouvernement sera axé sur : (i) le développement d'un contrat programme avec les organismes de recherche en vue d'assurer les missions de service public et de créer le cadre favorable à la poursuite des projets de recherche adaptative, (ii) la consolidation du tissu associatif à travers un programme spécifique de formation, (iii) le développement du partenariat dans la mise en œuvre des activités d'appui technique.

Recherche publique et veille technologique

Conformément au Plan National de Recherche Agricole, le contrat-programme définira les objectifs et les moyens requis pour que la recherche publique : i) assure une veille technologique qui suppose une participation active aux grands programmes et aux réseaux régionaux et internationaux permettant une identification rapide des techniques utilisables dans le pays ; ii) développe des programmes de recherche sur des thèmes d'intérêt public, négligés par le secteur privé, tels que les problèmes de dégradation des ressources, le développement des zones marginales, mais également la valorisation à long terme de l'agriculture (bio-diversité, nouvelles variétés d'origine locale telles que sorgho, niébé, dattier, gomme arabique, etc) ; iii) assure la gestion conservatrice du patrimoine génétique en consolidant la production de semences pré-base.

Recherche adaptative et participative

En ce qui concerne la recherche adaptative, le contrat programme définira les objectifs et les moyens requis pour conduire des programmes de recherche-développement en rapport avec les producteurs et les structures d'encadrement.

Formation et consolidation du tissu associatif

A la suite des divers projets de développement conduits selon l'approche participative, le tissu associatif mauritanien s'est développé sur le plan quantitatif de manière spectaculaire. La

durabilité des processus ainsi engagés requiert un vaste effort de formation des membres et des responsables de ces organismes. Les évaluations conduites lors de la préparation du PDIAIM montrent que les procédures comptables, les règles dérivant de la réglementation et/ou des statuts ne sont pas maîtrisés ce qui se traduit par des dérives et une absence de transparence. Un effort d'appui pour ces associations est donc une composante indispensable de tout programme qui repose sur leur participation. Sur le plan technique, les associations doivent être sollicitées pour exprimer leurs besoins en formation, dans le cadre d'un programme national de soutien et de consolidation des associations de développement.

Partenariat pour une vulgarisation adaptée

La diversité de la demande en termes d'appui technique et de vulgarisation, les succès des expériences de contractualisation des activités d'animation et de vulgarisation dans le cadre des projets et la nécessité d'assurer un meilleur (zones de pauvreté, femmes) ciblage de la vulgarisation publique, constituent autant d'arguments pour un programme ambitieux de développement de la vulgarisation à travers le partenariat avec diverses catégories d'opérateurs.

Genre

Femmes, pauvreté et développement humain

Les femmes en milieu rural organisent la vie domestique, en particulier l'éducation et la santé des enfants, participent à toutes les opérations agricoles au même titre que les hommes⁴¹ et développent des petites activités à caractère commercial. L'exode rural et la migration provisoire des hommes ont accru les responsabilités de la femme au sein de la famille. Les femmes, chefs de ménage, ont accès à la terre dans les mêmes conditions que les hommes.

Le temps et l'énergie dépensés pour faire face à ces responsabilités sont des ressources limitées. Pour lutter efficacement contre la pauvreté, il faut lever ces contraintes par des mesures et des projets qui visent l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes. Il y a lieu également de veiller à une intégration de la composante genre dans toutes les politiques de modernisation du secteur, qui par le passé ont été en grande partie ciblés sur la clientèle masculine. De par leur rôle en matière d'approvisionnement en eau et en énergie, les femmes constituent une cible prioritaire des programmes d'amélioration de la gestion des ressources naturelles.

Dans ces conditions, l'amélioration de la situation économique des femmes en milieu rural a des effets globaux sur la famille qui justifient une intervention spécifique.

En termes de pauvreté, les données disponibles ne permettent pas d'avoir des indications sur la répartition intra-familiale, selon le genre. L'enquête sur les conditions de vie des ménages montre que l'incidence de la pauvreté n'est pas plus élevée dans les familles rurales dont le chef est une femme.

Cependant, les indicateurs de développement humain (éducation, santé) sont systématiquement plus faibles pour les femmes rurales, ce qui témoigne de l'inégalité d'accès aux services sociaux, dommageable pour la lutte contre la pauvreté.

⁴¹ à quelques exceptions près, telles le défrichement.

L'élaboration d'un plan d'action dans ce domaine passe par la participation plus active des femmes à la conception des projets, par une meilleure connaissance des activités et contraintes de la population féminine (études), par la consolidation des acquis accumulés au cours des projets antérieurs en matière de vulgarisation féminine, de micro-crédit et d'alphabétisation par exemple.

Expériences

Suite à la reconnaissance du rôle prépondérant des femmes dans la prise en charge des problèmes de pauvreté et de développement humain de manière générale, les grands projets de développement en milieu rural ont commencé à intégrer certaines activités destinées à la population féminine, sous forme de composante.

Parmi ces composantes, on peut distinguer celles orientées vers la "génération" de revenu et celles destinées au développement des capacités de production en situation de pauvreté.

Parmi les premières activités, on citera les exemples qui ont le plus de succès apparent, même s'il manque une évaluation en bonne et due forme :

- installation de jardins maraîchers,
- petits projets d'élevage,
- ateliers d'embouche et d'artisanat,
- diffusion des foyers améliorés et techniques de séchage.

En plus des activités "génératrices" de revenu, l'expérience mauritanienne a révélé toute l'importance des activités de développement des compétences et des savoirs de la population féminine, pour assurer la durabilité des activités au delà de la période de financement des projets. Les activités réalisées dans cet objectif ont concerné l'alphabétisation, la formation à la gestion des coopératives, le micro-crédit.

Enfin, les femmes ont bénéficié pour une grande part également des projets d'aménagement rural qui améliorent l'accès aux services et aux marchés.

Programme d'actions

Les projets de développement rural interviennent sur des composantes qui affectent les conditions de vie des femmes rurales. Cet impact est mal connu et ses effets indirects sur la réduction de la pauvreté le sont encore moins. Pour intégrer l'amélioration de la condition féminine comme objectif transversal de la politique de développement rural, un programme d'action articulé autour de trois axes est proposé :

- renforcement de la participation féminine,
- études complémentaires, et
- amélioration de l'accès des femmes rurales aux services économiques et agricoles (ciblage des activités de formation, de vulgarisation, de financement, ..).

Participation féminine

Il est acquis que les habitudes de travail acquises ne favorisent pas spontanément la prise en compte par les décideurs des objectifs, contraintes et spécificités des femmes rurales, avec comme risque corollaire la marginalisation des priorités de la population féminine.

Il est donc nécessaire de s'assurer qu'en amont des projets, c'est-à-dire qu'au stade des études, la prise en compte de la composante genre soit généralisée. Cette prise en compte exige, comme l'expérience en RIM l'a montré, le recours à des techniques d'animation et des méthodologies d'approche appropriées.

Etudes complémentaires

La connaissance des activités des femmes rurales sous leurs aspects technique, économique et social est encore insuffisante pour concevoir des projets de qualité. Les études générales à mettre au service des programmes d'action à caractère sectoriel concerneront :

- les aspects démographiques, économiques et sociaux généraux,
- la description des activités féminines en termes de budget temps, de techniques utilisées,
- et surtout une étude approfondie d'évaluation a posteriori des projets en termes d'impact sur la réduction de la pénibilité du travail, sur le revenu familial, le gain en temps.

Amélioration de l'intégration des femmes au développement par un ciblage des activités

Les femmes rurales peuvent améliorer la productivité de leur travail et le revenu familial par un meilleur accès aux services offerts par le reste de l'économie et l'administration :

- L'ouverture des services administratifs sur les besoins spécifiques de la population féminine s'appuiera sur les résultats des études d'impact antérieures. En ce sens, les priorités seront l'accès à la formation technique, le ciblage de la vulgarisation, et l'accès aux ressources domaniales dont la gestion est déléguée aux groupements d'usagers en milieu pastoral, forestier ou dans les projets de régularisation foncière.
- En ce qui concerne, les services offerts par le secteur privé, les modalités d'incitation à l'ouverture sur les besoins des femmes seront adaptées au cas par cas, si nécessaire.

Environnement

Le développement rural est menacé dans sa durabilité par la dégradation des ressources naturelles et celle de l'environnement de manière générale. A l'origine de ces menaces, il y a la surexploitation des ressources rares telles que les forêts, les zones humides et les nappes.

Cette surexploitation s'explique à son tour par deux séries de facteurs :

- la croissance démographique, l'évolution des technologies et celle des prix relatifs qui génèrent des opportunités d'extraction de rente par exploitation des ressources ayant un statut domaniale ou collectif,
- l'absence d'une politique d'aménagement de l'espace rural définissant les usages prioritaires, les règles d'inclusion des usages secondaires et des mécanismes d'arbitrage des conflits entre usagers.

Pour assurer un caractère durable au développement rural, l'option retenue est de doter les politiques sous-sectorielles des outils requis pour évaluer les risques de dégradation et de

pollution et pour concevoir et exécuter les mesures de prévention ou de correction nécessaires.

Cette option se surajoute bien entendu aux mesures spécifiques portant sur la préservation de certaines composantes clé de l'environnement et qui font partie des programmes sous-sectoriels.

Expériences et options

L'intégration de la composante environnementale dans les projets sectoriels est fondée sur un ensemble d'expériences nationales et internationales.

Ainsi dans le cadre du projet GIRNEM, la question de la conversion en terres agricoles des sites d'usage pastoral tels que les zones humides, les mares ou autres points d'eau a été analysée en profondeur. De cette analyse, il est apparu que le coût économique et écologique de cette conversion (en termes de pertes d'accès aux ressources pastorales et de pertes en biodiversité) était souvent plus élevé que la valeur ajoutée agricole. De même, l'expérience acquise par la DEAR montre que les avantages économiques et écologiques en amont des barrages peuvent être très sérieusement entamés quelquefois par les conséquences négatives à l'aval.

Les effets négatifs de la sédentarisation de la population sur l'environnement doivent être contrebalancés avec les effets positifs en termes de réduction des coûts d'amenée des services collectifs de base et donc en termes de réduction de la pauvreté.

La plupart des questions environnementales exigent une capacité d'analyse et d'arbitrage pour aboutir à des compromis positifs entre les divers intérêts en présence.

Programme d'action

Le programme d'action transversal de la composante environnementale s'intéressera à renforcer les capacités de l'administration en termes d'élaboration d'études d'aménagement, d'analyse d'impact, d'élaboration des cahiers des charges, de formation et de suivi.

Plans d'aménagement durable des ressources

Il existe un ensemble de supports juridiques possibles pour élaborer des plans d'aménagement durable des ressources, que ce soit le code pastoral, le code forestier ou celui de la chasse.

La suite logique consiste à préciser par le biais de textes d'application, le contenu type des plans d'aménagement et des mécanismes de leur mise en œuvre.

Une fois élaborés, ces plans types serviront de base à la conduite des études à un rythme qui permette de couvrir d'ici 2015, les principales régions du pays.

Etudes d'impact environnemental

La réalisation des études d'impact environnemental des projets d'investissement en milieu rural, initiée dans un premier temps par les bailleurs de fond, a démontré son utilité.

La généralisation et la normalisation des termes de référence constituent la prochaine étape dans le processus d'intégration de la composante environnementale.

Le programme d'action définira également les conditions de validation et de suivi des recommandations des études d'impact.

Cahier des charges

Parmi les recommandations des études d'impact, il faut prévoir la possibilité d'engager la responsabilité des opérateurs et exploitants par le biais d'un cahier de charges.

Ces cahiers de charges doivent couvrir, si nécessaire, les étapes successives de conception et d'exploitation des projets individuels ou collectifs.

Formation et suivi

Les connaissances sur les questions environnementales se développent à un rythme soutenu. Le besoin d'assurer un suivi des écosystèmes est une condition importante. Par ailleurs, les expériences nationales doivent s'intégrer dans un dialogue politique international afin que la Mauritanie puisse participer à la prise de décision ainsi qu'à la formulation d'une politique globale.

Le succès des initiatives antérieures (études d'aménagement, analyse d'impact, cahier de charges) dépend très directement du renforcement des profils de compétences dans le domaine des connaissances fondamentales, des textes de conventions internationales en matière d'environnement ainsi qu'en matière juridique et réglementaire.

La formation jugée primordiale pour un développement durable s'adressera aux scientifiques, aux cadres, aux professeurs ainsi qu'aux populations et leurs représentants et aux organisations non gouvernementales (ONG).

Coopération internationale

En matière environnementale, il existe un certain nombre de conventions internationales ratifiées par la RIM qui peuvent apporter un soutien efficace. La mobilisation de ce soutien passe par l'élaboration de documents de référence nationaux qui définissent les stratégies. Ceci suppose, en particulier, la finalisation du PAN Lutte Contre la Désertification et du PAN- Environnement dans les meilleurs délais.

Il existe également sur le plan bilatéral d'autres dimensions de la coopération à développer en matière environnementale.

Gestion des dépenses publiques et de l'aide

Les décaissements

L'analyse des décaissements au titre des projets d'investissements publics, tous secteurs confondus, montre que ceux-ci sont passés de 16,3 Milliards d'Ouguiya en 1998 à 21,3 Milliards d'Ouguiya en 2000, traduisant ainsi une amélioration sensible de la capacité nationale de mobilisation et d'absorption des financements extérieurs. Au cours de la période, les décaissements sur ressources propres de l'Etat sont passés de 3.542 Millions à 8.417

Millions d'Ouguiya, ce qui dénote d'une tendance vers une prise en charge plus grande de l'Investissement public et par voie de conséquence d'une meilleure conduite de celui-ci. Pour autant, la capacité de l'Administration à exécuter les ambitieux projets prévus au Programme d'investissements publics (PIP), y comprises les nouvelles actions à financer sur les crédits mobilisés au titre de l'Initiative sur la réduction de la dette, devrait être significativement relevée afin d'éviter toute baisse de l'Aide publique au développement (APD) en faveur du pays.

S'agissant plus spécifiquement de l'agriculture, il apparaît que malgré des investissements importants, ce secteur ne contribue encore que pour une part relativement faible au PIB; le pays demeure, pour une large part, dépendant des importations commerciales et de l'aide alimentaire. Cette situation semble avoir résulté d'un certain nombre de facteurs relatifs à : (i) l'enclavement des zones de production; (ii) l'insuffisante opérationnalité des services de Recherche, Formation, Vulgarisation; (iii) le financement partiel du secteur au travers du crédit agricole; (iv) le caractère spatial encore limité de la réforme foncière et la fragilité des résultats obtenus; (v) la portée limitée de la politique des prix et de la commercialisation ; (vi) la détérioration de l'environnement, la surexploitation des eaux souterraines dans les oasis et les faibles rendements de l'agriculture sous pluie. A ces facteurs limitants s'ajoutent la quasi-inexistence de liens inter et intra-sectoriels et de fonctionnement, en dehors des circuits formels de l'économie, du secteur de l'élevage dont les potentialités sont, pourtant, considérables.

Plus globalement, et en dépit des progrès réalisés ces dernières années, un certain nombre de goulots d'étranglement entravent la mise en œuvre du programme d'investissements publics, en général. Il s'agit entre autres : (i) de la non formalisation de mécanismes efficaces de sélection des projets (analyse économique et financière rigoureuse, évaluation des charges récurrentes, adéquation avec la stratégie sectorielle); (ii) la coordination insuffisante de l'aide extérieure; (iii) la faiblesse du cadre financier et comptable des projets; (iv) la lourdeur des procédures de passation des marchés ; (v) la multiplicité des cellules de gestion des projets déconnectées des administrations ; (vi) l'insuffisance du suivi évaluation. Il s'agira, dès à présent, de renforcer et d'élargir la dynamique initiée ces dernières années, notamment en matière de programmation de l'Investissement public (renforcement du système de programmation existant) et de capacité d'absorption (application du code des marchés publics notamment), de manière à contribuer significativement à l'objectif de réduction de la pauvreté.

plan d'actions prioritaires

A cet égard, le CSLP prévoit un renforcement des capacités de planification, de programmation, d'exécution et de suivi des dépenses publiques qui devrait permettre à terme de mieux appréhender la qualité et l'efficacité des dépenses et aux organes administratifs de contrôle de la dépense (Inspection générale des finances et Cour des comptes) de remplir pleinement leurs mandats.

Les actions prioritaires contenues dans le plan d'actions prévoient aussi l'élaboration, avant le 31 Mars 2001, d'un Cadre de Dépenses à Moyen terme (CDMT) pour le Développement rural qui devrait permettre une allocation optimale des ressources consacrées à ce secteur. Elles incluent également la mise en place d'un système d'information assurant une bonne coordination entre les structures d'élaboration, d'exécution et de suivi du budget et la

production de projets de loi de règlement permettant au Parlement à travers la Cour des comptes de contrôler l'état d'exécution du budget.

le PIP 2002 - 2005 pour le secteur rural

La programmation de l'Investissement public pour le développement rural, y compris le sous-secteur de l'hydraulique villageoise et pastorale, porte sur un montant 38.321 Millions d'UM sur la période 2002-2005, soit environ 153 Millions USD. Le PIP pour le secteur rural vise notamment à améliorer la productivité et les revenus dans ce secteur où sont concentrées les populations les plus pauvres du pays.

Pour atteindre cet objectif, le PIP comporte plusieurs programmes dont on peut citer :

- Le Programme de Développement de l'Agriculture Irriguée;
- La réhabilitation et construction de barrages à l'intérieur du pays;
- La mise en œuvre d'un programme d'hydraulique villageoise et pastorale dans plusieurs régions du pays;
- Le développement de la recherche-formation-vulgarisation.

Le financement à rechercher au cours de la période porte sur un montant de 18.854 Millions d'Ouguiya (75 Millions USD environ) soit 49% de l'Investissement public, prévu au titre du secteur pour la période 2002-2005 (cf. PIP en annexe).

En conclusion, la réduction durable de la pauvreté suppose une programmation des dépenses publiques plus ciblée que par le passé sur l'objectif d'équité, et ceci passe par :

- le renforcement des capacités d'analyse des projets publics et de leur impact sur la pauvreté et la croissance;
- le renouvellement des mécanismes de suivi-évaluation en fonction des indicateurs relatifs à la pauvreté et à la croissance;
- la mise en place d'un système d'information assurant une bonne coordination entre les structures d'élaboration, d'exécution et de suivi du budget.

Tableau 25 : Programmation et réalisation de l'investissement public 1998-2001

**Programmation et réalisation de l'investissement public 1998-2001
(Millions UM)**

Secteur/Sous-secteur	1998			1999			2000			2001
	Prévisions	Réalisations	Prév/Réal	Prévisions	Réalisations	Prév/Réal	Prévisions	Réalisations	Prév/Réal	Prévisions
AGRICULTURE	2 725,00	1 999,00	73,36	2 211,00	2 671,00	120,81	2 312,00	2 637,00	114,06	2 379,00
GENIE RURAL	660,00	75,00	11,36	696,00	145,00	20,83	1 329,00	679,00	51,09	887,00
HYDRAULIQUE VILLAGEOISE ET PASTORALE	858,00	709,00	82,63	958,00	450,00	46,97	816,00	295,00	36,15	1 240,00
ELEVAGE	417,00	485,00	116,31	123,00	173,00	140,65	104,00	214,00	205,77	409,00
ENVIRONNEMENT	707,00	155,00	21,92	919,00	503,00	54,73	795,00	477,00	60,00	703,00
RECHERCHE, FORMATION ET VULGARISATION	295,00	436,00	147,80	375,00	445,00	118,67	261,00	251,00	96,17	52,00
SECURITE ALIMENTAIRE	650,00	263,00	40,46							
TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	6 312,00	4 122,00	65,30	5 282,00	4 387,00	83,06	5 617,00	4 553,00	81,06	5 670,00
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	2 757,00	1 714,00	62,17	3 296,00	2 820,00	85,56	3 926,00	2 154,00	54,87	4 032,80
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7 946,00	5 148,00	64,79	7 344,00	4 204,00	57,24	7 855,00	6 728,00	85,65	7 729,00
RESSOURCES HUMAINES	3 716,00	3 107,00	83,61	3 712,00	2 960,00	79,74	4 611,00	3 492,00	75,73	5 333,96
DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL	1 568,00	845,00	53,89	899,00	486,00	54,06	1 277,00	1 774,00	138,92	1 387,54
PROJETS MULTISECTORIELS				1 954,00	678,00	34,70	3 295,00	2 155,00	65,40	4 410,70
SNIM	3 943,00	1 356,00	34,39	4 500,00	2 434,00	54,09	5 000,00	500,00	10,00	5 436,00
TOTAL GENERAL	26 242,00	16 292,00	62,08	26 987,00	17 969,00	66,58	31 581,00	21 356,00	67,62	34 000,00

Source : MAED

Annexe : PIP Développement Rural 2002-2005